



LE PETIT VILLARIN

Bulletin d'information et de documentation sur la vallée des Villards

SAINT-COLOMBAN-DES-VILLARDS

SAINT-ALBAN-DES-VILLARDS – 73 SAVOIE

IL N'EST PAS NÉCESSAIRE D'ESPÉRER POUR ENTREPRENDRE, NI DE RÉUSSIR POUR PERSÉVÉRER (GUILLAUME D'ORANGE)



■ On ne sait pas précisément où a été prise cette photographie qui est légendée à l'encre rouge : « St Colomban des Villards (la forge) ».

Une forge aux Villards, 1889

Une saison difficile marquée par une très forte fréquentation en février

L'hiver fut bien singulier avec quatre courts épisodes neigeux. Du 9 au 11 novembre (50 cm), puis le 13 et le 14 janvier (50 à 60 cm), le 6 février (de 30 à 50 cm), et enfin le 7 mars (25 cm au Premier-Villard, une cinquantaine à Lachal, accompagnés de vents violents ; lire ci-contre). Soit une hauteur cumulée de neige de 2 mètres environ, ce qui est peu.

Ces épisodes ont été entrecoupés par des périodes de beau temps froid (avec des minimums de -12 °C à -15 °C seulement) puis de douceur relative pour l'époque avec, après la mi-février, des températures positives dès 6 heures du matin (*blog de Michel Donda*).

La première chute de neige (novembre) s'est produite bien trop tôt pour que l'ouverture du domaine skiable soit possible, comme annoncée, le 17 décembre. Les deux semaines de fin d'année ont été, sur ce plan-là, catastrophiques (le 28 décembre le personnel de l'ÉPIC a dû être placé en chômage partiel). Une situation qui se reproduit avec une certaine régularité depuis quelques années à cause du réchauffement climatique.

Finalement l'ouverture de la saison s'est faite le 10 janvier après, selon un Villarin, 44 jours d'ensoleillement d'affilée...

Les chutes de neige de janvier, février et mars, combinées avec des productions de neige artificielle, ont permis que la saison se déroule correctement. La neige artificielle produite a d'abord été utilisée pour enneiger la partie basse du domaine skiable (front de neige, La Pierre et l'Ormet) puis les secteurs plus hauts en altitude se La Charmette et des Bouyans.

Cette stratégie a été efficace. Elle a permis l'ouverture du bas dans de bonnes conditions (alors qu'il n'y avait pas de neige naturelle) puis de toutes les pistes quand la neige est tombée en altitude (mi-janvier). Si bien que mi-mars le domaine était encore ouvert alors qu'il a très peu neigé cet hiver. Selon un des responsables de la station, « ce résultat est à mettre sur le compte du très bon travail du service des pistes et du service de damage ». De l'avis général, les pistes « n'ont jamais été aussi bien préparées que cette année. Elles ont été remarquablement entretenues et balisées, elles étaient larges et bien damées. Par exemple, c'était damé des deux côtés du téléski de l'Ormet. Le Coin était parfait et le carrefour bien entretenu ». Compte tenu de ce travail qui devrait beaucoup au nouvel exploitant (l'ÉPIC), les responsables espéraient mi-mars que l'enneigement pourrait « tenir assez bien sur l'Ormet jusqu'à la fermeture » prévue le 2 avril. Mais, soleil et pluie aidant, la station a dû fermer le 26 mars, une semaine plus tôt.

Le domaine skiable villarin n'offrait qu'une seule nouveauté cette saison : une piste de boardercross dans la combe de Bellard. Mais des pistes « abandonnées » depuis quelques saisons et « enfichées » dans les secteurs de l'Ormet et de La Charmette ont été rouvertes.

Seul bémol : les forfaits (saison, journée, etc.) spécifiques au domaine skiable de Saint-Colomban ne permettaient plus à leurs détenteurs, comme c'était le cas jusqu'à la saison 2015-2016, d'utiliser le téléski (TS) de l'Eau d'Olle comme a pu le constater le sous-préfet (lire ci-contre). Cette année il fallait acquérir un forfait Sybelles (valable pour tout le domaine relié) pour emprunter ce TS.

À Noël, la fréquentation a été diverse : il n'y a eu personne au camping (« manque de neige, pistes fermées, et le 24 décembre et le 31 décembre qui tombaient un samedi »). Le Mollaret était occupé à 65 % pour la 1^{re} semaine. La Perrière affichait un taux de 10 % pour la 1^{re} semaine et de 67 % pour la seconde. Les gîtes gérés par Patrick Barnay (cure de Saint-Colomban, les Moulins et La Pierre) n'ont été loués que la seconde semaine pour le week-end de fin d'année (du 30 décembre au 2 janvier) à 80 % pour les Moulins, 70 % pour La Pierre et 50 % pour la cure. Les gîtes communaux ont affiché un taux de remplissage de 20 % pour la 1^{re} semaine et 10 % pour la seconde...

En février la fréquentation a été excellente. Durant les vacances (4 semaines du 4 février au 4 mars), La Perrière aurait eu un taux de remplissage de 80 % pour les 3 premières semaines et de 60 % pour la 4^e. Pour la cure, les Moulins et le gîte de La Pierre : 100 % pour les 4 semaines. En janvier et mars, ces trois bâtiments n'ont été remplis (à eux 3) qu'une dizaine de week-ends, La Perrière restant vide.

Le camping a affiché 87,5 % la 1^{re} semaine des vacances de février puis 100 % pour les deux suivantes et 37,5 % pour la dernière. En janvier, le taux moyen a été de 19 % (personne en mars). Les gîtes communaux ont également fait le plein en février (100 %) mais sur deux semaines seulement (du 11 au 25 février). Pour la 1^{re} semaine et la dernière, le taux de remplissage n'a été que de 25 %. Il est tombé à 4 % en moyenne en janvier (personne en mars). La résidence du Mollaret (les responsables de Goélia, gestionnaire des lits, n'ont pas répondu à notre demande de renseignements), a sans doute été pleine.

On constate donc qu'avec les deux semaines de Noël régulièrement peu enneigées, la saison de ski se réduit aux 4 semaines de février. Ce qui est peu, car même avec 100 % de remplissage comme c'était quasiment le cas cette année, le nombre de lits, et donc de skieurs, est trop faible pour obtenir un chiffre d'affaires viable. Ce que ne devrait pas manquer de confirmer le bilan financier de l'ÉPIC quand il sera connu.

Cette saison était la première de l'ÉPIC avec un retour à une gestion villarinché du domaine skiable, comme du temps de la Semcov (dernière saison : 1997-1998). L'apport de Dallas Beling est reconnu et, pour beaucoup, la présence d'un directeur aux Villards est nécessaire « pour avoir un interlocuteur sur le site qui sait être réactif en cas de problème ». Son implication à l'office de tourisme est jugée bénéfique. L'implication des personnels est souvent soulignée. Se disant eux-mêmes « beaucoup mieux pris en considération », ils estiment avoir eu le sentiment de « travailler pour une entreprise qui, en quelque sorte, leur appartient ». Les relations de l'ÉPIC avec les autres sociétés exploitant le domaine des Sybelles auraient été « compliquées » sur des questions techniques d'exploitation, surtout avec la Samso qui gère le TS de l'Eau d'Olle et intervient pour la sécurité du col de Bellard.

Naturellement le non-versement du total des 200 000 euros promis par ces sociétés n'a sans doute pas dû arranger les relations (lire page 18).

BRÈVES DE SAISON

► OFFICE DE TOURISME. Jacqueline Dupenloup a proposé au conseil communautaire que le transfert de la compétence « Promotion touristique et création d'offices du tourisme » à la 4C, au 1^{er} janvier 2017, « conduise à la construction d'un vrai projet touristique dans le canton ». Sans déchaîner l'enthousiasme de ses collègues... Son idée ? Que dans le cadre de projets communs de développement solidaire, la promotion de la station de Saint-Colomban devienne vraiment une question communautaire. « La Maison du tourisme a sans doute ouvert une voie en associant plusieurs écoles du secteur aux journées de la montagne en juin 2016. C'est en ce sens là qu'il nous faudrait travailler. Pour une station travaillant avec et par les écoliers, les collégiens, les familles de ceux qui vivent dans la 4C et ont si peu de km à faire pour accéder à nos pistes. Cela, j'en suis persuadée, ne nuira pas à la bonne santé du chiffre d'affaires, même s'il faut imaginer des tarifs différents de forfait, de transport et de location de matériel. Et même s'il faut que les différentes stations de nos massifs s'inscrivent dans une logique de coopération et non de stricte concurrence, ce qui fut le cas, si je ne m'abuse, quand cet automne la station de Valloire prêta la main à l'ÉPIC de Saint-Colomban. » La question du transfert de la compétence promotion du tourisme de l'OT villarin à la 4C ne pourra être définitivement résolue que lorsque les services de l'État auront répondu sur la catégorie du classement demandé par la Maison du tourisme. Un travail (informel) a néanmoins été conduit entre élus villarins, dont les deux maires, sur le coût réel des actions de promotion chiffré à 10 % du budget de l'OT.

► LES GALAPIAS. De nombreuses mamans estiment que le club enfants Les Galapias est à la hauteur pendant la saison d'été. D'autres, nombreuses également, pensent qu'on pourrait aussi héberger les enfants autour d'activités pendant les vacances d'hiver. Par ailleurs, les hôtesses du bureau d'accueil à la Maison du tourisme recueillent des bons points de la part des visiteurs pour leur disponibilité et leur gentillesse. A signaler en outre le témoignage particulièrement flatteur d'un pédiatre américain, venu spécialement de Colorado Springs pour visiter la région ! – (C. Gautherin.)

► PANNE. Le 22 février, suite à des microcoups de vent (EDF, une pièce de l'armoire électrique du TS de La Charmette a grillé. Ces microcou-

► TEMPÈTE. L'épisode neigeux du lundi 6 et mardi 7 mars (avec des cumuls de neige de 60 cm à 1 100 mètres d'altitude, et de 90 cm vers 1 500 mètres) s'est accompagné de violentes rafales de vent qui ont entraîné des chutes d'arbres, y compris sur le réseau routier départemental et communal. Ce qui a contraint le



■ « Derrière » le Châtelet, près du camping.

pures courantes durant un hiver n'endommagent jamais les équipements. Alors pourquoi ont-elles mis en panne ce TS ? La pièce endommagée avait-elle été vérifiée, entretenue et, au besoin, changée ? Le temps de réparer, ce TS n'a pas fonctionné le 23 février. Ce jour-là, la clientèle de Saint-Colomban n'avait pas accès au secteur de Bellard qui était donc ouvert uniquement pour celle des autres stations des Sybelles. En fin de journée, on aurait compté (au tourniquet Skidata du téléski du col de Bellard) entre 1 300 et 1 400 passages...

► SALLE HORS SAC. L'accumulation des déchets alimentaires dans un coin de la salle a conduit le personnel à installer cette année une poubelle. Mais il en faudrait une seconde, vu le nombre de gens qui se réfugient dans le réfectoire dès lors que la terrasse affiche complet. Par ailleurs, les plaques d'isolant fixées au plafond sont criblées de trous. Enfin, ne serait-il pas judicieux de fixer, sur chaque porte des toilettes, un petit écriteau mentionnant l'accès pour les hommes et pour les femmes ? Dernier constat : le vieillissement très prononcé de tables et de bancs, dû pour certains aux intempéries. – (C. Gautherin.)

► SOUS-PRÉFET. Comme son collègue de la nouvelle d'Alphonse Daudet, M. le sous-préfet de Saint-Jean-de-Maurienne est allé au champ... C'était le 8 février dernier. Mais là, point de rêverie tout en mâchonnant des violettes..., M. le sous-préfet a visité le domaine skiable de Saint-Colomban, poussant jusqu'au téléski de l'Eau d'Olle où il se serait trouvé bloqué, n'ayant pas le bon forfait... Heureusement, il était accompagné du maire, Pierre-Yves Bonnivard, de Marcel Malburet et Philippe Martin-Cocher, conseillers municipaux, et de M. Jean Labrousse, conseiller en exploitation de la commune. Auxquels se sont joints, après ce périple, Gilbert Pautasso et Dallas Beling, directeur de l'ÉPIC, pour une réunion de travail qui aurait permis de soulever de nombreux points notamment les relations entre l'ÉPIC et les autres sociétés exploitantes. Le sous-préfet a également discuté avec des membres du personnel de l'ÉPIC : de la direction, des dameurs, au Coin avec les pisteurs qui effectuaient un déclenchement sur le secteur de La Charmette, et du personnel des remontées mécaniques au col de Bellard. Il a demandé quels étaient les projets sur le domaine skiable ou liés au domaine skiable. Enfin, il s'est fait indiquer les endroits où le loup avait été vu l'année dernière.

maire de Saint-Colomban à activer, le 7 mars après-midi, le plan communal de sauvegarde qui permet une mobilisation des moyens locaux afin d'assurer la protection des personnes et des biens. Mardi 7 mars, le hameau du Premier-Villard n'était accessible que depuis l'embranchement par le bas, la route entre ce hameau et l'Église étant restée coupée une partie de la journée. À Saint-Alban, des arbres ont été abattus sur le chemin du réservoir des Perrières et le chemin entre l'Église et le Premier-Villard. À Saint-Colomban, dans la journée du 6 mars, un arbre s'est en partie couché sur la nouvelle route d'accès au domaine skiable (sous l'ancien cimetière), 2 gros frênes sont tombés devant le bâtiment d'accueil à La Pierre (d'autres, en équilibre, ont été coupés par Alain Émieux et Clément Girard ; le parking a été fermé), et plusieurs peupliers sont tombés entre Le Chef-Lieu et le Prin. Lundi soir, une vingtaine de sapins ont été déracinés et couchés au sommet de Rogemont tandis qu'un gros frêne du camping est en partie tombé sur la RD 927, juste « derrière » le Châtelet (aussitôt déblayé par Pascal Bozon et Philippe Martin-Cocher). Ces coups de vent avaient été précédés par des rafales dans la nuit du 3 au 4 mars qui auraient arraché plusieurs toiles au Châtelet, au Chef-Lieu et à Lachenal.

EQUIPEMENT

Inauguration d'un espace de ski de randonnée

Un espace ski de randonnée (nommé « Les Villards Belledonne-Sud ») a été inauguré le 14 janvier dernier à Saint-Colomban.

Cet équipement comprend 2 itinéraires balisés et sécurisés : le premier relie le départ et l'arrivée du téléski de Rogemont en passant par les Plans ; le second se déploie du sommet du télésiège (TS) de La Charmette jusqu'au sommet du télésiège de Cuinat, en longeant les crêtes qui donnent sur la vallée du Glandon. (Un troisième serait à l'étude, au départ de Nantchenu, pour accéder sous l'Auberge du Coin.)

Ces itinéraires sont gratuits comme le sont les sentiers de randonnée. Toutefois, pour celui TS de La Charmette – télésiège de Cuinat, il fallait prendre un forfait de ski spécifique pour emprunter le TS de l'Ormet et celui de La Charmette et se rendre au départ de ce circuit. Ces équipements ont été installés par la société Outdoor, la commune de Saint-Colomban étant maître d'ouvrage (coût : 35 000 euros HT).

Dans son discours, Pierre-Yves Bonnivard a estimé « qu'à une époque où le consommateur, le vacancier, le sportif, avide de découvertes, d'espaces nouveaux, est très critique et surtout très exigeant, nous devons être attentifs à la diversité et à la qualité de notre offre ». Ajoutant que « le ski de randonnée, déjà un atout naturel majeur pour notre vallée, permet de développer l'offre touristique hivernale même s'il a un impact financier limité ».

Après une présentation rapide de l'avantage que représentent ces circuits de randonnée pour le tourisme villarin, et après avoir indiqué que « les loueurs de matériel villarins proposent dès aujourd'hui la location du matériel spécifique, et que l'ÉPIC du domaine skiable a mis en place des forfaits adaptés à la pratique de cette nouvelle activité », le maire est revenu en détail sur le travail effectué par l'ÉPIC de Saint-Colomban dont on inaugure également la création.

Et de rappeler l'absence d' « offres correspondant au cahier des charges » de la DSP obligeant cette création, le recrutement d'un directeur et d'une équipe dirigeante, les achats de matériels, les travaux importants entrepris sur les pistes, la prise en compte de la sécurité, l'obtention de l'ensemble des autorisa-

tions, etc., sans parler de la mise en conformité avec une nouvelle réglementation, « tout était à relancer ».

La maire a remercié « l'ensemble des personnes et des entreprises qui se sont impliquées ou qui ont apporté leur aide pour que l'ÉPIC soit opérationnel le 17 décembre, pour que le challenge puisse être relevé, même si beaucoup ne misaient que sur une très infime chance de réussite », et notamment « l'ensemble du personnel communal, le personnel de l'office de tourisme, et le personnel de l'ÉPIC dirigé par Dallas Beling. Ils ont tous travaillé dans l'intérêt général de Saint-Colomban, des Villards et des Sybelles. »



Il a remercié également « tous ceux qui se reconnaîtront, qu'ils soient extérieurs à la vallée ou habitants de Saint-Colomban, qui ont apporté leur aide souvent dans la discrétion et surtout leur soutien moral aux actions engagées ».

Enfin il a remercié les maires qui l'ont soutenu (Pralognan-la-Vanoise, Valloire, Chamrousse, Montricher-Albanne – Les Karellis, Les Adrets – Les Sept Laux, et... du domaine des Sybelles) et naturellement Jacqueline Dupenloup, maire de Saint-Alban, qui a estimé – dans son intervention – que les deux Villards se complétaient (*lire ci-contre*).



■ BRÈVE

► BIBLIOTHÈQUE. Du 1^{er} avril au 9 juin 2017, la bibliothèque de la vallée des Villards ouvrira uniquement les vendredis matin de 10 heures à midi. Elle rouvrira les lundis et vendredis (toujours de 10 heures à midi) à compter du 12 juin 2017.

« Nos deux Villards se complètent »

Dans son discours, Jacqueline Dupenloup a évoqué « un temps que les moins de 20 ans ne peuvent pas connaître. Peut-être même les moins de 50 ans non plus d'ailleurs... »

Rappelant que sa mère était née au Premier-Villard, et ses aïeux avant elle, elle a confié : « Mais j'ai grandi en Tarentaise, non loin de l'usine de Moûtiers. En ce temps-là donc, l'école primaire publique de Moûtiers nous emmenait au ski le jeudi, pour 5 francs, transport, forfait, encadrement et chocolat chaud compris, à Moriond, on disait aussi Courchevel 1650. J'avais 8 ans. Ces après-midi de ski sont sans doute les plus beaux souvenirs de mon enfance..., et je garde la mémoire émerveillée du ciel bleu sur les neiges de Moriond. Si je vous raconte cela, c'est simplement pour vous dire que le ski, le ski alpin, est un très beau sport, et je souhaite que beaucoup, beaucoup d'enfants, y compris et surtout lorsqu'ils habitent non loin des usines, puissent, des décennies plus tard, évoquer comme moi une enfance enchantée. J'ai compris plus tard que ce n'était pas si simple : si toutes mes camarades de classe ne venaient pas, malgré les efforts de l'école primaire de Moûtiers et de la station qui consentait des prix des plus intéressants pour les groupes scolaires, c'est que se posaient pour leurs familles la question du prix du matériel et aussi celle des 5 francs. »

Puis elle a ajouté : « Notre budget communal participe (...) à l'équipement du domaine skiable de Saint-Colomban, en prenant sa part des emprunts qui ont permis les investissements. Nous sommes donc partie prenante de sa santé. Le conseil municipal a suivi avec attention le travail sérieux et efficace mené par nos

collègues de Saint-Colomban qui en ont la gestion directe. Nous mesurons leurs efforts. Nous savons qu'ils seront durables. Compte tenu du début de mon intervention, vous comprendrez que je dise aussi : qu'ils puissent œuvrer à rendre le ski un peu plus accessible aux écoliers et aux familles serait un vrai succès. »

« Dans une période où de vrais aléas climatiques entravent la bonne tenue des saisons de ski et la fabrication de la neige de culture, en cet hiver où, jeudi soir, la préfecture de la Savoie, a publié un arrêté recommandant à chacun de veiller au bon usage de l'eau en raison de l'actuelle sécheresse, nous savons aussi que, malgré son altitude peu élevée, Saint-Colomban a des atouts réels pour son domaine skiable, avec des pistes bien orientées pour le maintien d'un enneigement de qualité et un potentiel en eau que d'autres domaines vont lui envier. »

« Mais peut-être avez-vous remarqué que j'ai parlé de tourisme d'hiver..., chacun a maintenant compris qu'à côté du ski alpin, il faut pouvoir proposer aussi un autre accueil, d'autres activités, un autre rapport à la montagne. Je crois que notre commune de Saint-Alban, qui n'a pas de remontées mécaniques, peut offrir le calme de ses hameaux qui ont choisi de rester à l'écart de la route principale menant au grand col, ses espaces de randonnée ouverts à qui veut faire sa trace, comprendre la neige et le vent. »

Et de conclure : « Oui, je crois que nos deux Villards se complètent, et qu'ils sont l'un à l'autre indispensables. Je vous souhaite donc, chers amis de Saint-Colomban pleine réussite dans la vie de votre, permettez-moi de dire quand même, de notre domaine skiable. »

La « fermeture » du TS de l'Eau d'Olle : une « entorse » au dossier UTN ?

La fermeture du TS de l'Eau d'Olle aux détenteurs d'un forfait Saint-Colomban, annoncée le 13 décembre dernier, donne lieu depuis à un dialogue de sourds entre la commune de Saint-Colomban et les exploitants de l'Arvan

La mairie considère que « cette tolérance était incluse dans les tarifs proposés par l'ex-délégué le 20 janvier 2016 (et approuvés par le conseil municipal de Saint-Colomban le 29 juillet dernier. Elle avait été reconduite verbalement avant d'être rompue unilatéralement. » La Satvac juge elle que cette facilité est devenue caduque avec la fin de la DSP.

Quand cette décision a été connue, quelques skieurs villarins ont envisagé « de se retrouver nombreux au pied de ce TS pour manifester (leur) mécontentement ». Une détermination qui s'est vite effritée... la plupart ayant préféré s'adresser individuellement à la Satvac qui est à l'origine de cette fermeture. Son PDG Alexandre Maulin leur a collectivement répondu dans un document de 2 pages daté du 26 janvier dernier et distribué sur les deux Villards le 28 janvier, jour même des vœux municipaux... Dans une « lettre d'information » adressée le 10 mars 2017 aux « administrés », le conseil municipal juge que la distribution de ce « tract » est une « ingérence » dans la politique communale, un mot sans doute excessif car est-ce illégitime de faire connaître son point de vue ?

Pour justifier le maintien de cet accès, dont Alexandre Maulin indique qu'il avait été négocié en 2005 entre la Satvac et la commune, des Villarins font un autre raisonnement.

Pour comprendre leur point de vue, il faut rappeler que dans le dossier présenté aux Unités touristiques nouvelles (UTN), la liaison par l'Ouillon devait se faire avec des téléskis (TK) à enrouleurs implantés sur le territoire de Saint-Sorlin (pistes et TK de l'Ouillon) et sur celui de Saint-Colomban (pistes et TK des Chérennes en rive droite de Longecombe). (Pour certains c'est même là qu'il faudrait chercher l'unique raison pour laquelle la commune de Saint-Colomban a été associée à ce dossier de liaison.)

Selon ces Villarins, cette configuration a dû fortement peser dans la négociation de 2005 pour obtenir un accord qui autorisait (en contrepartie ?) l'accès des skieurs villarins à ces appareils.

Cependant, pour diminuer l'impact visuel des pylônes et des tracés de pistes tout en assurant plus de confort pour les clients, ces remontées mécaniques (4 ou 5 en tout) ont été remplacées par le TS de l'Eau d'Olle qui, lui, a été entièrement implanté sur Saint-Sorlin par une décision unilatérale de la société privée qui a supporté le surcoût de cet équipement de remplacement. Saint-Colomban perdant dans ce changement ses pistes et ses TK en Longecombe.

Depuis, le TS de l'Eau d'Olle est donc la seule remontée mécanique qui permet aux clients de Saint-Colomban de skier sur la partie villarine de Longecombe. Aussi, ce télésiège ne devrait-il pas leur rester logiquement accessible pour respecter le dossier administratif initial sur lequel la commune de Saint-Colomban s'était engagée ?

CLUB DES SPORTS

Une saison riche en animations

La saison d'hiver n'est pas encore terminée, mais nous pouvons déjà parler d'une saison riche en événements pour le Club des sports, où le beau temps et la bonne neige ont souvent été de la partie.

Tout d'abord le nouveau tandem d'entraîneurs, composé de Cédric Fleury (ESF de La Toussuire) et Yannick Bellissard (ESF de La Norma), a pris ses marques. Le début de saison étant pauvre en neige, ils ont emmené les enfants s'entraîner dans d'autres stations (La Norma, Valfréjus, Val-Cenis, Saint-Sorlin) afin de retrouver le plus vite possible les sensations entre les piquets. Dès l'ouverture de la station de Saint-Colomban (quand la neige a bien voulu tomber) les entraînements se sont déroulés aux Villards.

Il est encore trop tôt pour dresser un bilan des résultats sportifs de l'effectif, mais certains coureurs se sont déjà illustrés au niveau régional (Camille Rochat, Laura Martin-Cocher, Ambre-Lou Jalleaud), national (Noémie Favre-Novel et Corentin Girard partent au championnats de France), et international (Antoine Martinato a fait les championnats de France et la Coupe du monde en sports adaptés).

Du côté des animations, les parents du club n'ont pas chômé. Ils ont commencé par assurer le bal du Nouvel An à la salle des fêtes. Ensuite le club a organisé son grand prix de ski, le 11 février (*lire ci-dessous*), et, le 19 février, il a vendu du bouzin et du pain sur la place du Chef-Lieu, vente effectuée par des amis du club (Sébastien Richard, Rodolphe André, Patrice Martinato) et des parents du club.

Pendant les vacances de février, tous les jeudis, le club a organisé un slalom

géant en nocturne sur la piste de La Pierre, épreuve qui comptait pour le passage des flèches (en partenariat avec l'école de ski). Les mères des licenciés du club ont également vendu des gaufres les mardis. Enfin, le samedi 18 mars, le club a organisé un après-midi découverte pour faire connaître ce qu'est le ski de compétition aux enfants, et tenter de découvrir de nouvelles recrues.

Au delà des pistes de Saint-Colomban, le club est allé donner un coup de main pour l'organisation des championnats de France de sports adaptés qui se déroulaient aux Karelis du 15 au 18 mars (et, au passage, encourager un des poulains du club, Antoine Martinato qui participait aux épreuves), et les 24, 25 et 26 mars, des parents du club ont participé à la « Féria des cimes », un événement monté sur le thème du rugby et du Sud-Ouest qui se tenait à l'Ouillon et qui était organisé par les Sybelles.

Une fois de plus les responsables du club remercient tous ceux qui ont pris leur temps pour permettre la réussite de toutes ces animations qui se termineront par la course du 1^{er} mai qui aura lieu le dimanche... 30 avril sur la route du col du Glandon. Le matin il y aura 2 manches de slalom (ouvert à tous), suivies d'un casse-croûte pris, à midi, à la salle des fêtes. Le soir, un repas sera proposé qui se terminera par une soirée dansante.

Même si la météo ne permet pas d'organiser cette ultime course de la saison, le repas et la soirée dansante seront maintenus pour fêter tous ensemble la fin de la saison de ski, et laisser la place à une belle saison estivale.

Camille Rochat remporte le grand prix de Saint-Colomban

C'est par un beau temps ensoleillé (entre 3 et 8 °C) que s'est déroulé le 11 février le grand prix de ski de Saint-Colomban. L'an passé l'épreuve avait été annulée. Cette année elle s'est déroulée sur une piste largement enneigée artificiellement, avec une participation en hausse par rapport aux éditions précédentes (77). Le Club des sports des Villards s'est distingué sur le plan sportif avec la victoire de Camille Rochat, chez les dames, qui renouvelle ainsi la victoire de Laura Martin-Cocher en 2015. Le club, qui avait engagé 8 licenciés, en a 4 dans les classements, 2 chez les dames et 2 chez les hommes.

RÉSULTATS

- Dames** (10 classées et 7 abandonns) : 1^{re}. Camille Rochat (U18), CS des Villards, 1 min 16 s 42 ; 2^e. Vanessa Vidal (master), CS de La Toussuire, 1 min 17 s 42 (...) ; 6^e. Apolline Kisielewicz, CS des Villards, 1 min 22 s 54 (...) ; 10^e. Alissa Favre-Novel, CS des Villards, 1 min 25 s 30.
- Hommes** (25 classés, 19 abandonns et 6 disqualifiés dont Baptiste Darves-Blanc du CS des Villards) : 1^{er}. Loïc Baudin (U21), SC Valmeinier, 1 min 08 s 75 ; 2^e. Quentin Bal (U18), SC Aillons, 1 min 11 s 86 (...) ; 21^e. Antoine Martinato, CS des Villards, 1 min 39 s 51 (...) ; 24^e. Corentin Girard, CS des Villards, 1 min 54 s 45.

Le challenge Jean-Noël-Favre-Bonté a été remporté par le CS de La Toussuire.

Coralie Frasse-Sombet,

une championne aux racines villarinches

Les Villarins passionnés de ski alpin se sont sans doute interrogés, à juste titre, sur les origines de Coralie Frasse-Sombet qui se distingue, particulièrement depuis cette saison, dans les épreuves de Coupe du monde.

Cette skieuse de talent a, bien entendu, des racines dans notre vallée par sa branche paternelle, son arrière-grand-père, Joseph Frasse-Sombet, étant natif de Saint-Alban et son arrière-grand-mère, née Marie Favre-Bonté, de Saint-Colomban (Lachenal). Pour compléter son arbre généalogique paternel, elle est la petite-fille de Marc Frasse-Sombet et la fille de Jean-Marie Frasse-Sombet, médecin à Saint-Martin d'Hères, commune où Coralie est née le 8 avril 1991.

Au fil du temps, la famille s'est éloignée des Villards, mais Coralie a eu l'occasion de passer deux journées sur nos pistes, il y a quelques années, avec le groupe du club des sports alors entraîné par Andy Rostolan.

Sa vocation de skieuse, Coralie Frasse-Sombet l'a découverte très vite, dès cinq ans, sur les pistes de Chambrousse, où elle intègre le ski club local auquel elle est restée fidèle. Ses qualités lui permettent de progresser rapidement et se concrétisent par les titres de championne de France benjamine (slalom), minime (slalom géant), cadette (descente).

Admise au pôle France d'Albertville, elle participe à son premier départ en Coupe d'Europe en janvier 2008. Ses débuts prometteurs sont malheureusement interrompus par une grave blessure au genou qui lui vaudra quelques années de galère. Une seconde blessure à l'automne 2014 mettra un terme à sa saison.

La carrière de Coralie Frasse-Sombet a évidemment été, jusqu'en 2016, hypothéquée par ces accidents. À ce jour, elle se résume par une première participation à la Coupe du monde, à Sölden, en slalom géant, en 2012, suivie, en Coupe

d'Europe, d'un podium, d'une victoire à Sotchi et de la 3^e place au classement général de cette compétition toujours en slalom géant.

Après une nouvelle année blanche pour blessure, son retour à la compétition est marqué par ses premiers points en Coupe du monde à Are avec une 25^e place en slalom géant, sa discipline de prédilection, le 13 mars 2015, puis une 3^e place aux championnats de France. Les bonnes performances s'enchaînent, avec une 21^e place à Lienz (géant) et une 18^e place pour son premier super-géant en Coupe du monde le 7 février 2016 à Garmisch (meilleure française). Elle est, dans la foulée, vice-championne de France de super-géant.

La saison 2016-2017 sera celle de la confirmation avec une 11^e place à Sölden pour l'ouverture de la Coupe du monde, puis une 13^e à Sestrières, une 11^e à nouveau à Semmering, et une 10^e à Maribor. Retenue pour les championnats du monde de Saint-Moritz, elle sera malheureusement éliminée dès la première manche (abandon). Elle achève sa saison internationale de la plus belle des manières en accédant à son premier podium (médaille de bronze) dans l'épreuve par équipes de slalom parallèle associée à Adeline Baud-Mugnier, Jean-Baptiste Grange et Julien Lizeroux, et en obtenant une superbe 9^e place en slalom géant aux finales de Coupe du monde à Aspen au Colorado, résultats qui la placent au deuxième rang français de la spécialité derrière la « reine » Tessa Worley. Souhaitons lui de continuer sur cette voie et de confirmer son magnifique potentiel.

Enfin, comme tout sportif de haut niveau, il convient de ne pas négliger son avenir professionnel. Après avoir obtenu un DUT en Gestion des entreprises et des administrations, Coralie Frasse-Sombet poursuit des études de biologie à l'université des Alpes à Grenoble.

ALP.SOL
Société Jean-Claude Martin-Cocher
Revêtements de Sols
5, rue des Alouettes
74000 Annecy Tel. 04 50 57 12 05

ARVAN DÉPANNAGES

Travaux Publics - Maçonnerie
Location Matériel TP
Dépannages - Remorquages

06 13 12 42 57

yves.bellot-mauroz@orange.fr
Route du Plan du Moulin 73530 St-Sorlin d'Arves

VILLARDS VALLÉE PROPRE

SOU DES ÉCOLES

La journée de nettoyage fixée au 15 avril

Le bureau de l'Association des amis des Villards a décidé en mars dernier d'unifier les 2 journées de nettoyage qu'elle organise.

Plusieurs raisons à cela. L'opération « Nettoyons la nature » qui se déroulait au niveau national fin septembre, plus tardivement aux Villards en 2016, permettait d'intervenir sur les 2 communes après la saison estivale, notamment sur la partie haute de la vallée, sur les alentours des cols du Glandon et de la Croix-de-Fer.

Sa date (automne) ne garantissait pas un temps propice à des collectes sur des secteurs situés à presque 2 000 mètres d'altitude. De plus, en ces années de passages (réguliers) du Tour de France, le nettoyage estival est aussi réalisé par les organisateurs et les collectivités locales. Enfin, l'opération 2016 avait fait ressortir que la situation s'était bien améliorée et que les routes villarinchennes étaient dans un état de propreté très satisfaisant.

Cette journée faisait doublon avec la journée de nettoyage de printemps instaurée depuis une vingtaine d'années par l'association elle-même. Intitulée « Villards, vallée propre », cette journée a été successivement prise en charge par l'association, puis par l'association et la CCVG, avant de revenir à l'association...

Cette année, ce nettoyage « Villards vallée propre » de printemps sera organisé avec l'aide des établissements Leclerc, l'affiche d'information notamment gardant le bandeau « Nettoyons la nature ». Cette affiliation permet aux organisateurs locaux (ici l'association) de bénéficier d'une dotation (gants, chasubles de sécurité pour une collecte le long des routes, sacs-poubelle) à condition que cette inscription se fasse en mai pour une livraison du matériel, au mieux, en juin. Cela signifie donc que cette année l'opération se déroulera sans cette dotation et que l'association devra se procurer gants et sacs-poubelle. La dotation qui sera reçue cet été sera utilisée en 2018.

« Villards vallée propre » se déroulera le 15 avril au matin, une date qui ne permettra pas des collectes aux alentours du col du Glandon, la RD 927 n'ouvrant généralement que début juin.

■ BRÈVES

► **AMIS DES VILLARDS.** L'assemblée générale des adhérents de cette association (175 à ce jour) aura lieu le mercredi 9 août dans la salle du conseil de la mairie de Saint-Alban, en vertu de l'alternance pratiquée chaque année entre les 2 communes. La fête du pain, organisée depuis une trentaine d'années maintenant par cette association, aura lieu à la salle des fêtes de Saint-Colomban le dimanche 6 août 2017. Le bassin en mélèze qu'elle a installé sur la place du monument aux morts de Saint-Alban donnant entière satisfaction, l'association a proposé à la commune de remplacer celui situé sur le chemin du Mollard qui est en mauvais état. Jean-Luc Pluyaud et Albert Cartier sont chargés de l'achat du bois (une portion de tronc non équarrie auprès de l'ONF) et de la réalisation de ce bassin.

► **TOUR DE L'AVENIR.** L'association Massif Arvan-Villards a signé il y a quelques années un accord avec Alpes Vélo (déléguée d'ASO depuis 2012) pour organiser 6 étapes finales du Tour de l'Avenir dans les Sybelles. Cette association étant dissoute, c'est le Sivav qui va être mis à contribution à hauteur de 50 000 euros pour l'étape finale de l'édition 2017 qui se déroulera le 27 août à Albiez-Montrond. Les remontées mécaniques des Sybelles (et l'EPIC donc...) auraient été contactées pour connaître leur position quant à une éventuelle participation financière de leur part, sur le partenariat du maillot de leader de la montagne... On ne connaît pas leurs réponses.

VERNIER Frères
 • Génie Civil
 • Travaux en montagne
 • Montages et réparations
 remontées mécaniques

Tél. 04 79 83 40 44
 Zone Industrielle/73000 PONTAMAFREY

PARET-GRIS Olivier
 USINAGE DE PRÉCISION
 CONSTRUCTION MÉCANO-SOUDÉE
 225, rue de l'Oliveraie, ZAC des Jasses
 34130 VALERGUES
 Tél. 04 67 22 19 67 - Fax : 04 67 22 19 96
 secretariat@paret-gris.com

Une fin d'année chargée

• Le 12 décembre 2016, le Sou des écoles de la vallée des Villards a organisé une journée « fête de Noël » pour les écoliers villarins avec, pour commencer, le matin, une sortie cinéma à Saint-Michel-de-Maurienne (projection du dessin animé intitulé Norm) suivie, l'après-midi, à l'école, des douceurs chocolatées récupérées au pied du sapin pour les enfants et le personnel, le tout se terminant par un bon goûter pour tous. Ce même jour, le Sou des écoles a organisé, en collaboration avec l'enseignante, un petit marché de Noël avec la vente de calendriers, de chocolats, de guimauves artisanales, etc., ainsi qu'une tombola (une petite première bien appréciée des visiteurs).

• En janvier, l'association a fait la tournée des hameaux pour la vente des calendriers du Sou des écoles : un joli succès. Un grand merci pour l'accueil qui lui est réservé à chaque fois et pour la générosité des Villarins.

• Pendant les vacances de février, le Sou des écoles a été présent au pied des pistes pour la vente de gâteaux, de crêpes, de brochettes et de bonbons, les après-midi du 16 et 23 février, et du 3

mars, pendant les animations organisées par l'office de tourisme. Un grand merci à toutes celles qui ont assuré ces ventes !

• Au printemps, une sortie patinoire est prévue à Chambéry avec la visite de la galerie Euréka au Carré Curial le mardi 28 mars prochain ainsi qu'une autre sortie cinéma.

• La traditionnelle vente de préparations sucrées ou bien salées à l'occasion de la commémoration de l'armistice de la Seconde Guerre mondiale suivra la cérémonie du 8 mai. Puis en juin, il y aura deux visites proposées par Claire Martin-Cocher à Roman-sur-Isère et Hauterives pour faire voir un peu du pays à nos écoliers villarins !

• Une sortie de fin d'année à la journée, offerte par le Sou des écoles, est prévue en dehors du temps scolaire (le samedi) ; la destination reste à définir avec l'enseignante Manon Humbert.

L'année scolaire se terminera avec une journée détente et plein air au plan d'eau du Clos pour le plus grand plaisir de tous, écoliers et parents.

Véronique Vallé
 et Valérie Favre-Teylaz



V. VALLÉ

■ BRÈVES

► **ANCIENS COMBATTANTS.** Le 19 mars à Saint-Alban, en fin d'après-midi, devant quelque 25 personnes, Gilbert Émieux, président de l'Association des anciens combattants de la vallée des Villards, Jacqueline Dupenloup, maire de Saint-Alban, et Gilbert Pautasso, 1^{er} adjoint représentant le maire de Saint-Colomban, ont célébré le 55^e anniversaire des accords d'Évian, signés le 18 mars 1962, qui ont mis fin à la guerre d'Algérie. Jacqueline Dupenloup a lu le message officiel du secrétaire d'État aux anciens combattants et rappelé : « que l'exposition sur les mémoires de la guerre d'Algérie, de l'Office national des anciens combattants, illustrée de témoignages de ceux qui ont vécu l'histoire sera présentée d'ici la fin de l'année 2017, avec le concours de l'Éducation nationale, dans les collèges et les lycées ». À l'issue de cette cérémonie, assez courte, les participants ont été invités à un vin d'honneur à l'Auberge du Triandou. – (C. Mayoux.)

► **RÉUNION DES ASSOCIATIONS.** Le 25 février, après sa réunion de bureau, l'Association des Villarins et amis des Villards avait invité les responsables d'une dizaine d'associations villarinchennes à une réunion d'information. Seuls quatre d'entre eux ont répondu présent : de l'association organisatrice des Six jours de pétanque, de Villards patrimoine et culture, de La Fine équipe et de la chorale la Villarine. En présence de Jacqueline Dupenloup, maire de Saint-Alban, et Gilbert Pautasso, 1^{er} adjoint au maire de Saint-Colomban, chacun a présenté son association (structures, périmètre d'action, manifestations et réalisations effectuées ou programmées). Jacqueline Dupenloup a souligné ce que la vallée des Villards doit au tissu associatif et à ses bénévoles lors de la Veillée en Belledonne et de la fête du col par exemple, et évoqué quelques projets en cours (*lire ci-dessus*). Gilbert Pautasso a fait remarquer lui que les Villarins arrivent à organiser des manifestations sans l'aide ni l'appui (financier ou autre) de structures extérieures aux Villards (Sivav, 4C, OT de La Chambre pour la communication, etc.) et regretté que les Villarins ne soient que très peu sollicités au delà des Villards pour des projets (cantons et moyenne Maurienne) ce qui les constraint à rester entre eux. Malgré une faible participation (manque de temps des autres responsables ? désintérêt ?), cette réunion a probablement été utile pour rappeler qu'il faut parfois la présence de nombreux bénévoles issus de tout l'horizon associatif local pour permettre le bon déroulement des manifestations d'envergure (l'Étape du Tour, la Sybelles-Villarinchene, etc.).

Une nouvelle charte des costumes

Tirant le constat que depuis les deux dernières éditions du rassemblement des costumes de Maurienne, à Bessans (2012) et à Valloire (2015), les choses se dégradaient quant au respect d'une certaine authenticité (*), les organisateurs et les référents de ces rassemblements avaient décidé, dès l'automne 2015, de revoir, améliorer et préciser la charte des costumes de Maurienne qui datait de 1997. Ceci afin de mieux encadrer les participations aux prochains rassemblements (à Saint-Sorlin en 2018) mais aussi d'aider pour le port du costume en Maurienne.

Les référents sont les personnes responsables du groupe costumé de leur commune ou de plusieurs communes. Ils sont les interlocuteurs des organisateurs de ces rassemblements. Certaines communes n'en ont pas, ou plus, le costume étant en perte de vitesse, et la relève n'étant pas toujours assurée. Xavier Mugnier est le référent pour la vallée des Villards. (Les référents de haute Maurienne n'ont pas participé à cette réflexion.)

Un premier projet de charte, rédigé le 7 décembre 2015 à Saint-Michel-de-Maurienne, a été adressé à tous les référents pour qu'ils l'étudient et fassent des remarques. Peu de personnes se sont manifestées. Néanmoins, le 21 novembre 2016, une nouvelle charte a été adoptée qui précise des règles qui n'apparaissaient pas dans la précédente.

La difficulté est connue. Xavier Mugnier : « Souvent les personnes se déclinent au dernier moment pour s'habiller et participer au rassemblement des costumes, et le résultat n'est pas toujours à la hauteur. Il y a de moins en moins de personnes motivées et compétentes, et nous avons souhaité donner un cadre et des bases, sans trop décourager les futurs costumés. »

Après des considérations générales

sur le rôle de la charte (« responsabiliser toutes les personnes portant le costume, et tous les référents ») et ses objectifs (« assurer la pérennité des différents types de costumes mauriennais »), la charte détaille les moyens qu'elle entend mettre en œuvre avec l'appui d'un comité de la charte qui va être créé. En feront partie les référents des 6 anciens cantons de la Maurienne, les représentants des associations et des musées du costume, des représentants des particuliers. Ce comité élira un bureau de six membres qui représentera et défendra la charte vis-à-vis de toutes les instances extérieures. Seul ce dernier aura pouvoir de décision.

La charte précise : « Pour la mise en œuvre de cette politique de sauvegarde et de mise en valeur de ce patrimoine, le comité de la charte pourra s'attacher le concours de scientifiques et conservateurs de musées, de représentants de fédérations de groupes folkloriques ou d'autres personnes qualifiées. Partout où cela est possible, le comité de la charte apportera son soutien aux autres rassemblements, fêtes locales, manifestations folkloriques et muséographies qui valorisent le costume. »

La charte détaille ensuite les règles à respecter par toutes les personnes qui veulent porter un costume traditionnel (*lire ci-dessous*). Elle pourraient se résumer par cette maxime : « Chez nos anciens le bon sens était de rigueur, il doit l'être aujourd'hui. »

Contrairement à ce qui s'est fait en 1997, cette charte n'a pas, pour l'instant, été proposée aux différents groupes, musées, etc., de la Maurienne pour qu'ils l'adoptent. Aux Villards, elle pourrait être discutée lors d'une prochaine réunion de l'association Patrimoine et culture.

(*) Lire *Le Petit Villarin* numéros 161 (septembre 2012) et 173 (septembre 2015).

Les règles à suivre

• PAR TOUS

Le costume de jour et de travail est accepté, même à la messe le matin, mais sans les outils. Ne pas porter de montre moderne. Ôter les piercings. Éteindre son portable pendant le défilé et toutes les cérémonies. Ne pas fumer en représentation. Ne pas porter de lunettes de soleil. Les lunettes de vue doivent avoir une monture discrète ; il est nécessaire d'éviter les larges montures en plastique. S'interdire les baskets, espadrilles, chaussures de montagne modernes.

Les tenues de ramoneurs, les uniformes militaires ne sont pas des costumes traditionnels, ils ne sont pas admis.

• PAR LES FEMMES

Le maquillage est toléré s'il est discret. Proscrire les rouges à lèvres nacrés ou trop voyants et le trait de crayon noir sous les yeux. Porter des chaussettes noires lacées, à petit talon, ou bien des bottines, des galoches ou des sabots selon la tradition du pays, avec des chaussettes ou des bas noirs opaques et mats. La coiffure doit être correcte, sans frange, ni cheveux tombant devant les yeux.

Coiffure à l'ancienne adaptée au type de coiffe : cheveux tirés à l'arrière, ou

raie au milieu, voire sur le côté pour certaines communes de haute Maurienne. Les coiffes doivent être correctement entretenues, propres, amidonnées, et plissées suivant le village représenté. Elles seront correctement portées. Par exemple, pas de cheveux libres à l'arrière, et le chignon apparent ou non.

Pas de restauration dans des matières non adaptées ou avec des couleurs criardes. Respect de l'identité. (Pour ce jour pas de femme déguisée en homme.)

• PAR LES HOMMES

EN COSTUME DU DIMANCHE

Pantalon en drap. Chemise blanche à manches longues, rentrée dans le pantalon. Gilet en drap, cravate ou noeud en velours ou satin. Veste et chapeau en feutre. Chaussures noires de ville, à lacets.

• PAR LES ENFANTS

Dans certains villages les fillettes ont des costumes bien spécifiques qui doivent être portés complets et correctement. Faire attention à la taille du vêtement et au choix des chaussures.

En cas de difficultés dans l'application de ces règles, la personne costumée pourra se voir refuser l'accès au rassemblement.

Châles de Savoie

Le prix des châles de soie à fond bleu roi a été fixé à 150 euros pièce par le tisserand, qui fournira du cordonnet de soie pour réaliser les franges.

C'est Nicolas Compigne, installé à Rozier-en-Donzy (Loire) qui réalisera ce travail. M. Compigne est le successeur d'Alain Vivier-Merle qui a pris sa retraite le 31 décembre 2013. Depuis 1996, ce dernier a réalisé pour la vallée des Villards des châles à fond noir avec les tabliers assortis, des châles et tabliers à fond fuchsia prune, des rubans de couleur brochés de fleurs multicolores en 3, 5 et 8 cm de large, pour orner corselets, barrettes et ceintures, des rubans de soie écru brochés de fleurs pour les coiffes de grandes fêtes, et des rubans de couleur, unis, moirés, et larges, que l'on place autour de la taille des Villarinchés portant le costume des grandes fêtes.

M. Compigne travaillait jusqu'à présent principalement sur un métier à tisser des rubans, datant du dix-neuvième siècle, en bois, réalisant des rubans de soie et de velours sabré pour les coiffes des Arlésiennes. C'est sur ce métier, capable de tisser huit pièces de front, qu'ont également été tissés les différents rubans pour la vallée des Villards. Le reste des métiers, pour les châles et les tabliers notamment, n'avait pas été repris par ce dernier, et devait à terme rejoindre le musée du tissage et de la soierie de Bussières à côté de Rozier-en-Donzy.

Tous ces métiers à tisser sont des métiers Jacquard qui, pour faire simple, fonctionnent grâce à des crochets et des cartes perforées que l'on nomme aussi cartons. Les cartes perforées guident les crochets qui soulèvent les fils de chaîne, permettant de tisser des motifs complexes et d'obtenir un tissu dit broché, comme le brocart et le damas par exemple. Chaque motif de châle a donc son propre carton, complexe et volumineux, de même que chaque motif de tablier au carton bien plus simple, que l'on peut remplacer aujourd'hui par un logiciel informatique.

Dans un souci de conservation et de rénovation d'éléments du patrimoine vestimentaire savoyard, ainsi que de la sauvegarde de certains savoir-faire, j'ai pris contact avec les tisserands pour relancer cette activité, en y associant les groupes folkloriques de Savoie et de Haute-Savoie qui se sont rapidement montrés intéressés par le tissage de châles à fond bleu. Cette opération a actuellement pris du retard car le déménagement, comprenant démontage et remontage du métier pour les châles, s'avère plus compliqué que prévu. C'est un métier ancien, volumineux et demandant une bonne hauteur sous plafond (de 5 à 6 mètres) pour un fonctionnement correct. Il devrait être installé pour la fin mai 2017, puis suivront différents réglages, les teintures des fils de soie, et enfin le tissage proprement dit. Les châles pourraient donc être livrés fin 2017 début 2018 au mieux.

Vous pouvez passer vos commandes de châles jusqu'au 1^{er} juin 2017 à Xavier Mugnier : 322, rue des Chaudannes à Saint-Jean-de-Maurienne (73300). Ils sont à régler d'avance par chèque à l'ordre de « SAS le Tisserand ». Les tabliers se feront dans un deuxième temps.

Xavier Mugnier

■ BRÈVE

► **BOÎTES DE SAINTE-REINE.** Mystérieuses à nos yeux de contemporains, les boîtes dites de Sainte-Reine sont tout à la fois objets de dévotion, souvenirs de pèlerinage, petit « théâtre » de la vie de la sainte. Reflets d'un art populaire original, on n'en retrouve aujourd'hui que de très rares témoins car les matériaux qui les composent sont fragiles et périssables. Vite défraîchis, délaissés, ces objets ont pratiquement perdu tout sens dès le début du XIX^e siècle. Découvertes lors d'une rénovation de la chapelle du Premier-Villard, les trois boîtes de Sainte-Reine font partie des trente-six recensées en France, sans doute rapportées par des pèlerins qui s'étaient rendus à Alise-Sainte-Reine (lieu de leur fabrication, en Bourgogne), haut lieu de pèlerinage entre le XVII^e et le XIX^e siècle, ou alors achetées à des colporteurs... Leur présence dans la chapelle

reste un mystère. Les trois boîtes, de petites dimensions (17 cm de hauteur, 10 cm de largeur, 4 cm de profondeur), sont en bois avec charnières métalliques, sujets moulés en terre cuite et peints, papier mâché moulé, papier imprimé collé et matériaux divers (perles, ficelle...). Leur état inspirant inquiétude (présence d'insectes et de sciure fraîche) le conservateur régional des Monuments historiques a été contacté, rapidement une restauratrice a été sélectionnée puis, le 30 juin 2016, le conseil municipal a validé le devis (630 euros, subventionnés par la direction régionale des affaires culturelles, 131 euros, et le département de la Savoie, 189 euros). Les différents traitements de désinfestation, de dépoussiérage, d'injection de résine, les diverses opérations de collage de fragments de bois, de papiers soulevés, puis le nettoyage par gommage réalisés au cours du second semestre 2016 ont permis la restitution des trois boîtes en fin d'année. Elles ont maintenant repris leur place, pour des siècles peut-être... – (C. Frasse-Sombet.)

■ RECTIFICATIF

Des coquilles ont échappé à la vigilance des correcteurs de l'article d'Yves Morel intitulé : « Un costume villarin exposé à Yvoire » publié dans le numéro 178 (décembre 2016) du *Petit Villarin*. Les lecteurs du *Petit Villarin* auront certainement rectifié d'eux mêmes celles qui sont devenues des fautes. Cependant, ils n'auront pas pu comprendre la précision mise entre parenthèses à l'avant dernière ligne du deuxième paragraphe, où il fallait lire : « *paroisse et commune* » et non pas « *provisoire et commune* »...



C. FRASSE-SOMBET

Une veillée en septembre

L'animation « Veillée en Belledonne », organisée par des communes ou des groupements de communes sous l'égide de l'association Espace Belledonne, est devenue un événement important de l'animation estivale dans la vallée des Villards. Programmée en juin, cette manifestation a, chaque fois, attiré près de deux cents spectateurs et convives, une affluence qu'on ne retrouverait pas ailleurs en Belledonne.

Si chaque structure organisatrice a le choix de la date et du thème de la veillée, celle-ci doit obligatoirement comprendre trois temps : une partie festive animée par des artistes professionnels, une partie culturelle (aux Villards elle fut consacrée aux alpages, aux ramoneurs, à la vie au féminin en montagne), et un repas qui doit être proposé, autant que faire se peut, à prix coûtant.

L'an passé, pour des raisons budgétaires (retard dans l'octroi de fonds européens et mise en place du budget) les veillées, réduites en nombre, s'étaient déroulées à l'automne. Ce qui avait conduit la vallée des Villards à faire l'impasse.

Cette année encore, les contraintes budgétaires d'Espace Belledonne ont rendu un temps ces veillées hypothétiques, mais finalement, fin mars, on a appris que 5 veillées au total seraient organisées et qu'une d'entre elles se déroulerait aux Villards, en septembre.

Aux Villards, c'est le comité de pilotage de la fête du col du Glandon, interlocuteur privilégié avec Espace Belledonne pour la vallée, et notamment Jacqueline Dupenloup, qui devrait arrêter très prochainement le thème culturel, le spectacle et le type de repas qui seront proposés.

Pour le thème, quelques-uns sont à l'étude et rien n'est encore fixé. C'est l'Association des amis des Villards organisera le repas dont le menu reste à préciser. L'idée d'un repas « partagé », à l'instar de ce qui se fait dans des hameaux l'été – Lachenal, Le Martinan, où chaque convive apporte les mets qu'il a préparés – a un temps été envisagé... Mais en principe il y aura normalement un repas « classique ».

Dans le cadre de la programmation de « Villards, vis l'art », une rencontre a eu lieu à la mairie de Saint-Alban le 20 janvier dernier, réunissant acteurs de la vie locale et 2 personnes de Scènes obliques, association qui accompagne les projets culturels en Belledonne.

Cette année l'idée serait de proposer durant une journée, en juillet et en août, un « parcours – croquis », pour que des gens qui n'ont pas l'habitude de dessiner viennent le faire sous la conduite d'artistes locaux – Claire Martin-Cocher, Danièle Nicol... – dans des lieux ciblés.

Claire Martin-Cocher et Jacqueline Dupenloup ont également proposé au groupe Scènes obliques d'installer (comme de nombreuses communes le font déjà) dans les hameaux ou sur des itinéraires de promenade dans la vallée, des boîtes pouvant protéger des livres déposés par les habitants ou les touristes. Celui qui pose un livre sait qu'il ne le retrouvera peut-être pas, car un passant peut se servir, le lire, le garder ou le rendre..., et en mettre un autre, ou non.

Dans le cadre de cette idée, il a été demandé à Orange de laisser la cabine téléphonique de l'Église, désactivée, qui deviendrait une « boîte à livres ». Et l'association La Fine équipe a été sollicitée pour s'investir dans ce projet.

■ BRÈVES

► **EXPOSITION.** L'exposition « Le talent des Villarins », qui permet aux artistes villarins d'exposer leurs œuvres, aura lieu les 10 et 11 août 2017 à la salle des fêtes de Saint-Colomban. Quatre artistes (Julien Martin Cocher, André Gamel, Martine Paret-Dauphin et Maurice Bouchet-Flochet) ont été les initiateurs de la première édition de cette aventure en 2000. Maurice Bouchet-Flochet (qui précise : « On s'entend très bien, les artistes sont des gens posés, sans histoires. ») est aidé pour la création de l'affiche par Danièle Nicol, pour l'affichage par Martine Paret-Dauphin, pour des conseils par Anne Pichon, et pour la communication par Damien Tardy qui a invité à deux reprises Maurienne TV. Les exposants (entre 25 et 30 ces dernières années) sont des sculpteurs (sur bois et pierre), des peintres (aquarelle, gouache, fusain, céramiques), des créateurs de patchwork, de modelage de terre cuite au four, des brodeurs. Cette année l'association Les petites mains (Saint-Étienne-de-Cuines, broderie, couture, etc.) est invitée et un concours de dessin et de peinture devrait inciter les jeunes à s'orienter vers les arts. – (C. Mayoux.)

► **PÊCHE.** La saison de pêche aux Villards a ouvert le 11 mars. Elle fermera le 8 octobre (pour les lacs d'altitude, la période de pêche court du 3 juin au 8 octobre). Les cartes de pêche sont en vente à la Maison du tourisme : 78 euros pour la carte annuelle pour l'association de pêche locale (pour 30 euros supplémentaires, il est possible de pêcher dans tous les cours et plans d'eau de Savoie) ; 19 euros pour les mineurs (moins de 18 ans au 1^{er} janvier 2017) ; 6 euros pour la carte découverte (pour les jeunes de moins de 12 ans au 1^{er} janvier 2017) ; 32 euros pour la carte promotionnelle « découverte femme ». La carte à la journée coûte 13 euros et la carte hebdomadaire (7 jours de pêche consécutifs) 32 euros. L'achat en ligne des cartes de pêche est possible sur le site www.cartedepêche.fr. Dans la vallée du Glandon, tous les cours d'eau sont pêchables, la seule réserve de pêche se situant sur Saint-Étienne-de-Cuines, du canal de la microcentrale EDF, en amont, à la prise d'eau, en aval. L'année 2017 sera une année de transition pour les pêcheurs savoyards puisqu'au 1^{er} janvier 2018, deux changements majeurs entreront en vigueur pour moderniser et simplifier l'offre pêche départementale : la vente de la carte de pêche par Internet sera obligatoire pour tous les dépositaires, et la réciprocité départementale pour tous sera instituée pour la carte « personne majeure », dont le prix reste à fixer. – (C. Mayoux.)

► **CHASSE À SAINT-ALBAN.** Le bilan de la saison de chasse 2016-2017 pour l'ACCA de Saint-Alban s'établit à 42 chamois prélevés sur les 43 attribués (dont 11 tués sur les 11 attribués sur le territoire ONF), 18 cerfs prélevés sur les 23 attribués (5 sur 8 sur l'ONF et 13 sur 15 ailleurs), et 9 chevreuils prélevés sur les 17 attribués (1 sur 2 sur l'ONF et 8 sur 15 ailleurs). Enfin 21 sangliers ont été tués dont 12 sur le massif de Belledonne et 9 sur celui du Grand Châtelard. Durant la saison, 4 bêtes ont été retrouvées égorgées : 1 biche, le 26 décembre 2016 entre le Mont et la forêt domaniale, 1 faon, le 16 novembre 2016 sur la route du Truc (DZ2), 1 biche dans la combe du Bessay, et 1 très beau cerf au Bouchet (12 corps).

NUMÉRIQUE

Toujours des difficultés, mais une nouveauté...

La connexion à Internet dans la vallée des Villards a été particulièrement calamiteuse durant le mois de février en raison du grand nombre de personnes présentes dans la vallée. Les téléchargements « lourds » ne pouvaient être faits que très tard en soirée ou très tôt le matin, et même les liaisons quotidiennes élémentaires (envois et réceptions de courriels) ont été perturbées.

Cela s'explique ainsi. Aucune ligne de Saint-Alban ne peut dépasser 2 mégabits par seconde. Quand tout le monde se connecte en même temps, il y a « embouteillage » et tout le monde est « planté ».

À Saint-Colomban, tout le monde est raccordé sur Saint-Alban, c'est donc pire. À Saint-Alban 27 foyers sont raccordés sur le sous-répartiteur du Premier-Villard et 64 foyers raccordés au central téléphonique du Bessay. À Saint-Colomban, 70 foyers sont raccordés au Bessay (99 % d'entre eux sont éligibles à 2 mégabits) et 128 foyers raccordés sur le sous-répartiteur du Comberousse où seulement 57 % d'entre eux sont éligibles à 2 mégabits.

D'où ce coup de colère d'un Villarin : « Qui n'a pas son poste de télévision ? qui n'a pas un ordinateur ? qui ne possède pas un téléphone qu'il soit fixe ou mobile ? Faites vos comptes. À 50 euros environ par mois pour le « pack », ça fait 600 euros à la fin de l'année. Vous ajoutez la redevance télé, incluse dans la taxe d'habitation, on arrive à près de 730 euros. Soit sur 20 ans le prix d'une voiture ! Si encore le réseau fonctionnait à peu près correctement, comme c'est le cas dans une ville de taille très moyenne. Même pas. Et ça fait 17 ans que ça dure ! En 2 000, Hervé Gaymard était venu inaugurer une station pilote à Hermillon qui devait nous garantir l'arrivée de la fibre optique dans un délai raisonnable. On attend encore ! »

Jacqueline Dupenloup, maire de Saint-Alban, a de nouveau signalé cette situation au chef du service « aménagement numérique » de la DDT 73. Celui-ci lui a indiqué que les services départementaux et le délégataire retenu pour l'équipement de la Maurienne viendraient informer les élus municipaux d'ici la mi-avril.

La fibre optique doit arriver dans un ou

deux ans jusqu'au central téléphonique du Bessay, sachant que le maintien du fil de cuivre entre ce noeud de raccordement et chaque abonné entraînera toujours une déperdition de puissance. La question est donc, ensuite, l'arrivée de la fibre aux prises des particuliers qui doit faire l'objet d'une étude de viabilité financière pour le délégataire. Ce responsable a bien conscience que la « situation des hameaux de montagne où vivent des habitants permanents est importante » et qu'une approche doit être faite différenciant « lits chauds et lits froids ».

Le 24 février, l'opérateur Orange a présenté à Valloire un programme d'équipement qui permettra à une vingtaine de communes de Maurienne de « voir leur connectivité fixe et mobile améliorée » avec notamment la 4G. Les deux communes villarines, qui n'ont pas la 3 G, ne font pas partie de ce programme.

Finalement toutes ces coupures à répétition, ces pannes régulières, ces impossibilités de partager des vidéos sur Facebook (même si c'est à certaines heures de la journée et de la soirée) ou de capturer tout simplement la WI-FI, sans parler des jeux sur tablettes qu'affectionnent particulièrement les adolescents, vont finir par « handicaper » le tourisme. Et il n'est pas rare de rencontrer déjà des vacanciers dépités de voir cette vallée, située seulement à moins de vingt minutes de l'autoroute entre la France et l'Italie, sous-développée à ce point dans ce domaine, et remettre en question leur retour dans un pays qu'ils adorent par ailleurs...



Le central du Bessay.

Deux bornes WI-FI en accès libre

Depuis février dernier, deux points de Saint-Colomban offrent un accès Internet WI-FI sécurisé : la place du Chef-Lieu, près de la Maison du tourisme, et le front de neige près du bâtiment d'accueil. Ces bornes Cigale (marque d'Yziact, société valentinoise qui les a installées) utilisent les box Internet existantes (Maison du tourisme et webcam dans la salle hors sac). Pour se connecter il faut aller sur un site Internet via un navigateur et renseigner (une seule fois) son adresse courriel, accepter les conditions d'utilisation, et on dispose d'un quart d'heure pour consulter sa messagerie et valider son inscription. Lors d'un prochain passage à proximité d'une de ces bornes, la connexion sera automatique et gratuite. La borne du Chef-Lieu ne bénéficie que d'une partie du flux Internet de la Maison du tourisme, car ses employées doivent pouvoir continuer à travailler même si de nombreux internautes sont connectés. Celle du front de neige utilise quasiment l'intégralité de la bande passante. La durée maximale de connexion est de 2 heures et le débit disponible est réparti de manière égale entre les utilisateurs. Le coût de cette installation est compris entre 110 et 170 euros selon la durée choisie. L'abonnement mensuel, qui inclut la fourniture de la connexion publique sécurisée, le respect des obligations légales et la maintenance du service, varie de 17 à 22 euros.

JD TRAVAUX CHARPENTE
JULIEN DONDA
CHARPENTE - COUVERTURE - ZINGUERIE
Le Martran
73130
SAINT-COLOMBAN-DES-VILLARDS
Tél : 06.28.39.64.29
julien.donda@wanadoo.fr

Les Gîtes Adélaïde
3 à 8 personnes
Martinan
Saint-Colomban-des-Villards
Tél. 06 12 32 09 15

Mémoires d'Étienne Bellot-Mauroz

I - Présentation de la famille et considérations historiques (*)

Le 31 mars 1834, Étienne Bellot-Mauroz achève de rédiger ses mémoires. Il a 29 ans et, depuis le 14 mars, il est veuf avec deux enfants à charge Michel (4 ans) et Geneviève (2 ans). Est-ce pour surpasser son chagrin qu'il éprouve le besoin d'écrire ces « *Histoires observatoires de ce qui s'est passé de plus remarquable en depuis l'âge que j'ai commencé à me reconnaître jusqu'à présent* » ? Il ne le dit pas mais on peut le supposer. Ce texte est rédigé sur un cahier ligné (19 lignes par page) de dimensions 16 cm par 21,5 cm. Il fait 213 pages. Suivent 14 pages de considérations sur le temps et/ou les récoltes, détaillées année par année, de 1816 à 1819, et reproduites de tête, nous dit l'auteur, l'original ayant disparu dans l'incendie de Valmaure en 1832.

En 1928, *L'Écho de Savoie* (1) a publié un compte rendu de ces mémoires sous deux titres : Une famille de paysans du XVIII^e siècle (éditions du 25 mars, 1^{er} avril, 8 avril, 15 avril, 22 avril), puis : Les Aventures d'un paysan mauriennais (éditions du 27 mai, 3 juin, 10 juin, 17 juin, 1^{er} juillet et 8 juillet). Ce découpage ne respecte pas l'ordre chronologique du manuscrit mais regroupe les faits du récit d'Étienne Bellot-Mauroz en deux grands thèmes : la famille de l'auteur, ses aventures en France. On ne sait pas comment le journaliste a pris connaissance de l'original qui était, à l'époque, en possession de Benoît Favre (Lachenal), arrière-petit-fils de l'auteur.

Dans son livre paru en 1970, intitulé : *Le Pays des Villards en Maurienne*, Pierre

Bozon utilise à plusieurs reprises (13 fois) des faits ou des anecdotes tirés du texte de *L'Écho de Savoie*. Et dans l'article intitulé « Un Villarin exceptionnel du temps passé » qu'il publie en 1978 dans ces colonnes (2), il s'appuie, là encore, sur le compte rendu publié par *L'Écho de Savoie*. Il y ajoute cependant quelques éléments sur la position sociale d'Étienne Bellot-Mauroz tirés du cadastre en 1867, alors que celui-ci est décédé depuis 1860... À notre connaissance, Pierre Bozon ne connaissait pas le texte original de ces mémoires que nous présentons ici (quasi) intégralement. Cette publication a bénéficié de l'aide de Didier Jean-Alexis, pour une première saisie du texte (1995) à partir d'une copie faite par son grand-oncle, Benoît Favre (3). Cette saisie a été confrontée à l'original (4) que Mme Yvette Capelle, aujourd'hui décédée, nous avait permis de consulter au début des années 1990.

Pour faciliter la lecture de ce document, nous avons intercalé, dans le texte, entre crochets, quelques mots, et établi, page 9, une généalogie sommaire des personnes citées assortie de quelques commentaires.

(1) *L'Écho de Savoie* : « Organe des Savoyards de Lyon et du Sud-Est et des deux départements de Savoie » a été publié du 11 décembre 1921 (numéro 1) à 1956 (numéro 182).

(2) *Le Petit Villarin* numéro 22 (janvier 1978).

(3) Nous remercions Didier Jean-Alexis pour sa précieuse contribution à cette édition.

(4) Notamment par Ginette Paret que nous remercions pour son érudition et sa patience.

Histoires observatoires de ce qui s'est passé de plus remarquable en depuis l'âge que j'ai commencé à me reconnaître jusqu'à présent, et pour en former une juste idée et une base solide. Je donnerais en premier lieu l'origine de ma famille autant loin que je pourrais les rappeler à ma mémoire, ensuite ma naissance, et en détail les événements que j'ai été victime moi-même, et ensuite les évènements de chaque saison en depuis dix huit cent seize.

PRÉSENTATION DE LA FAMILLE

Article premier : de mon aïeul

Je ne peux prendre aujourd'hui que depuis mon aïeul qui portait pour nom Colomban Bellot-Mauroz et sa femme Anne Rostaing-Troux ; mon aïeul a décédé en 1729 en laissant sous la conduite de sa femme Anne Rostaing deux enfants males : l'aîné portait le nom de son père défunt c'est-à-dire Colomban et le cadet Étienne Bellot.

Ces deux jeunes enfants à peine n'ayant connu celui que leur avait [donné ?] l'Être qu'ils sont tombés sous le joug d'un oncle du côté de leur mère appelé Benoît Rostaing-Troux, homme couvert du manteau de l'avarice. Ces deux enfants se trouvent sur [sous] cette nouvelle domination ; leur mère devint à leur manquer c'est-à-dire à mourir après avoir beaucoup essayé des misères tant du côté du corps que de l'esprit ; elle se donna si fort à la lecture de l'ancien testament qu'elle a eu une faiblesse d'esprit que cinq ans après la mort de son mari elle décéda [1734].

Mœurs, coutumes de ce temps

Dans ces époques là, les habitants de ces pays étaient paresseux, ils aimait la loisiveté, superstitieux, fidèles envers la société ; s'ils se rendaient des services, surtout d'argent, ils se cachaien dans des endroits pour n'être vus de personne. S'ils faisaient des marchés, ils s'arrachaient chacun un cheveu et ils le jetaient loin, alors voilà leurs marchés faits, et celui qui aurait pris envie de sans [s'en] détruire ne pouvait pas parce qu'il fallait faire restitution du cheveu.

Ils n'avaient point de luxe. Les hommes portaient des grand cheveux qui leur tombaient en désordre sur les épaules ; ils portaient des vestes, espèces d'habit de gros drap noir qui leur descendait jusqu'au milieu du gras des jambes. Cet habit n'avait point de col, il était garnis de boutons d'une extrême largeur. Ils portaient des guêtres qui n'étaient ouvertes que dans le bas par trois ou quatre boutons ; des quillotes [culottes] qui n'allaien que jusqu'aux genoux et ouvertes par trois boutons au milieu des cuisses qui servaient à l'obéissance de la nature ; leur chemise était montée, au lieu d'un col c'était une espèce de collierette qui débordait de cinq pouces sur les épaules ; ils portaient une ceinture de cuir sur tous ces lourds habillements.

Les femmes portaient une coiffure espèce de tunique en étoffe noire qui tombait sur les épaules jusqu'au milieu des reins et ne connaissaient pas l'usage du mouchoir ; elles aimait la danse et peu le travail.

Les propriétés en bien terrain étaient d'une modique valeur, on échangeait souvent une quartellée de fond pour un pain, quinze à vingt livres en était le prix commun. Ils étaient large en patrimoine, beaucoup de forêts ; entre autres que celles qui existent dans la commune, il y en avait une très belle en bois de sapin à sarasomaz [Sarath'oma], une autre sur Valmaure en fayards qui tenait jusqu'à la creza de fontaine pourriez [la creuse de Fontaine pourrie] sur les terres.

Leur écriture était tout à fait gauloise et d'un mauvais style, et encore très peu qui en connaissait l'art. Sur cent personnes y en avait pas trois, et le reste savait ni lire ni écrire.

La monnaie était livre, sou, denier et obole ; la livre valait vingt quatre sous de notre monnaie, le denier en valait douze pour le sou, les oboles en valaient douze oboles pour un denier.

Ils plantaient très peu de pommes de terre. Celui qui en avait deux à trois quintaux il se trouvait heureux. Leurs manières de leurs plantations étaient bien différentes d'aujourd'hui : ils les jetaient dessus la terre et après il piochait la terre, et par ce moyen leurs plantations étaient faites. Ils prenaient les terres écartées [du hameau] d'une meilleure qualité que les plus proches pour le motif que celles qui étaient en bas avaient [étaient ?] premières à murir.

Malgré toutes leurs misères, c'étaient des hommes robustes et qui allaient souvent à quatre vingt cinq ans, et tous des hommes malins et d'un très beau courage. Enfin voilà à peu près leurs manières d'agir et leurs coutumes. Nous passerons en second article.

Article second : de l'aîné de ses fils soit Colomban Bellot-Mauroz

Ce jeune orphelin s'en va chez son oncle, ou du mois [que] son oncle l'a retiré, [il] commence à travailler, et au bout de cinq à six ans il a suivi son frère cadet en France faire un commerçant, et que nous le verrons à l'article suivant après cinq à six campagnes en France il se maria en premières noces à une fille de Lachenal dont ils n'ont point eu d'enfants, et en dernières noces à une de Lachal ; de ce dernier mariage il y a eu plusieurs enfants dont trois garçons et quatre filles.

Les filles, il y en a une mariée en Valmaure chez Joseph Paret et les autres : deux aux Châtelet, une à Jean-Claude Cuinat et l'autre à Louis Martin-Frères, et la quatrième à Sébastien Paret. L'aîné des trois fils fut appelé Joseph et l'autre Benoît et le dernier Pierre. Benoît est mort à la Côte-Saint-André, France, le second nommé Joseph fut un illustre marchand, il a fait un bénéfice considérable, il a fait plusieurs campagnes en France. La Révolution française l'a obligé d'évacuer la

France. Étant en route, il suit les troupes françaises jusqu'au Piémont et [où] il a été obligé de rester cinq à six ans, les troupes françaises tenaient. Au bout de ce temps il retourne en Savoie, il a acheté une maison, à St-Jean de Maurienne, y a résidé plusieurs années. De là il devint à mourir. Il a laissé plus de soixante mille francs après avoir été marié quelques années, et n'ayant eu point d'enfants, l'héritage a donc resté à son cadet Pierre Bellot actuellement existant à St-Jean et père d'un célèbre médecin qui a fait ses études à Paris et à Montpellier, etc.

Article troisième : d'Étienne Bellot et de sa postérité

Étienne Bellot était un homme de petite taille, les cheveux noirs, vif, robuste, aimant la société des gens honnêtes, aimant le travail. A vingt deux ans il s'est marié à une fille de Jean Paret et de Catherine Paret, une des familles des plus considérables de la commune. Étant marié avec une fille prétendue riche et lui n'avait pas pour cinq sous de dispositions, dans quelques années après il commence pour [par] acheter un petit patrimoine à modique prix mais dans [en] quelques année il s'est trouvé un des plus commodes du village ayant passé sa carrière jusqu'à l'âge de septante deux ans sans avoir jamais eu ni procès ni querelle avec personne.

Il est mort sans avoir jamais demandé personne par devant juge ni audience, et que personne ni l'a jamais non plus demandé. Il a été le père de six enfants, deux garçons et quatre filles. L'aîné s'appelait Claude Joseph Bellot, le cadet des garçons Michel Bellot ; l'aînée des filles Marianne décédée à dix huit ans, la seconde Elisabeth mariée à Colomban Bozon-Verduraz, la troisième mariée à Étienne Girard, la quatrième à Colomban Favre-Descotes. Nous parlerons dans la suite de ce feuillet ci-contre, de l'aîné des garçons sans que la page suivante porte interruption [N.D.L.R. : ici, sur une page, est intercalé un poème (lire page 9). Puis le récit reprend avec l'aîné Claude Joseph.]

→ Claude Joseph Bellot fils à défunt Étienne Bellot

Claude Joseph Bellot, né en 1767, homme d'une taille de cinq pieds et quatre pouces, d'une médiocre grosseur, d'un naturel vif, d'une contenance libre, aventureux, aimant les personnes qui le louaient, porté à l'ambition, ingrat à son corps jusqu'à lui refuser le nécessaire, libre en promesses sans jamais guère en effectuer.

Cet homme s'est marié à l'âge de vingt deux ans : en premières noces [N.D.L.R. : cet homme s'est marié 4 fois] il a épousé une fille de la maison Paret-Dauphin qui s'appelait Marie Antoinette. Cette femme a toujours emporté pour dot au plus de trois mille francs. C'est quelques mois après que ce même Bellot Claude Joseph a fait un héritage de l'oncle de son père, c'est-à-dire de Benoît Rostaing-Troux, aussi bien que Joseph

Bellot, fils de Colomban Bellot [*N.D.L.R. : donc son cousin*], dont nous avons parlé, et chacun d'eux, de la somme de dix mille livres de Piémont tant en bien qu'en argent et obligations.

Ce vieux oncle [Benoît Rostaing-Troux] est mort en février. Il résidait dans un des plus petit bâtiment de Valmaure ; il avait encore sa femme et sa femme ne savait pas s'il avait [de l'] argent, donc après la mort de son mari elle abandonna le logis qui n'avait seulement point de clef, elle laisse la porte ouverte par sureté. Le printemps arrive, Claude Joseph et Joseph Bellot arrivés de France se trouvent héritiers universels par testament. Ils commencent par fouiller dans la demeure du vieux oncle, et sous une mauvaise pierre tout proche du feu, ils y ont trouvé six milles livre en or ; dans un pot de terre, voila où ont été le fruit des épargnes de ce vieux oncle. Claude Joseph Bellot se trouve environné de bien être et dans un bel âge. Se croyant de jamais se trouver mal, il s'est passionné à la chasse et Dieu qui ne veut point des heureux lui enlève sa première femme dans le plus beau de ses années en laissant deux enfants : un fils et une fille.

Se voyant dans des grands biens, voyant qu'il était impossible de laisser sous les mains étrangères le maniement de la maison, il se remarie à une fille de Jean Favre-Trosson. Belle en physionomie, elle n'avait que dix-sept ans, sans aucun principe. Elle ne connaissait pas ce que c'était de bien et de mal être. De ce prédit mariage il y a eu deux enfants dont un qui est mort quelques jours après naissance et l'autre a vécu et existe maintenant, nommé Charles Emmanuel et marié à l'âge de vingt deux ans à une fille de Jacques Philippe Pepey.

Dans ce second mariage, il n'a pas été de longue durée car à peine a-t-il resté six ans que elle devint à mourir après une maladie de langueur de sept à huit mois. En second lieu le voila veuf mais il n'a pas resté bien de temps dans cet état. Il commence à rentrer en lui-même, en se croyant de mieux faire il se remarie avec une veuve de Mathieu Paret-Bounaz [née Bozon-Maréchal] qui n'avait qu'une fille qui se trouvait pour

lors mariée à Blaise Rostaing. En cette nouvelle alliance, c'est là où il a trouvé la clef de ses malheurs.

Il commence de prendre son beau fils pour domestique pendant plusieurs années, mais au lieu de faire un produit dans le commerce de son beau-père, il [le beau-fils] n'a fait que à l'affaiblir par des fréquents amusements. De là il se livre à son compte et pour donner pied à son commerce, son beau père l'a fait entrer dans une maison de commerce de Lyon en lui faisant faire confiance de trois milles livres neuves de France que Claude Joseph Bellot, c'est-à-dire son beau père, a payées ou s'il n'a pas payées il a réglées, et que maintenant il en redoit le montant par des actes authentiques. Mais ce dernier se voyant obliger de se soumettre pour son beau fils en faveur de ces lyonnais, il a été obligé de tomber par voix judiciaires après son beau fils. Ce dernier se voyant poursuivi ainsi, qui s'oblige avec sa femme à la somme dont nous avons parlé, et après le terme écoulé, il n'a pas été plus avant, il s'est vu contraint à lui livrer des propriétés pour le résultat de sa créance à un prix assez élevé. Dans ces intervalles où quelque temps avant, cette femme, belle mère de Rostaing-Troux et femme de Bellot, vient à décéder et le voila veuf pour la troisième fois. Il ne donne pas grand intervalle pour se remarier en quatrième noces à la veuve de Félix Charvinat [née Jeanne Mollaret]. C'est de cette dernière femme qu'il a maintenant qui lui a causé autant des événements que la précédente, et quand je dirais de plus, ce n'est pas trop.

Elle était mère de trois filles. Une est décédée en son bas âge, l'autre mariée à Louis Bozon-Verduraz, et l'aînée était mariée à Hilarion Bozon. C'est avec le mari de cette dernière que s'est engendré deux procès avec Claude Joseph Bellot, beau-père par alliance, qui ont été la cause universelle de la perte de la maison. C'est pendant plus de dix ans qu'ils ont entretenu une audience particulière ou leur volonté à St Étienne de Cuine, et après le procès a tombé à peu de chose. Mais malheur à celui qui se laisse aveugler par la flatterie, oui son beau fils ne savait comment desservir en ce procès, il s'est servi de la douceur jointe aux plus

Un acrostiche bien énigmatique...

La page 11 du manuscrit d'Étienne Bellot-Mauroz est entièrement dédiée à un acrostiche, poème dont les lettres initiales de chaque vers, lues verticalement de haut en bas, donne le mot pris pour thème. Ici : « ETIENNEBELLOT.1834 ». Ainsi que l'indique l'auteur dans ce texte, le sens en est bien énigmatique...

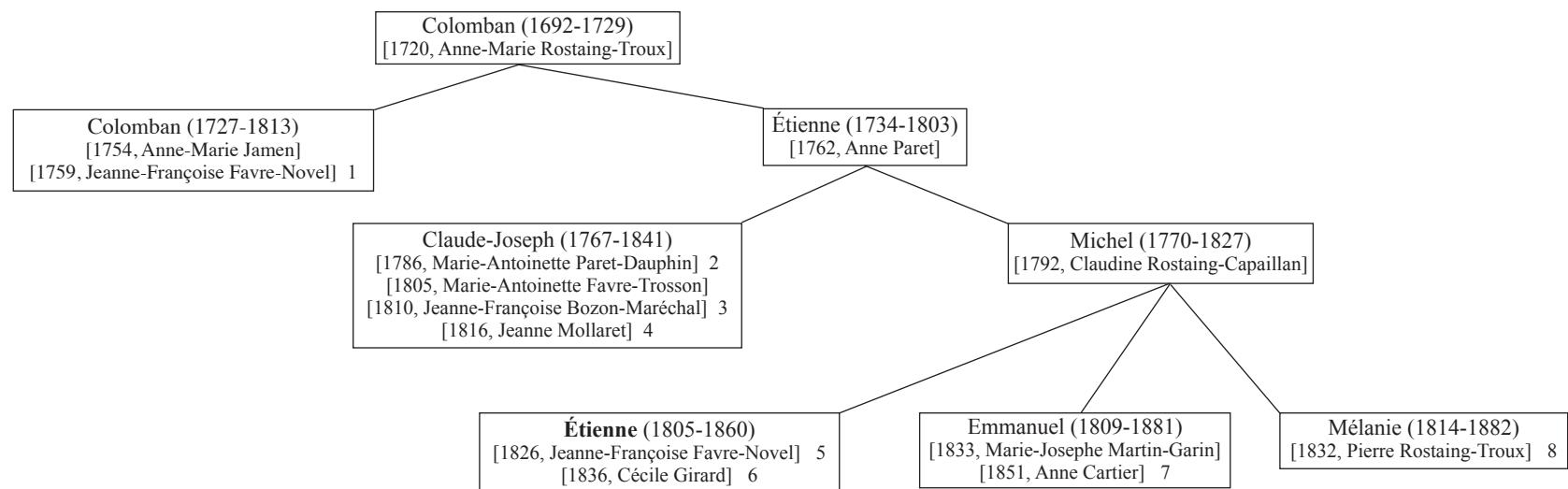
Écho que tu es solitaire
 Tu est d'accord avec la tendre Philomelle
 Iris en a été enchanté
 En mai ; de voir ce gazon décoré
 Nous autres mortels humains
 N'aurions nous pas le même destin
 Entourés de tant de charmes
 Borés nous jeta dans les alarmes
 Ephir ne caresse plus
 La rose dans toute ses vertus
 Le souvenir reste seul
 O mortel malheureux.
 Tout lecteur qui lira ceci
 • qui ne cherche pas à comprendre ce qui est écrit.
 1 an des plaisirs s'écoulent, se précipitent
 8 ans de délires ne marchent pas si vite
 3 ans pour penser aux fautes qu'on ne peut corriger
 4 ans enfin pour corriger à ce qu'on ne pourra attraper

belles flatteries qui lui ont couté assez cher, et voilà à peu près ce qui est de plus remarquable d'un homme jeune et vigoureux.

Représentez les ici comme un monarque pompeux. Nous avons vu des héros du siècle souvent sortir de leurs assiettes, compter sur leur pouvoir sans réfléchir

(Lire la suite page 10.)

Repères généalogiques



1 – De cette union avec Jeanne-Françoise Favre-Novel (Lachenal), dite Micou, sont nés 11 enfants, 6 filles et 5 garçons dont Joseph (Étienne Bellot-Mauroz nous dit qu'il fut un illustre marchand). Benoît qui est décédé à la Côte-Saint-André et Pierre dont le fils fut un « célèbre médecin » qui a fait des études à Paris et à Montpellier.

2 – De ce 1^{er} mariage est né Jean-Baptiste (1789-1851), lequel a eu un fils, Benoît (1828-1896), qui a eu, à son tour, 10 enfants dont Jean-Baptiste (1881-1960) dont des descendants résident dans le Gard, le Haut-Rhin, les Bouches-du-Rhône.

3 – Quand elle épouse Claude-Joseph, Jeanne-Françoise Bozon-Maréchal est veuve avec une fille mariée à Blaise Rostaing-Troux. Ce dernier mènera grande vie et causera bien des ennuis à son beau-père Claude-Joseph.

4 – Quand elle épouse Claude-Joseph, Jeanne Mollaret est veuve avec 3 filles dont une est mariée à Hilarion Bozon. Ce

dernier fera deux procès son beau-père Claude-Joseph qui dureront dix ans et qui le ruineront.

5 – De cette union entre Étienne Bellot-Mauroz, auteur du manuscrit, et Jeanne-Françoise Favre-Novel, naîtra un fils Michel (1830-1906) qui aura 10 enfants dont deux filles, Alexandrine (1859-1936, épouse Favre, Lachenal) et Marie-Hortense (1871-1964, épouse Déquier), d'où descendant Didier Jean-Alexis, Nicole Martin-Rosset et Jacqueline Rouault qui nous ont encouragés à publier ce manuscrit, et d'où descendent également Mme Yvette Capelle qui nous l'avait prêté.

6 – De ces secondes noces, Étienne Bellot-Mauroz aura 8 enfants dont Victor Adolphe (1850-1904) qui aura lui-même un fils, Benoît Emmanuel (1886-1961), d'où sont issus des Bellot-Mauroz et des Bozon-Viaille actuels.

7 – De cette union, est né Jean-Baptiste (1856-1937) qui s'est marié 3 fois. Du premier mariage avec Marie Paret-Solet sont

issus des Bellot-Mauroz un temps implantés à Saint-Triviers-de-Courtes et à Aix-en-Provence, et du dernier, avec Marie Martin-Culet, descendant des Bellot-Mauroz actuellement à Saint-Colomban et dans les Arves .

8 – C'est au cours de ce mariage entre Pierre Rostaing-Troux et Mélanie, sœur cadette d'Étienne Bellot-Mauroz, le 27 juillet 1832, que le village de Valmaure a complètement été détruit par un incendie, un coup de pistolet ayant mis le feu à un toit de chaume. De cette union descendront la plupart des Rostaing-Troux (Valmaure, Marseille).

Cette présentation a largement bénéficié du travail de Didier Jean-Alexis, pour les proches d'Étienne Bellot-Mauroz, et de l'étude complète de la famille Bellot-Mauroz aimablement communiquée par Michel Roche.

Mémoires d'Étienne Bellot-Mauroz

(Suite de la page 9.)

comment ils pourraient mouvoir ; leur or et argent les ont fait monter, mais leurs proches et leurs sujets les ont bien détrônés. Aux Rois, leurs victoires sont d'une mémoire longue, et aux sujets leurs procès les conduisent à la tombe. Point des victoires qu'à un royaume il n'en coute, point des procès qui mettent une famille en déroute. On ne sait de qui Dieu en garde mais de ne jamais penser à loi sultane, la pluralité est bonne si elle vous peut élever en honneur. Mais Dieu garde qu'elle vous traîne dans les malheurs. Fait [écrit] aux sujets [des] ci-devant.

► Du fils cadet d'Étienne Bellot-Mauroz
appelé Michel, né en 1770,
baptisé le 25 mars et mort le 1^{er} juin 1818.

Michel Bellot était du temporel vif, de caractère humain, d'une liberté inégale dans ses discours, aimant la société honnête. Modéré dans ses paroles, et toujours à propos sen [sans] cependant y donner aucun style ; amateur des gens honnêtes, des bons avis à qui voulait l'écouter. Beaucoup sujet à la mélancolie, d'une santé languissante, d'une taille médiocre, d'un corsage [visage ?] égal et enfin protecteur de la veuve et de l'orphelin.

Il s'est marié à l'âge de vingt un ans à une fille de Joseph Rostaing-Capaignan et de Anne Cuinat-Guerraz appelée Claudine Marie. Il s'est écoulé plus d'amertume que de délices dans les premiers temps de ce mariage causée par la richesse de son frère Claude Joseph Bellot qui [car] pour lors ils restaient tous dans la même famille, ne faisant qu'un même corps, et tous [sous] la puissance de leur père. Mais cependant leur père, Étienne Bellot, quoique bon père pour tous deux, portait beaucoup plus de respect à son ainé qu'à son cadet par rapport à ses richesses, et dans un pareil cas le ménage du cadet n'était pas vu comme celui de l'aîné.

A l'âge vingt à vingt neuf de leur mariage, ils en avaient eu cinq enfants : deux garçons et trois filles et, à moins d'un mois, les cinq enfants ont été morts de la petite vérole [variole]. Cette maladie en a plus enlevé de deux cents dans la commune en moins d'un mois. A la suite de ces intervalles la femme de Michel Bellot [N.D.L.R. : mère de l'auteur] comme n'ayant point d'enfant, il la regardait pas d'un bon œil. Dans la maison a été tirée [choisie ?] pour faire la bergère de leurs troupeaux durant les cours de l'été, dans les montagnes à la rigueur de toutes les saisons. Mais l'on ne s'est pas contenté de lui faire suivre les troupeaux dans les montagnes et vallons, encore fallu faner tous les foins que l'on coupait dans les montagnes et prairies et encore, des plus journallement, il fallait qu'elle apporte un fagot de bois pris dans des précipices. Ainsi je laisse à réfléchir aux lecteurs la situation de cette jeune femme, en réfléchissant à ses enfants enlevés par ce fléau dont nous avons parlé. Éloignée, en depuis une étoile jusqu'à l'autre, de la famille et de ce qu'il lui restait de plus cher, nourrie avec un morceau de pain sec et de l'eau qui coulait des roches ou de la fonte des glacières, n'ayant pour compagnie que son troupeau et le chant plaintif de la tendre alouette tandis que sa belle sœur et son beau père jouissaient de la société.

Une huitaine d'années se sont écoulées dans cette situation, mais de suite après la mort de leur père, ils

ont partagé à chacun leur lot. Mais Étienne Bellot, leur père, avait emprunté de Claude Joseph, son ainé, la somme de dix cents [mille donc] livres que Michel Bellot, fils cadet, a été obligé de rendre sa moitié. Maintenant le voilà dans son ménage seul avec sa femme et la cadette de ses sœurs, et de suite le voilà obligé de prendre un domestique et un berger qui ne se passait pas une campagne qu'ils en étaient toujours pour cent cinquante francs de berger et domestique ; il n'était pas des plus robuste au travail mais il savait bien le faire entreprendre.

Quatre ans ce sont écoulés dans la stérilité depuis la mort de ses enfants, et au bout de quatre ans, ils ont eu un fils qui est celui qui est l'auteur de cette histoire.

Michel Bellot comme nous l'avons dit n'était pas de métier laboureur. Mais il était un très bon marchand. En France il a beaucoup éprouvé des pertes, des retards, du vol domestique, en un mot plusieurs pertes non favorables. Il a vu passé la Révolution française de 1792. C'est dans ces époques que la République française a créé des monnaies de papier qui était de cours [qui avaient cours] et que l'on ne pouvait [N.D.L.R. : un mot manque]. Ces sortes de papier ont été créées en France en 1789 et finis en 1796. Il y avait depuis cinq sous jusqu'à trois mille francs, l'argent et l'or étaient comme interdits et on ne pouvait refuser ces papiers, et celui qui les aurait refusés était à l'amende, et celui qui aurait voulu changer [de l'] argent avec des papiers, aurait fallu le faire dans un profond secret parce qu'il y avait des commis de surveillance et au premier coup dénoncé il en subissait la peine pénale.

Tout par un printemps du temps de ces papiers nommés assignats, Claude Joseph et Michel Bellot s'en venaient de France et leurs routes faisant du Pont de Beauvoisin pour venir à Aiguebelle, ils ont eu je ne sais quelles difficultés que Michel laisse filer sa route à son ainé et rétrograde sur ses pas reprendre le reste de ses marchandises qui étaient pour lors au Pont de Beauvoisin et s'en va coucher à Bourgoin (France) et du lendemain il fit une emplette de six cents francs des assignats contre des belles marchandises, et de ce pas il s'en va à Saint-Georges Despasanches (France) [N.D.L.R. : St-Georges d'Espérances].

Il échange quatre cent francs or contre des assignats et de ce pas il s'en retourne à Pont de Beauvoisin laisser ses marchandises. Mais en chemin faisant il trouve un marchand de dentelles et commence par entrer en marché avec lui ; il en achète pour huit cent francs en assignat et dans trois mois après les assignats ont été destitués. Il prend ses emplettes et les dépose au Pont de Beauvoisin jusqu'à l'automne suivant. Il se rend au pays avec au moins plus de quatorze cents francs de bénéfice, soit en marchandises et argent, et le tout a été fait en moins de quinze jours. C'est dans ces intervalles qu'il a commencé pour [par] acheter des propriétés à des prix énormes jusqu'à trois cent francs les cent toises qui était la quartelée ancienne, et c'est dans ces près qu'il a enterré plus de six mille livres neuves de France en propriété sans compter les salaires de ses domestiques, qu'il en tenait jusqu'à nombre de trois dans l'hiver qu'ils [qui] travaillaient à son compte, et pour travailler chez lui, l'été, il fallait domestique, berger et bergères, etc. Mais la plus grande de ses pertes c'est entre 1814 et quinze que les armées autrichiennes sont entrées en France et que le négoce a été suspendu à la vue de ces troupes étrangères.

Ainsi tous nos marchands de cette commune sont partis de France pour se retirer dans leur pays avec leurs marchandises. L'hiver et l'été s'est écoulé en attendant un nouveau arrangement d'État. Mais qu'arriva-t-il dans ces intervalles : la Savoie a été rendue dans son ancienne limite, des préposés ont été placés sur les lignes comme anciennement.

Parce que il faut observer que la Savoie avait été soumise à la France depuis 1792 et rendue entre 1814 et quinze, aussi bien que l'Italie, la Sardaigne, le Piémont, la Roumanie, le Milanais, la

Suisse, la Bohême la Hongrie, l'Espagne, etc., et que tous les pays avaient été soumis sous les serres de l'aigle de Napoléon le Grand. Mais du moment que tous les royaumes ont été rendus dans leurs anciennes limites, c'est à ces époques que le grand conquérant a été conduit à l'île de St-Elène dont il a fini sa carrière dans un exil sur un rocher au fond de l'océan.

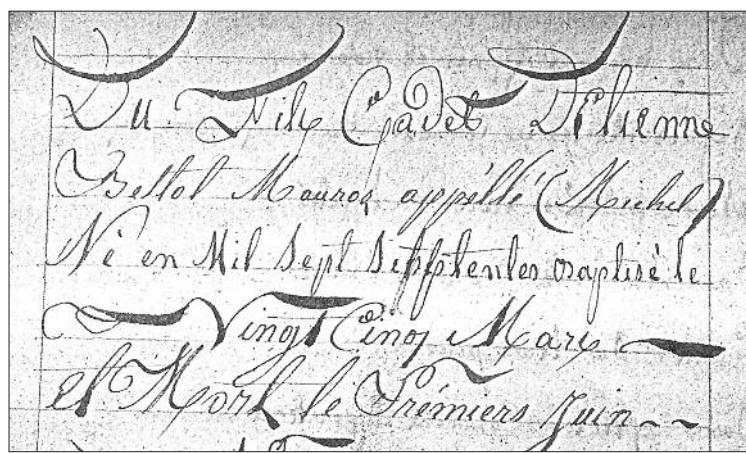
Des douaniers ont été placés sur la ligne des communications de Savoie en France et les marchandises de nos marchands ambulants étaient en Savoie, et pour les vendre il fallait les retourner en France, et pour les retourner en France il fallait payer un gros droit. Alors pour éviter l'acquittement de ces marchandises, il [N.D.L.R. : le père de l'auteur] a entrepris de chercher une dizaine d'hommes robustes et passer ces marchandises à dos par les montagnes en passant par le col de la Croix en tombant en direction de Tencin, village de France à deux lieux de Grenoble. Pour lors il s'en retourne en Savoie avec un certificat de l'aubergiste comme quoi il certifiait que les marchandises déposées chez lui y étaient depuis un an, attendu que si la direction des douanes de Grenoble s'en était aperçue que ces marchandises déposées venait de Savoie, elles auraient été saisies et vendues au profit du gouvernement français. Mais dans l'espace d'un mois, il s'en va prendre ses marchandises et s'en va vaquer à son commerce dans le bas Dauphiné.

Il arriva que les marchandises en France avaient diminué de la moitié et plus, et toutes les fabriques de France ont semblé prendre un nouvel essor par la multitude des ouvriers et par l'abondance de ces marchandises. Mais c'était tout le contraire car tout ce qui se récoltait en France était obligé de se consommer parce que du temps de Napoléon, c'est à dire du temps qu'il gouvernait la France, il avait tellement embelli par les sciences et les beaux arts que tout y était à découvert [découvrir ?] que la France fournissait assez des belles étoffes, des soies, des draps de soie que les fabriques de Lyon fournissaient aux quatre parties du monde, les draps de Vienne, Sedan, adéve [?], etc., fournissaient l'Italie, le Piémont et même tous le nord. Paris capitale de l'empire français était orné outre les [commandes ?] des ambassadeurs ou des consuls de toutes les puissances qui offraient une facilité de commerce jusque même dans les pays les plus incivilisés et les plus barbares. Nantes, Bordeaux, Rochefort, Marseille étaient fréquentées par des vaisseaux de marchands des Indes, d'Angleterre, d'Amérique, qui offraient leur sucre, leur indigo, épicerie, droguerie, etc., en échange avec les marchandises des fabriques françaises, tel que les étoffes d'or et drap de soie, les draperies, les étoffes en laine tel que le molleton, serge naturelle, mouchoir imprimé et châles, et quincaillerie.

Mais aussitôt que la France a repris ses anciens confins, adieu tout commerce, et les ouvriers travaillaient à force des bras et exposaient toute l'étendue de leur science pour faire toujours du nouveau. Ainsi il n'est pas facile de croire et de voir que les marchandises sont devenues communes et de peu de valeur, et en moindre qualité, et c'est dans la suite de ces événements que Michel Bellot a perdu des sommes considérables sur la diminution de ses marchandises et sur le retard de la vente par rapport aux gouts.

Son commerce n'était pas étendu mais il était ré gulier et honnête sans jamais avoir attiré ni mérité aucune plainte ni reproche. Il n'a jamais eu qu'un associé qui était Étienne Girard fils à Laurent Girard qui était son beau-frère. Ils ont travaillé plus de seize années ensemble sans avoir jamais eu moindre difficulté. A leur dissolution de commerce ils devaient chacun trois mille [livres] neuves et chacun en retard de cinq cent francs. Mais en 1826 ou 27 il a passé quatorze cent francs en Savoie ce qui l'a mit dans un retard de douze cent francs quand il a quitté le commerce, et du même année qu'il a quitté le commerce il a quitté la vie.

Je dis qu'il redévait 1 200 francs en France, plus six cent francs à St-Jean à Pierre Bellot et cinq cent francs à un domestique qui a resté 16 ans chez lui, quinze cent francs à son frère Claude Joseph Bellot provenant de ses marchandises que Jean Baptiste Bellot lui avait vendues en France et que ce dernier avait transportées la créance à son père ; ainsi il a laissé ses dus à ses enfants Étienne [N.D.L.R. : l'auteur], Emmanuel, héritiers universels par testament, et deux filles une nommée Angélique mariée à l'âge de 19 ans à Nicolas Pepey, Mélanie la cadette mariée à Pierre Rostaing-Troux, et voilà la famille au nombre de neuf : cinq mortes et quatre en vie. Il nous laissait assez de dettes mais il nous laissa une belle réputation et confiance, mais notre jeune âge n'a su la maintenir. Et voilà la fin de l'histoire de Michel Bellot fait par son fils ainé en disant Amen.



■ Début de la page 20 du manuscrit d'Étienne Bellot-Mauroz.

CONSIDÉRATIONS HISTORIQUES

Mœurs et coutume du temps de ces générations, usages, pratiques et tyrannie, liberté, et enfin tout ce que ma mémoire peut se rappeler, après les rapports anciens et ce que j'ai vu par expérience, les changements des gouvernements, et enfin ce qu'il y a eu de plus remarquable.

Mœurs

Les hommes de ce temps, simples, sans savoir ni lire ni écrire ; ils n'éprouvaient point de rancune avec leurs voisins, dociles, humains, libéral, se confiant à tous hommes parmi le bas peuple ; ils ne parlaient ni de vol, ni d'injustice, et presque point de procès. S'ils avaient une difficulté ils allaient trouver le curé ou le châtelain qui était un homme qui tenait la place de juge de deux communes, et pour aucun frais il réglait leur difficulté. Chez les bourgeois, ils étaient bien parlant avec le pauvre, rendaient des services à tout homme indigent, soutenaient la veuve et l'orphelin et, pour mieux dire, ils étaient le soutien de la commune et cependant à ceux qui l'envoyaient [qui leur en voulaient] ils s'en trouvaient pas bien [pas beaucoup].

Coutumes en général

Dans leur habillement ils étaient simples en une très mauvaise stipulation ; ils étaient habillés de gros drap blanc, c'est-à-dire des draps de pays, point de cravate, mais ils variaient par la forme de leur col de chemise : tantôt ils en avaient point, tantôt il était de deux doigts de haut, tantôt de quatre à cinq pouces qui débordait sur leurs épaules. Des chapeaux montés étaient le plus de mode, mais il y en avait en plusieurs manières, à trois cornes comme celui d'un curé, puis

le marché était commencé et cette première habitude s'appelait l'engagement.

De là ils en venaient aux noces, qu'à la sortie de l'église la fille allait dîner chez elle avec tous ses convives et l'époux avec les siens de son côté. Après le dîner les conviés de l'époux ou du moins une partie prenaient des mulets garnis les harnais de rubans, armés de pistolets, et les conviés de la fille attendaient l'arrivée des convives du garçon, qu'ils fermaient et barricadaient les portes et ils restaient dedans fermés avec la fille. De là ils se faisaient un compliment en forme d'espèce de prière, puis on ouvrait la porte et tous s'embrassaient pèle mêle et ils prenaient un verre de vin et ils repartaient avec l'épouse pour l'amener chez son époux. Mais une chose singulière que je ne sais comment ou [ni] à qui [l'] attribuer le premier : offres quand [qu'ont ?] faisaient aux nouveaux mariés à la porte de l'époux qui était un verre de vin ; chacun qui trinquaient ensemble mais en trinquant un des convives tenait une poignée d'avoine qu'il jetait dans les verres et que chacun buvait des deux époux.

Puis vers le soir avant de souper l'époux faisait des cadeaux à presque tous les conviés, aux [uns] un mouchoir aux autres des jarretières aux femmes des lacets, etc. ; mais aussitôt que ces offrandes faites, le cuisinier muni d'un plat faisait le tour des tables et chacun des conviés faisait à son tour son étrenne.

Liberté et tyrannie en premier lieu

Sous le gouvernement sarde tous étaient dans une parfaite ignorance mais l'on était dans une grande oisiveté. Les troupes sardes étaient pour seize années aux services. Mais ils ne restaient pas seulement dans les seize ans, trois ans au service, et tout le reste du temps ils restaient chez eux ce qui faisait qu'ils n'étaient ni bons soldats ni bons laboureurs. La Savoie était bornée comme elle est maintenant, mais elle ne

Les suites de ces assemblées ont été très funestes, car d'abord ce qui c'était passé dans le corps de leur assemblée à Paris a d'abord été communiqué à toute l'étendue de la France puisque à la même heure et le même jour toutes les cloches de France ont retenu le son d'un désastreux toc-saint sous le rapport [à cause] de l'ennemi qui entrait en France. Mais ils ont bien été surpris qu'après que chaque canton et province partis tous en masse au devant des prétendus ennemis, et qu'ils en ont point trouvés, ils ont retourné leur folie ou mieux leur rage contre les châteaux des nobles, les couvents et abbayes, les églises et chapelles, et enfin saccagé l'or et l'argent de tous ces édifices, puis après ces pillages général ont n'y a mis le feu. C'est à ce moment que les clergés, les nobles, ont abandonné leurs domaines, leurs charges et tout ce qu'ils avaient de plus précieux et quitté le territoire français. Puis à leur absence on les a portés émigrés et l'on a vendu leurs biens, démolis leurs châteaux qui étaient le reste des flammes. Les clergés ont été détruits de leur charges et emprisonnés s'ils ne voulaient renoncer à la religion. C'est là que l'on a vu la fermeté de leur foi : ces pasteurs et ministres du vrai Dieu ont été décollés [décapités] tous les jours. Les places publiques étaient arrosées de leur sang et très peu qui ont tombé dans l'apostasie. C'est alors que l'on a vu les temples du Seigneur profanés, qui servaient à faire une synagogue profane, les vases du temple sacré servaient à la table des impies. Les cloches abattues des clochers pour faire des pièces d'artillerie, les évêchés servaient pour faire leur assemblées nationales. Mais Dieu qui ne laisse rien à impuni, le lendemain que Robespierre [Robespierre] a fait trancher la tête à quatre vingt ecclésiastiques dans un jour, c'est à son tour qu'il porta sa tête sur l'échafaud le 28 juillet 1794 et 105 de ses complices. A sa mort les prisons s'ouvrirent, les échafauds furent abattus et il parut avoir un nouveau calme. Mais dans ces intervalles on créa des monnaies de papier que l'on nommait assignat pour avoir de la facilité d'acheter les biens des émigrés, et ils ont duré sept ans comme nous l'avons dit ci-devant. Napoléon fut nommé en quelques manières consul dans leurs assemblées et général de division puis général en chef après qu'il a eu fait la conquête d'Italie.

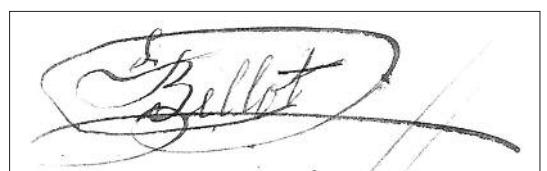
Dans ces cours de temps, on a fait un nouveau calendrier que chaque mois était de trente (jours), et chaque dix jours formait une fête que l'on appelait décade. Les mois étaient tous changés de nom (...) et avaient trois semaines et chaque jour avait son nom (...). L'année était composé cependant de douze mois, chaque mois avait 30 jours. Donc que dans l'année il y avait cinq jours de surplus qu'on appelait jours complémentaires qui servaient à des divertissements en l'honneur de la République. Pour quand au jour de la décadi, soit le jour de la fête, on était obligé et forcé à faire la fête qu'on appelait décade. Dans leurs assemblées de fête ils faisaient des prières toutes en leur faveur et componaient en outre des chansons républicaines qui leur servaient [d'] hymnes (\$).

Ainsi je laisse à réfléchir au lecteur les variétés des États car quand Napoléon a été élu Empereur des français, roi d'Italie, protecteur de la confédération du Rhin, il a fait fleurir le commerce dans toute les puissances, les gouts se sont ouverts, les sciences, les arts, les modes. Les assignats se sont retirés par le moyen des impôts forcés qu'on avait admis. Les gouts se sont communiqués aussi bien chez les petits que chez les bourgeois. Enfin pour en finir, c'est depuis ces époques que nous avons les modes, que nous avons aussi bien que les vices : plus des confiances, beaucoup de perfidies, jaloux des uns des autres et mornes dans leur entreprise.

Étienne Bellot-Mauroz
(à suivre)

(*) Ce titre est de la rédaction. Les intitulés dans le cours du texte, sauf avis contraire, sont de l'auteur.

(§) Suivent ici des prières « Signe de croix », « Notre Père », « Salut (salutation ?) angélique », « Je crois en Dieu » et « Confesse à Dieu » adressées ironiquement à « Napoléon le Grand, à la bienheureuse Marie-Louise, au glorieux comte Bertrand, etc. » qui ne présentent pas grand intérêt.



■ La signature d'Etienne Bellot-Mauroz.



■ Hameau de Valmaure, aujourd'hui.

des larges comme celui des femmes. Maintenant des ceintures en cuir bien placées en bas du ventre.

Les femmes étaient très mal mises : des robes courtes, des tabliers de drap noir, point de mouchoir sur leurs épaules ; leur estomac était tout à découvert ; seulement, qui aboutissait aux deux extrémités de [du] corsage de leur robes, le haut de leur chemise était embelli du [d'une] collerette, qu'elles brodaient de leurs mains. Les courroies de leur tablier étaient d'une extrême longueur [qu'] on attachait sur le dos et les deux extrémités tombaient sur les dos jusque même à la jarretière. Leur coiffure était un morceau de drap noir qui lui pliait le tour de la tête jusqu'à chaque oreille sans couvrir le derrière de la tête qui était pour lors couvert d'une espèce de dentelle noire qu'elle fabriquait avec de la laine fine et qui portait le nom de coiffe. De plus, sur cette bande et coiffe, il y avait un espace de ruban rouge, bleu ou vert et surtout quand il [elle ?] se mariait il [elle ?] portait un tas de ces rubans à la tête.

Dans leur mariage il était plus la même chose pour quant à la fréquentation, on se fréquentait bien plus librement que maintenant et moins sujet au vices une fois les accords faits des futurs époux. Le garçon prenait une huitaine de ses parents, puis son père, et chacun une paire de pots de vin, et puis ils allaient au domicile de la fille et ils buvaient ce vin et avant de se quitter le garçon donnait un louis d'or à la fille et de là

payait pas des forts droits. D'ailleurs les fréquentations n'étaient pas si communes aux rapports [à cause] des routes qui n'étaient pas faites. Il y avait bien des passages mais on les pratiquait qu'à dos de mulet.

Mais l'on a vu depuis la Révolution française un autre changement, bien du différent [désaccord] et dignes dations [indignations ?] par la variété de son origine et pour le coup de temps qu'elle a occasionné à toutes les puissances. Entre 1789 et 90 le gouvernement français n'est point d'accord sur leurs administrations. Les conseils ont formé un nouveau conseil qui n'était point porté pour maintenir un bon ordre, tout le contraire ils ont mis tout en désordre, ils ont trouvé que le clergé et les nobles faisant partie de l'ancien conseil n'étaient plus capable de remplir une telle mission, et ils furent destitués ; mais qu'arriva-t-il : on a donné à garder les brebis aux loups.

De ceux qui faisaient membre du conseil à Paris, il s'en trouva des fameux traités soit envers l'ancien gouvernement et [soit] à la formation d'un nouveau. Celui qui s'est fait remarquer dans sa tyrannie fut le fameux Robespierre [Robespierre] qui d'abord fut le président du directoire et dans une terrible assemblée qu'ils ont tenue, qu'on nommait assemblé conventionnelle, a eu pour résultat l'abolition des droits du clergé et la destitution du dime que l'on payait aux nobles, et enfin ils ont laissé pour base de leur assemblée ces mots foudroyants : Liberté, Égalité.

Adrien le Hardi !

À la tête d'un cheptel de 80 bêtes, Adrien Maurino travaille au rythme des doubles journées. Le tout sans prendre de vacances...

On a longtemps considéré les agriculteurs comme de simples producteurs. On leur doit pourtant ces merveilleux paysages qu'ils façonnent depuis des générations. Certes, comme partout ailleurs (à quelques exceptions près) la vallée des Villards a subi de plein fouet l'exode vers des lieux citadins plus confortables, puis la mondialisation des marchés. Deux séismes qui ont, peu à peu, changé la donne.

Les ombres au tableau : une économie chancelante, la disparition progressive des pâturages, l'invasion de la forêt, le retour du loup. Un sacré coup de bambou, en somme, sur le patrimoine naturel et les activités pastorales. Et, par ricochet, un attrait touristique remis en question par le recul démographique synonyme de rentrées fiscales en perte de vitesse. Un tel cocktail de mauvaises nouvelles ne pouvait que concourir à un désenchantement ambiant.

Mais, c'était mal connaître la volonté et la ténacité de la jeune génération, censée reprendre pour une part l'héritage laissé par les anciens. L'exemple le plus marquant nous est fourni par Adrien Maurino. Pas encore trentenaire, ce garçon a peut-être donné le signal d'un réveil des vocations montagnardes. Comment ne pas être impressionné par autant de courage, de bravoure et de compétences qu'il a réunis au fil du temps ?

Une passion précoce

A l'âge de 5 ans, au beau milieu des « seilles » de bois et des « ciselins » de fer blanc où reposait un lait crémeux, il savait déjà que sa vie se passerait en compagnie d'une des plus belles races de vaches françaises : la tarine au poil roux, aux yeux bien dessinés. Une race rustique qui a fait ses preuves également au Maroc, en Tunisie ou encore aux USA.

Les parents d'Adrien s'occupent de la comptabilité. Ils l'ont encouragé très tôt dans son choix professionnel. Engagé dans les responsabilités municipales et à la tête du comité des fêtes, son père, Jacques, lui avait expliqué que la vallée ne pourrait pas survivre, parallèlement, sans le développement de la station de ski.

Il fallait tordre le cou à un tabou et se rendre à l'évidence : les deux activités étaient reliées à ce destin commun.

Les premières études achevées et la rage au cœur, Adrien commence très tôt à fréquenter Aline et René Favre-Bonté, les derniers laitiers du hameau des Roches. La flamme de sa passion le porte bientôt à faire une formation pendant deux ans à La Motte-Servolex et réussir son BEP. Puis dans la foulée, il obtient sa maîtrise au Centre d'élevage de Poisy (Haute-Savoie).

De retour en Maurienne, il va faire ses premières armes à la ferme de Jean-Pierre Cartier à Saint-Avre pour emmagasiner des conseils précieux sur les méthodes de travail et sur le fonctionnement du matériel :

« Aujourd'hui il faut en finir avec l'imagerie du passé. Un éleveur n'est plus chose un peu rustre qu'on voyait au cul des vaches et dans les prés. C'est un métier très technique qui demande des années et des années d'apprentissage et ce n'est jamais fini. D'ailleurs, je ne vais pas dans les concours systématiquement pour gagner mais pour apprendre encore. Les gens qui viennent nous voir sont d'ailleurs surpris par cette technicité. Ce n'est pas un hasard si nous sommes dans l'appellation d'origine protégée beaufort. Derrière ce label il y a la valeur d'un terroir, d'une race bovine, un lait de qualité, un labeur qu'on n'imagine pas. Deux traitements : le matin dès 4 h 30 et le soir à partir de 18 heures. C'est sûr, on n'a pas le temps de faire la sieste ! »

Des tâches multiples

A ces premiers commentaires, il convient d'ajouter pèle-mêle les questions de génétique, les tâches de livraison de la nourriture (foin en hiver et supplément alimentaire en granulés), litière et entretien de l'étable, évacuation du fumier, remplissage et transport des bidons jusqu'au village où ils seront acheminés jusqu'à la coopérative laitière de La Chambre. De l'été à l'automne, il faudra également intercaler, entre les séances d'emmontage, les trois coupes chronologiques des prés de fauche situés à des emplacements distants de plusieurs kilomètres. Des prés de fauche dont les surfaces se réduisent d'année en année :

Adrien Maurino : « Ils sont encore occupés par des personnes qui n'ont plus rien à y faire puisqu'elles n'habitent plus là ou parce que leurs bâtiments d'explo-

tation ne sont pas dans la vallée des Villards. » « Pour le reste, précise Adrien Maurino, la moyenne horaire d'une journée de travail est de 15 heures mais il m'est arrivé parfois de faucher de l'herbe jusqu'à minuit ! Sans parler des recherches à entreprendre pour ramener les bêtes qui se sont échappées... Avec ma jeune stagiaire, Apolline, on n'est jamais maîtres du temps à 100 %.

Pour donner une idée à nos lecteurs, le prix moyen d'un litre de lait à la production (AOP beaufort) est de 80 à 85 centimes d'euro, sachant qu'il faut respecter le quota maximal de 5 000 litres de lait par vache et par an. Pas de concurrence entre les différents éleveurs, chacun

se présenter un jour au Salon de l'agriculture à Paris, lorsqu'il sera fin prêt. C'est le vœu que formule, depuis un certain temps, sa fidèle supportrice, Émilie Bonnivard, vice-présidente à la région Auvergne-Rhône-Alpes. (Une nouvelle fois, sa vache, Anguille, a été sélectionnée au Salon de l'agriculture 2017 mais elle n'a pas pu être présente pour des raisons de mise bas.)

Le loup, prédateur redoutable

Inutile de tourner autour du pot. Notre entretien s'est terminé sur une note sulfureuse avec un accusé de taille : le loup. Pour Adrien Maurino son plus grand ennemi : « On ne va pas se mentir. Depuis le début des hostilités en 1990, tout ce qui a été raconté par les écolos extrémistes n'est qu'un tissu de mensonges. Voilà pourquoi j'ai apprécié le comportement de Ségolène Royal. Je ne suis pas de son bord politique, mais c'est l'unique personnalité, ministre de l'écologie de surcroît, qui nous a autorisés à abattre davantage de prédateurs en raison de l'accroissement des populations. Les meutes sont arrivées en 92 dans le Mercantour, après avoir quitté les Abruzzes en Italie. Aujourd'hui les chasseurs se réveillent et ils vont appliquer la loi. Je suis prêt pour ma part à installer une zone de tir de défense autour de mon bâtiment car il y va de l'avenir de notre profession.

La concentration d'animaux n'est pas une vue de l'esprit puisque certains éleveurs en ont fait un business rentable. Je mets hors de cause mes amis Alain Émieux et Maurice Girard du GAEC de la fia car eux, ils ne trichent pas. »

Au moment de partir, Apolline Girard nous a présenté les deux chiens de garde : Clarine qui a pris sa retraite et Luna, une Border-Collie seulement âgée d'un an et demi.

Quand le mois de mai nous fera signe, débutera la lente montée vers les pelouses revêtues d'une jeune verdure. Sonnailles en place, les vaches aux pieds agiles feront à nouveau leur apparition à travers les premiers narcisses et la purpure ardente des violettes, le long des eaux vives et sautillantes, dans une ivresse de couleurs et de parfums.

Alors, Adrien Maurino lèvera brusquement la tête vers l'Ormet et le col de Beliard pour regarder l'état des pistes de ski qu'il a tant damées, durant l'hiver. Un autre cycle commencera et peut-être apercevra-t-il la Méditerranée... en rêve bleu. Car qui sait si, d'ici là, le nouveau ministre de l'agriculture, contre toute attente, ne fera pas voter une loi afin que les éleveurs, qui le souhaitent, puissent trouver un remplaçant ? Un genre d'attaché parlementaire n'ayant pas peur de marcher dans la bouse, puisque l'humour est (aussi) dans le pré !

Claude Gauterin



J.-P. TRONEL-PEYROZ ■ Apolline Girard et Adrien Maurino.



J.-P. TRONEL-PEYROZ ■ L'étable du Pératon.

Nicolas Arpin, meilleur jeune berger de France

Le 25 février dernier, au Salon international de l'agriculture, qui s'est déroulé du 25 février au 5 mars Porte de Versailles à Paris, Nicolas Arpin, 22 ans, élève au Centre de formation professionnelle et de promotion agricole de Montmorillon (Vienne), a remporté la finale nationale des 12^e Ovinpiades des jeunes bergers.

Ce concours, qui mettait en compétition les meilleurs jeunes bergers de France (ils étaient trente-six candidats de 16 à 24 ans, dont 9 jeunes filles, sélectionnés dans les territoires) est organisé par Interbev Ovins et l'ensemble de la filière ovine. Son objectif est de « promouvoir le métier d'éleveur ovin et de susciter de nouvelles vocations auprès des élèves des établissements agricoles ».

Originaire de Saint-Alban-des-Villards, Nicolas Arpin, qui avait été vice-champion de ce même concours en 2015, est le petit-fils d'Ulysse Darves-Blanc et le fils de Françoise Darves-Blanc dont le troupeau de brebis pâture l'été dans la combe du Merlet.

Nicolas Arpin souhaite naturellement reprendre l'exploitation familiale, mais, selon lui, « il manque malheureusement des hectares dans le coin pour [s'] installer, et puis il y a la problématique du loup aussi, portée au niveau national, qui met en péril l'élevage en plein air et incite les éleveurs à faire du hors-sol » (*).

Trouver des hectares pour agrandir l'exploitation familiale basée principalement dans la combe du Merlet (mais pas uniquement, le troupeau pâtrant aussi autour des villages, « dans » et « hors » l'association foncière pastorale, AFP) ne sera peut-être pas facile pour Nicolas Arpin car d'une façon générale, à Saint-Alban mais à Saint-Colomban également, l'émission des propriétaires rend l'exploitation pastorale, la création et l'entretien de desserts agricoles, bien compliqués voire impossibles hors AFP.

À Saint-Alban, les élus sont bien conscients de cette difficulté. Jusqu'en 2015, deux alpagistes en convention pluriannuelle avec la commune exploitaient la combe du Merlet : Françoise Darves-Blanc (ovins) et Chantal Féchoz (bovins, caprins). L'été dernier, Chantal Féchoz a dénoncé la convention passée à l'amiable entre elle et la commune qui a alors consenti un commodat (prêt à usage consenti à titre gracieux) avec Françoise Darves-Blanc sur les terrains laissés disponibles (quelques ruches ont également été posées dans la combe avec accord de la commune par Michel Favario).

Pour l'été prochain, considérant la

configuration cadastrale de la combe, où les terrains communaux sont mités par des propriétés privées appartenant à l'division Darves Blanc, et afin de permettre l'exploitation la plus aisée possible, le conseil municipal de Saint-Alban envisage la reconduction du commodat consenti à Françoise Darves-Blanc sous une forme conventionnelle.

Cependant, se pose le problème de l'exploitation des parties les plus hautes de la combe (Balais, Triandou) : la présence du loup contraint en particulier l'éleveuse à monter des kilos de nourriture pour les chiens de protection, à gérer des parcs de nuit, à monter et installer des filets. Et l'éventualité d'une piste vers le secteur du Balais est pour l'instant abandonnée pour deux raisons : problème de budget, car il ne suffit pas de créer des pistes encore faut-il les entretenir, et problème de maîtrise des autorisations de circulation par la commune qui n'est pas encore maître de la totalité du foncier sur les portions de pistes déjà créées dans la combe du Merlet.

Quant au loup... Cet hiver 2016-2017, traces et crottes de loups ont encore été repérées aux Villards, et il est bien difficile de dire combien il peut en rester après les 4 prélevements effectués en 2015-2016.

Les deux maires continuent à intervenir sur cet énorme problème de la prédateur sur troupeaux. Ils ont été reçus en audience le 3 février en préfecture en présence du préfet, du sous-préfet, du directeur de la direction départementale des territoires et ses services, des responsables de l'ONCFS, de Béatrice Santais, députée de la circonscription, et de Michel Bouvard, sénateur.

Là, ils ont attiré de nouveau l'attention de tous sur le souci créé par les attaques à proximité des villages, génératrices de risque de « sur-accident » : brebis et petits sortant alors du parc. Ils ont rappelé une nouvelle fois la vie infernale faite aux éleveurs mais aussi aux brebis, le loup faisant des ravages bien au-delà de ce que doit être sa consommation en viande. Ils ont également souligné combien était préoccupant l'abandon programmé de secteurs encore pâturés, sans oublier, enfin, de préciser que la problématique peut s'étendre aux bovins : deux fois, aux Villards, des bovins ont été affolés et se sont enfuis loin de leur parc d'une façon jamais connue jusque-là.

(*) La Maurienne, numéro 3437 (2 mars 2017).
(**) Nous remercions le magazine France Agricole de nous avoir autorisés à reproduire la photographie ci-dessous.



CÉDRIC FAIMALI / GFA

Le Sivav soutient les agriculteurs

Suite à la fusion des communautés de communes de l'Arvan (CCA) et Cœur de Maurienne (1^{er} janvier 2017), le Sivav a modifié ses statuts (30 décembre 2016). Désormais le Sivav est un « syndicat mixte fermé à la carte » entre les huit communes de l'Arvan, les deux communes des Villards et la CCA. (À court terme, la communauté de communes de l'Arvan sera remplacée par la communauté de commune issue de sa fusion avec la communauté de communes Cœur de Maurienne.)

Le 25 janvier 2017 (présents pour les Villards : Annie Bordas, Sandrine Ramos Camacho, Pierre-Yves Bonnivard ; absente : Jacqueline Dupenloup), son nouveau comité syndical (constitué de deux délégués par commune et de 2 délégués pour la CCA) a élu (20 voix pour et 1 bulletin nul) Bernard Covarel, président sortant, seul candidat, président du Sivav.

Le comité syndical a élu ensuite Colette Charvin (seule candidate, 16 voix pour et 5 blancs) 1^{re} vice-présidente, Gilbert Derrier (seul candidat, 18 voix pour et 3 blancs) 2^{re} vice-présidente, Jean Didier (14 voix pour, Florian Pernet 4 voix et Eric David 2 voix) 3^{re} vice-présidente, Bernard Balmain (12 voix pour, Florian Pernet 5 voix) 4^{re} vice-présidente, et Pierre-Yves Bonnivard (15 voix pour, Florian Pernet 6 voix), 5^{re} vice-présidente.

Le 1^{er} février 2017 [présents pour les Villards : Annie Bordas. Absents : Sandrine Ramos Camacho, Pierre-Yves Bonnivard et Jacqueline Dupenloup (procuration à Annie Bordas)], le comité syndical a approuvé (4 voix contre : Éric Vaillaut, Éric David, Florian Pernet, Alain Dussud) les indemnités du président et des 5 vice-présidents à compter du 1^{er} février 2017 soit, conformément aux dispositions en vigueur pour la strate d'habitants compris entre 1 000 et 3 499, 466,56 € mensuels pour le président et 177,83 € pour les vice-présidents. Éric Vaillaut a contesté la pertinence de l'élec-

tion de 5 vice-présidents, un nombre cependant inscrit dans les statuts votés le 30 décembre 2016.

Quatre commissions ont été créées : « activités de pleine nature », « hébergement touristique et commercialisation », « environnement, agriculture, patrimoine et réhabilitation paysagère ».

[Se sont inscrits dans ces commissions : Cédric Émieux, Sandrine Ramos Camacho et Évelyne Rostaing-Troux (activités de pleine nature), Pierre-Yves Bonnivard et Gilbert Pautasso (hébergement touristique et commercialisation), Martine Paret-Dauphin (environnement agriculture patrimoine et réhabilitation paysagère)].

Pierre-Yves Bonnivard et Colette Charvin ont été nommés vice-présidents référents, respectivement, pour le dossier Espace valléen et pour les finances et les ressources humaines. Enfin Pierre-Yves Bonnivard et Jacqueline Dupenloup sont membres, respectivement, titulaire et suppléante, de la commission d'appel d'offres.

Le 8 novembre 2016 le comité syndical avait approuvé le principe d'un soutien aux agriculteurs dans le but d'améliorer l'accueil touristique. Un cahier des charges précise désormais les objectifs poursuivis : « Amélioration de l'accueil des visiteurs, valorisation des produits locaux, maintien et développement d'une production agricole durable, économie en ressources, compétitive (viabilité, attractivité, qualité ...), autonome et insérée dans son environnement. »

Les dossiers de candidatures doivent porter sur un des 2 volets suivants : travaux d'amélioration d'accueil du public (au sein des fermes ou sur les espaces extérieurs, travaux légers de structure) ou installation d'espaces muséographiques (exposition durable, scénographie, graphisme, panneaux d'information et autres supports d'interprétation). Par ailleurs un kit de communication sur l'agriculture destiné aux agriculteurs qui travaillent en alpage est à l'étude.

■ BRÈVES

► PRIMAIRES. L'élection de la primaire de la droite et du centre qui se déroulait à La Chambre regroupait les 14 communes de l'ex-canton. Au premier tour (5 961 inscrits, 348 votants) François Fillon a obtenu 150 voix ; Alain Juppé, 89 ; Nicolas Sarkozy, 89 ; Bruno Lemaire, 11 ; Nathalie Kosciusko-Morizet et Jean-François Poisson, 3 ; Jean-François Coppé, 0. Au second tour (381 votants), François Fillon a obtenu 296 voix et Alain Juppé 84 voix (1 bulletin blanc). Pour la gauche, la primaire se déroulait à Sainte-Marie-de-Cuines. Au premier tour (127 votants, 126 exprimés), Manuel Valls a obtenu 48 voix ; Benoît Hamon : 35 ; Arnaud Montebourg, 29 ; Vincent Peillon : 8 ; Sylvia Pinel : 3 ; Jean-Luc Bennahmias : 2 ; François de Rugy : 1. Au second tour (158 votants, 156 exprimés), Benoît Hamon : 81 ; Manuel Valls : 75.

► VIE PAROISSIALE. Pour le 2^e trimestre 2017, une seule messe aura lieu à Saint-Colomban, le 20 mai à 18 h 30. Durant la période pasciale,

les messes du jeudi saint et du vendredi saint auront lieu les 13 et 14 avril à La Chambre (18 h 30). La veillée pascale aura lieu le 15 avril à La Chambre (21 heures), la messe de Pâques se tenant toujours à La Chambre, le dimanche 16 avril (10 heures). En mai, le dimanche 7 mai (10 heures) aura lieu le traditionnel pèlerinage à ND de Beaurevers (Montaimont). Il est à noter qu'il n'y aura pas de messe à La Chambre ce dimanche-là. La messe de l'Ascension, le jeudi 25 mai à La Chambre (10 heures), sera également celle des premières communions. La messe de Pentecôte le dimanche 4 juin (même heure) sera aussi celle de la fête de la foi. Des messes ont également lieu en semaine dans l'église de La Chambre (consulter le tableau d'affichage en face de l'église de La Chambre) et une permanence a lieu tous les jeudis à la maison paroissiale de La Chambre de 9 h 30 à 11 h 30. En dehors de ces horaires, pour tout renseignement, laisser un message sur le répondeur téléphonique du 04-79-05-35-77. – (C. Mayoux.)

MARDI : St-Julien-Montdenier
MERCREDI : Hermillon
JEUDI : Ste-Marie-de-Cuines
VENDREDI : Epierre
SAMEDI : Saint-Avre
DIMANCHE : Saint-Rémy-de-Maurienne

06 63 84 21 14

Commandez sur simple appel à partir de 17h30
www.larecreapiz.com

SAVOIE ENCHÈRES
Maitre Jacques LAFAURY
Commissaire Priseur Habilité

Ventes aux Enchères Publiques - Estimations Inventaires - Objets d'Art - Mobilier
Tableaux - Art Alpin

Salle des Ventes, 688 Avenue des Foliaz à 73000 CHAMBERY
Tél : 04.79.69.10.10 Fax : 04.79.69.10.67
www.savoie-encheres.fr

Saint-Alban : Un Olivier sur le sol du Bessay !

Artisan électricien de profession, Olivier Martin-Rosset était resté « branché » sur son lieu de vacances. À présent, il y travaille... car on ne se coupe pas facilement de ses racines ou de ses radicelles. Le retour aux sources est une seconde nature à laquelle on échappe rarement. Francis Cabrel dans son premier album « Les murs de poussière » chante (à peu près) ceci : « Il a fait le tour de la terre, (...) il a dit je retourne en arrière, (...) près du feu qui réchauffait [mon] père, je n'ai pas trouvé mieux »...

À 41 ans, Olivier Martin-Rosset revient donc dans la vallée où il a passé toutes ses vacances, été comme hiver, avec dans ses bagages femme et enfants. Mais cette fois pour y gagner sa vie. Avec sa carrière de malabar, il a l'allure d'un bûcheron et d'ailleurs il adore le bois pour la menuiserie et pour se chauffer. Pourtant, c'est en qualité d'artisan en électricité et en climatisation qu'il s'est installé au Bessay. Un hameau qui bat actuellement des records de repeuplement.

Né à Auxerre, dans l'Yonne, et orphelin très tôt, il a été adopté rapidement par Yves Martin-Rosset et son épouse Renée, tous deux enseignants. Installé à Plan d'Orgon dans les Bouches-du-Rhône, Yves Martin-Rosset, professeur de sciences naturelles, a fait l'essentiel de sa carrière à Cavaillon où il et né. Il est vrai que les frères Martin-Rosset, originaires du Martinan, ont laissé une nombreuse descendance dans la capitale européenne du melon de maraîchage. Yves (frère de Jacques) et Renée ont eu deux autres enfants : Valérie et Gilles.

Après ses études dans l'enseignement secondaire, Olivier Martin-Rosset a passé

un BEP, un CAP puis un bac professionnel au lycée Benoît de L'Isle-sur-la-Sorgue. En 1996, il est incorporé dans les chasseurs alpins à Barcelonnette pour y faire son service militaire.

Les pistes enneigées sont forcément son domaine sportif privilégié : « La station familiale de Saint-Colomban a toujours eu bonne réputation. Pour ses prix bas et pour l'excellence de ses moniteurs. Une bonne école d'apprentissage et de formation des jeunes. Cet hiver, en tant que perchman, j'ai retrouvé avec un certain plaisir Christian Martin-Fardon qui m'a appris les rudiments du ski alpin. »

Olivier, aidé par son épouse Véronique, (38 ans) originaire de Salon-de-Provence, a acheté et restauré entièrement la maison « Les deux pigeons » et ses dépendances, situées en contrebas de la chapelle du Bessay. Elles appartenaient à Raphaël et Simone Darves-Bornoz. Leurs deux enfants, Éloïc (8 ans) et Baptiste (10 ans) ont rejoint dès le mois de septembre leur nouvelle école avec un empreissement certain, se faisant immédiatement des camarades de classe.

Véronique Martin-Rosset s'investit beaucoup, elle aussi, dans ses tâches professionnelles englobant la plupart des aides à domicile.

Ainsi le couple s'inscrit parfaitement dans la politique générale de développement de la vallée des Villards. Une orientation vers laquelle les deux municipalités ont décidé d'œuvrer pour le plus grand bien de la population. « J'aimerais que ce renouveau s'accomplisse durablement » a conclu Olivier Martin-Rosset, lors de notre entretien.

Claude Gauterin



C. GAUTERIN

Ces Villarins qui font parler des Villards...

La vallée des Villards a toujours été renommée pour des spécialités villaro-villarines qu'on ne trouve qu'entre le Pied des Voûtes et le col du Glandon. Matouille, teillons, soupe aux oeufs en témoignent. Mais c'est dans les médias que le pays villarin a été mis à l'honneur en février dernier. À deux reprises.

D'abord sur France Bleu pays de Savoie, dans l'émission de Serge Carbonnel, l'Assiette savoyarde, c'est Aurore Pollet, de *La Montagne chocolatée* (dépôt de pain et épicerie du Comberousse) qui a

parlé avec délectation de son métier, de la vallée où elle vit désormais mais surtout de ses « filles »..., les marmottes en chocolat qu'elle fabrique et vend pour le plus grand bonheur des papilles villarines. Aurore Pollet a remporté en 2016, notamment pour sa croix plate des Villards en chocolat, le prix « papilles et caquelons » des « Inédits des neiges », créés par la CCI de Savoie, qui récompensent les actions remarquables, insolites, ou « extra » ordinaires de toute la palette des métiers du tourisme au travers de différents prix.

Quand une idée vous trotte dans la tête, comme une obsession, tôt ou tard elle devient réalité.

Adolescent, Claude Darves-Blanc, plus connu sous l'aimable surnom de « Yoyo », ne rêvait que d'une chose : devenir menuisier. « Vous verrez un jour, de quel bois je me chauffe ! » devait-il ironiser intérieurement.

Et bien c'est fait ! Personnage discret, pour ne pas dire secret, le voici maintenant auto-entrepreneur. Mais pour en arriver là, il a du faire beaucoup de sacrifices. La vie est ainsi faite qu'elle ne vous tend pas la main tout de suite vers le chemin que vous aimeriez emprunter sans détours.

Un ami proche, Jean-François ; un frère, Pierre ; quatre sœurs : Odile, Claudette, Noëlle et Irénée parties vers d'autres horizons, et son père qui le quitte pour de bon. Florisse, la maman se retrouve seule. Heureusement, le « petit dernier » va lui tenir encore un peu compagnie.

Jusque-là, après les études de base, il s'oriente tout de suite vers un métier manuel, et passe trois ans au collège technique de Saint-Michel-de-Maurienne jusqu'en 1975. Puis, dans un premier temps, il s'engage comme bûcheron au côté de son frère, avant d'entrer aux Carrières Girard comme mineur et tailleur d'ardoises.

Il faut dire que cette entreprise est précédée d'une sacrée réputation. Non seulement elle a une antériorité mais, de surcroît, la qualité de ses ardoises est reconnue officiellement par les Monuments historiques et les Beaux-Arts. Déjà en 1904, parallèlement aux ardoisières de Saint-Julien-Montdenis et de Villardonan, Saint-Colomban en possédait deux

alors que le chaume continuait à couvrir les toitures.

La particularité de cette ardoise était de ne pas blanchir, mais de vieillir en grisonnant. D'où son aspect impeccable et une solidité à toute épreuve. On l'a utilisée à Saint-Jean-de-Maurienne (église et cathédrale Notre-Dame), à Valloire (église), à la Grande Chartreuse (abbaye), à Val Louise, à Mont-Dauphin (le fort), à Aix-en-Provence, aux Glières (dallage) ou encore à la gare de Lyon la Part-Dieu.

Claude Darves-Blanc n'a pas oublié ses compères de la mine de schiste, où il côtoyait notamment Marcel « Crinquant », le frère de Jean-Baptiste Favre-Bonté, élève au Martinan, et Raymond Rosaign-Tayard qui distribuait à ses « fiancées » des bonbons Mazet de Chambéry.

Claude Darves-Blanc a quitté les carrières en l'an 2000 pour épouser le métier de son choix. Dès lors, une deuxième vie a commencé pour lui, véritablement. Tous les travaux de restauration (bardages, cloisons ou lambris, terrasses en bois, pose de poutres ou de chevrons) ou encore les élagages et les coupes de bois, sont à sa portée.

Mais sa spécialité, ou plutôt son exclusivité, consiste à refaire, à l'identique, les anciennes chambres de bois qui offrent l'avantage d'être totalement démontables. Du sur mesure avec des codes particuliers (longueur, largeur, hauteur, pente du toit) qui demande du sérieux et de l'application.

Par contre, ne vous avisez pas de téléphoner à Claude Darves-Blanc, pendant la période de chasse ou lorsqu'il va se promener avec son chien, avant la tombée de la nuit. L'homme reste injoignable. À chacun ses passe-temps...

Claude Gauterin



C. GAUTERIN

Quelques jours plus tard, c'est sur France Info et son site multimédia (radio, télévision, site Internet) cette fois, que Marie-France Martin-Fardon a évoqué les spécialités de son enfance dans l'émission À toutes saveurs, de Laurent Mariotte.

Dans les années 90, cette fille de Camille Martin-Fardon, boulanger légendaire des Villards, aujourd'hui disparu, était gérante du restaurant *Le Vieux fournil*, à Lachenal. Elle tient désormais une table d'hôte à Albiez-Montrond à l'enseigne Les saveurs d'antan (chalet Naëlle, au col du

Mollard). Là, elle cuisine et propose toute une gamme de plats typiquement savoyards – mais aussi villarins –, et notamment les fameux diots-polenta ou encore la pomme de terre savoyarde qui font partie de son menu montagnard.

Dans l'émission, Marie-France Martin-Fardon a donné la recette d'une création personnelle, les craquelots, mélanges de fromages et de champignons des bois, notamment des morilles ramassées par ses soins, puis séchées et réhydratées.

Christophe Mayoux

HÔTEL RESTAURANT DE LA POSTE
Qualité et Accueil
Pension, 1/2 pension - Repas, banquets, séminaires
Spécialités locales et régionales
73130 St COLOMBAN DES VILLARDS
Tél. 04 79 56 25 33

RENAULT MINUTE ETS ARLAUD
Vente de véhicules Neufs et Occasions
Entretien toutes marques
Station de Carburant 24h/24 - Station de Lavage
Assistance dépannage 24h/24
ZA des Grands Prés - Sotrie A43 - Ste Marie de Cuines
04 79 56 22 55 - 06 07 33 42 11

DARVES MULTI SERVICES
73130 Saint Alban des Villards
Tous travaux Intérieur et Extérieur
Bois de Chauffage
06 27 01 10 57
darveeric@gmail.com

GAVARD FILS Sarl
Levage, Manutention, Location - Réparation -
Vente - Matériel TP - Grues - Neufs et Occasions
ZI la Mode - 01580 Izernore
Fax : 04 74 76 92 96
04 74 76 95 08 sarlgavard@wanadoo.fr

SAINT-ALBAN

21 décembre 2016

Absent : Jean Bijasson

Le conseil municipal adopte le compte rendu de la réunion du 8 décembre après deux corrections au point 4 : la renégociation des taux d'intérêts (SWAP) ne concerne pas 2 emprunts, mais un emprunt contracté avant 2008 pour le domaine skiable ; concernant les valeurs relatives des charges restituées à la commune et des attributions de compensation attribuées par la 4C, il convient de préciser ceci : la dif-

férence entre le montant de l'attribution de compensation attribuée par la 4C à la commune de Saint-Alban (cumul des années 2014, 2015 et 2016) et celui des charges restituées à la commune de Saint-Alban après l'extension de la CCVG, permet le paiement de la contribution aux emprunts CCVG avant 2008, pour l'année 2014.

1 – Statuts du Sivav

Dans le cadre du processus de recomposition territoriale en cours, la communauté de communes de l'Arvan va fusionner au 1^{er} janvier 2017 avec celle de Cœur de Maurienne pour former la communauté de communes Cœur de Maurienne Arvan (3CMA). Cette fusion s'effectue dans le contexte de la loi

NOTRe, qui prévoit, à compter du 1^{er} janvier 2017, de nouvelles compétences obligatoires pour les EPCI à fiscalité propre. Dans la perspective de cette fusion et de cette recomposition, le Sivav, lors de sa réunion du 16 décembre dernier, a adopté une modification de ses statuts. Lecture est faite des projets de nouveaux statuts : intégrer l'adhésion de chacune des 8 communes de l'Arvan ; apporter des modifications au contenu de l'objet de manière à supprimer toute interférence avec les nouvelles compétences de la future communauté de communes fusionnée ; organiser un fonctionnement à la carte dans la mesure où les communes de l'Arvan et la communauté de

communes de l'Arvan pourront adhérer au titre de compétences différentes. Le conseil municipal confirme le principe d'adhésion de la commune de Saint-Alban au Sivav et le projet de statuts annexé, et ajoute qu'un suivi de l'activité du Sivav, des réalisations et du budget du syndicat remodelé, est impératif.

2 – AFPI

La commission d'ouverture des plis de l'AFPI, réunie le 14 octobre dernier, a retenu le devis de l'entreprise Alpes Paysage (montant : 6 561,60 €) pour des travaux d'entretien. Le conseil municipal valide un montant de 5 000 euros TTC de travaux et se prononcera début avril sur la suite des sommes à engager sur le budget communal 2017.

Séance du 30 janvier 2017

Absent : Jean Bijasson.

Le conseil municipal adopte le compte rendu de la réunion du 21 décembre 2016.

1 – Budget primitif 2017

Compte tenu des dispositions de l'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales qui autorise le maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, jusqu'à l'adoption du budget, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, le conseil municipal autorise le mandatement de dépenses d'investissement pour un montant de 79 500 euros dont 3 000 euros sur le budget de la chaufferie au bois et 3 250 euros sur le budget du commerce multiservices. Le conseil municipal valide par ailleurs l'état des restes à réaliser qui correspondent aux dépenses et recettes d'investissement engagées, mais non encore réalisées à la clôture de l'exercice 2016. Les crédits correspondants sont reconduits en 2017.

2 – Compétences de la 4C

• PLU. Dans le cadre de la loi pour l'accès au logement et un urbanisme renouvé (ALUR), la 4C qui n'était pas compétente sur ce point à la date de publication de la loi (26 mars 2014) devient le lendemain de l'expiration d'un délai de trois ans à compter de cette publication, c'est-à-dire le 27 mars 2017. Les communes peuvent s'opposer à ce transfert de compétence, et si au moins 25 % des communes, représentant au moins 20 % de la population, s'y opposent, le transfert ne peut être réalisé. Le président de la 4C (Christian Rochette) propose une délibération s'y opposant effectivement. Compte tenu de la diversité des documents d'urbanisme qui existent dans la 4C et compte tenu de la charge de travail qu'imposent à la 4C

tous les transferts de compétences (promotion du tourisme et déchets ménagers, dès le 1^{er} janvier 2017), charge de travail que cette dernière ne peut traiter sérieusement dans des délais serrés, le conseil municipal s'oppose au transfert à la 4C de la compétence en matière de plan local d'urbanisme, de document d'urbanisme en tenant lieu, ou de carte communale.

• Office de tourisme. Depuis le 1^{er} janvier 2017, la compétence promotion du tourisme a été transférée à la 4C. Le conseil municipal a engagé la réflexion sur le contenu de la compétence transférée et rencontrera la commune de Saint-Colomban, sur ce sujet, le 7 février prochain.

3 – Bâtiments communaux

Suite à la délibération du 20 novembre 2009 sur la « mise en œuvre de l'élaboration du plan d'accessibilité des voiries et des espaces publics », la commune avait sollicité l'aide de l'Atésat (assistance technique fournie par l'Etat pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire) pour l'élaboration de ce plan mais, cette aide étant payante, le plan n'a pas été réalisé. En septembre 2015, la commune a fourni à l'administration le calendrier envisagé pour la mise en accessibilité des bâtiments publics, à savoir : église : une rampe d'accès pour fin 2018 ; Auberge du Triandou : une place de stationnement PMR ainsi que la révision des accès pour la fin 2016 (non réalisées) ; mairie : la mise en accessibilité (en cours). Concernant la mise en accessibilité de l'église et de l'Auberge du Triandou, le conseil municipal souhaite requérir l'avis de Dominique Giffon, maître d'œuvre des travaux de réhabilitation du bâtiment mairie-gîtes et de la mise en accessibilité de la mairie.

4 – Échange de parcelles

• Commune – Jacques Cartier-Lange. Compte tenu des nou-

veaux éléments fournis par le notaire ainsi que par le bureau des Hypothèques, la délibération du 10 novembre 2016 n'est pas applicable. De l'expropriation du 26 mai 2009, il résulte que les parcelles section C n° 1268 et section E n° 1410, proposées à l'échange par Jacques Cartier-Lange, sont déjà propriétés de la commune. Le 26 août 2009, le jugement de donné acte ne mentionne pas l'indemnité d'expropriation mais uniquement la transaction d'échange entre l'expropriant et les expropriés. Au moment de l'expropriation, le prix d'achat des parcelles de l'exproprié était de 110,16 € (parcelle section C n° 1268) et de 16,56 € (parcelle section E n° 1410) soit un total de 126,72 €. Le prix de vente des parcelles communales est fixé à 690 euros pour celle section E n° 1100 et à 40 euros pour celle section B n° 788, soit un total de 730 euros. Le conseil municipal décide la vente de ces parcelles à Jacques Cartier-Lange à un prix tenant compte de la promesse d'échange et de la délibération du 10 novembre 2016, soit 603,28 € (frais de notaire partagés pour moitié entre la commune et M. Cartier-Lange).

• Commune – Éric Darves-Blanc. Le conseil municipal, considérant le faible intérêt de conserver la parcelle communale section G n° 1507 (264 m²) au Mollard situés en zone AU4 et enclavés entre des propriétés privées), accepte la proposition d'échange formulée par Éric Darves-Blanc, et estime la valeur des 2 parcelles au même coût. En l'absence de complexité dans ce dossier, l'échange sera établi par acte administratif.

5 – réhabilitation du bâtiment mairie-gîtes

Dans le cadre de la réhabilitation du bâtiment mairie-gîtes, une demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) va être dé-

posée auprès de la préfecture. Pour être éligible à la DETR le conseil municipal approuve le projet de réhabilitation du bâtiment mairie-gîtes, le coût prévisionnel des travaux des gîtes (371 608,66 € TTC, pas de récupération de la TVA), le coût prévisionnel des travaux de la mairie (351 658,29 € HT), le plan de financement sollicitant des participations financières de la région Auvergne-Rhône-Alpes et du département de la Savoie.

6 – Circulation

Le chemin rural de La Tourne aux Moulins est emprunté par des véhicules EDF pour la maintenance de la prise d'eau sur le torrent du Merlet. Le soutènement de ce chemin présente deux points d'affaissement. Durant l'été 2016, des travaux plus importants que l'entretien courant ont été effectués sur la prise d'eau par les agents EDF et ont nécessité le passage de camions de 33 tonnes. Il n'est pas possible d'établir avec certitude de lien entre le passage de ces engins et l'affaissement du soutènement, la commune n'ayant pas été prévenue de l'importance de ces travaux, aucun état des lieux préalable n'a été effectué. Néanmoins le conseil municipal décide de prendre un arrêté de limitation à 10 tonnes ; une dérogation devra être demandée au préalable pour tout passage exceptionnel, qui permettra un état des lieux préalable au passage.

7 – Questions diverses

• Les manifestations Veillées en Belledonne sont, cette année, programmées à l'automne. La vallée des Villards a été retenue pour accueillir une de ces veillées en septembre (lire page 7). • Jacqueline Dupenloup s'est rendue le 27 janvier 2017 à Manosque pour la restitution de l'enquête « Quand les loups franchissent la lisière » réalisée à la Seyne-les-Alpes durant l'été 2015 par Laurent Garde et Michel Meuret.

Séance du 10 mars 2017

Absente : Annie Bordas.

1 – Orientations budgétaires 2017

(Lire page 16.)

2 – Réhabilitation du bâtiment mairie-gîtes

Le plan de financement définitif de ce projet évalué à 661 372,91 € est le suivant : État (SETR) : 112 530 euros ; Région (Espace valléen : 135 000 euros et plan ruralité : 40 062 euros) ; conseil départemental de Savoie (25 000 euros plus 50 000 euros du FDEC) ; autres financements publics (FSIL : 77 428 euros). Soit un total de 440 020 euros (80 % du coût du projet, maximum). Les demandes de subventions sont toutes déposées.

Restera à la charge de la commune : 221 352,91 € augmentés de l'avance de TVA (20 %), du montant de l'assurance « dommages ouvrage » (19 000 euros HT), et des sommes déjà payées en 2016 (7 142,60 €), soit 295 589,49 € TTC qui laissent une marge de 4 410,51 € TTC en regard des 300 000 euros portés au budget communal sur les années 2017 et 2018. Le conseil municipal approuve ce plan de financement étant entendu que s'il ne peut se réaliser, le projet sera remis en question. (N.D.L.R. : la commune a reçu l'avis d'acceptation du permis de construire le 16 mars 2017.)

3 – Convention de servitude avec EDF

Le conseil municipal adopte une convention entre la commune et EDF, qui fixe les obligations des deux partenaires, dont celle de la remise en état par EDF des terrains et ouvrages traversés après toute intervention, par laquelle la commune consent à EDF une servitude de passage et d'implantation pour les ouvrages EDF, ou à leurs accès, sur les biens communaux concernés par la conduite du Brunet, la retenue du Bouchet, la prise d'eau du Merlet, et l'accès à la fenêtre 1 (lieu-dit Por Ver-sant, La Villa, Tautvet). Dix-neuf parcelles sont concernées, situées sur les sections N, H, F, B.

4 – Ordures ménagères

À compter du 1^{er} janvier 2017, la 4C est compétente en matière de ramassage et traitement des ordures ménagères et déchets assimilés. En conséquence, les frais liés à cette compétence (factures du Sirtomm) seront assumés par la 4C qui les refacturera à la commune selon des modalités contenues dans une convention entre la commune et la 4C que le conseil municipal adopte. Ces frais seront pris en charge par le budget communal

(Lire la suite page 16.)

Robert RICHARD

TAXI JOUR ET NUIT

73130 SAINT-MARIE-DE-CUINES

Tél. 04 79 59 48 78

Port. 06 60 07 53 77 ou 06 61 50 23 83

Laurent MARTIN-COCHER
Chauffage - Sanitaire - Climatisation
Solaire - Énergies renouvelables
Ventilation - Vmc
Le Pont - 73130 St-Colomban
Tél. 06 08 85 59 61 - 04 76 26 71 11

CHIANALE FILS

Chauffage - Sanitaire - Serrurerie
Reproduction de toutes clés
Gaz Butane - Propane - toutes marques
Vente de fers au détail
Camping-gaz
73130 St-Étienne-de-Cuines
Tél. 04 79 56 23 84

Intermarché
Ste Marie de Cuines
à 10 km de la vallée des Villards
Intermarché vous accueille en non-stop
du lundi au samedi de 8h30 à 19h30
et le dimanche matin de 9h à 12h.
Tél. +33 (0)4 79 56 26 51

Comptes rendus des conseils

Saint-Alban

(Suite de la page 15.)

pour l'exercice 2017, les habitants n'ayant été avertis d'aucun changement pour l'année en cours.

(N.D.L.R. : Ces conventions sont nécessaires car la 4C avait jusqu'au 15 janvier pour décider des modalités de l'encaissement des recettes liées à ce service (redevance ou taxe, lire Le Petit Villarin numéro 178, décembre 2016). La dérogation permettant le maintien du système mis en place en 2016 par les communes s'applique donc encore une fois en 2017. Mais au 15 octobre 2017, la 4C devra avoir choisi entre la taxe et la redevance. Il n'y aura plus de dérogation possible.)

5 – Questions diverses

Le conseil municipal :

- accepte l'annulation du loyer annuel 2015 de pâturage au Merlet (193,77 €) dû par Chantal Féchoz qui n'a pu faire pâture l'alpage durant l'été 2015 en raison de modifications importantes dans sa vie familiale ;
- décide l'adhésion de la commune pour 2017 aux associations suivantes : ANEM, AMRS, Asadac, CAUE, Fédération nationale des communes forestières, Espace Belledonne, Fédération départementale des AFP, Société d'économie alpine, SPA, USAPR, Agence touristique départementale des villages fleuris ;
- alloue 500 euros à la manifestation l'Écho des montagnes dont un après-midi (18 août 2017) réunira sur le dossier loup les partenaires concernés. Sur cette question du loup, les deux maires villarins ont été reçus par le préfet de la Savoie le 3 février (lire page 13) ;
- n'est pas hostile à une demande de l'Association des amis des Villards qui souhaite implanter un second bassin en mélèze en lieu et place d'un bassin vieillissant (route du Mollard), mais ne souhaite pas assumer la charge financière de cette implantation ; contact sera pris avec l'association pour s'assurer de la qualité de la réalisation.

Saint-Alban : le conseil municipal a précisé ses orientations budgétaires 2017

La commission des finances de Saint-Alban s'est réunie le 10 février 2017 en présence de l'ensemble du conseil municipal pour examiner les résultats du budget 2016.

Le budget général dégage un excédent de fonctionnement de 387 999,44 € et présente un déficit d'investissement de 235 754,60 €. Avec le solde antérieur, le résultat de clôture est donc de 604 693,26 €. Pour l'exercice 2016, 126 369,48 € de travaux engagés, sont inscrits en restes à réaliser.

Pour le budget du commerce multiservices, le résultat de clôture 2016 est de 4 081,19 € (investissement : 1 370,77 €, et fonctionnement : 2 710,42 €) soit, avec le solde antérieur, un résultat de clôture de 59 717,05 €. Pour la chaufferie au bois (résultat de clôture 2016 : investissement : 22 746,78 €, et fonctionnement : 2 903,54 €), le résultat de clôture avec le solde antérieur est de 74 133,88 €. Enfin, pour le CCAS, ce résultat de clôture avec solde antérieur est de 867,48 €.

En 2017, la commune devra rembourser les emprunts de l'ex-CCVG avant 2008 (67 299,45 €), les

emprunts de l'ex-CCVG après 2008 (cumul 2014 à 2017 : 52 146,85 €), et les emprunts communaux (50 000 euros). La commission a ensuite discuté des projets d'investissements 2017 : le chantier du Bessay (aménagement du chemin du bas du village : 157 980,84 €, plus acquisition des terrains à budgétiser) et le ravin du Cray Blanc (reprise des évacuations au croisement des chemins du Replat et du Monthyon, élagage, réparation d'une conduite cassée : 13 500 euros). Le recrépissage du clocher (83 627,04 €) est reporté en 2018, et la bannière de l'église (4 000 euros) reportée à une année ultérieure, priorité étant donnée à la sonorisation de l'église actuellement très mauvaise. Pour le parking du Premier-Villard, les demandes d'acquisitions foncières sont en cours.

Différents devis seront demandés, en particulier pour terminer l'aménagement de la placette du Pied des Voûtes. La conformité de l'accessibilité PMR de l'auberge communale sera vérifiée en 2017 et une étude sera réalisée sur le coût de la mise en accessibilité de l'église.

cette occasion, un bilan des actions réalisées par cet organisme sur le territoire de la 4C en 2016. (Jusqu'au 1^{er} janvier 2017 cette participation était demandée aux communes qui ne contribuaient pas toutes.)

► EMPLOYÉS COMMUNAUTAIRES. Sur les 30 agents que compte actuellement la 4C, 3 relèvent de la filière administrative : Michèle Nony et Nicole Martin-Cocher à temps plein, et Sylvie Pastoors à temps partiel (7 heures hebdomadaires) qui, le 30 juin 2017, occupera un poste à temps plein à la mairie de Saint-Rémy-de-Maurienne. En conséquence, le conseil communautaire a lancé une étude pour son remplacement qui examinera 3 possibilités : le recours à un cabinet privé, le recrutement d'un agent, la mutualisation d'un emploi administratif avec la communauté de communes Porte de Maurienne.

► ÉCHANGES... Daniel Dufreney, ancien maire de La Chambre, a rédigé et diffusé dans l'ex-canton (et au-delà), un texte dans lequel il s'exprime, en termes parfois diffamants, sur le domaine skiable villarin [« la commune s'est fait proprement « blackboolee » par le groupe privé Molin » (sic.)], et fustige la 4C pour l'aménagement « d'un rond point à 2 millions d'euros » près de la gare et l'attribution d'une subvention à l'association Déclic. Le conseil communautaire a jugé ce document « très provocateur (et) calomnieux envers tous les élus de la 4C. Il fait notamment état de chiffres totalement faux, relatifs à certains dossiers dont il ne connaît manifestement rien ou presque ». Un texte appelé « document d'information à la population » a été adopté par le conseil pour apporter « des éléments chiffrés concrets et vérifiables, dans un souci de transparence ».

■ BRÈVES

► SERVICES À LA PERSONNE. La future maison des services à la personne sera basée à Saint-Étienne-de-Cuines dans les locaux de l'association Déclic (centre social et lieu d'accueil), une permanence sera assurée à La Chambre et peut-être dans d'autres communes. L'association Déclic accueille déjà une permanence CAF. L'organisation resterait à mettre en place par la 4C.

► FUSION DE COMMUNES. À l'occasion de l'élection d'un délégué au SPM pour représenter la nouvelle commune de Saint-François-Longchamp (après la fusion des communes de Saint-François-Longchamp, Montaimont et Montgellafrey), Jacqueline Dupenloup a fait valoir au conseil communautaire de la 4C son refus de vote pour exprimer son opposition à la création de communes nouvelles car, dans les conditions actuelles, les petites entités n'ont plus de représentativité, comme Montgellafrey dans le cas présent. Elle a expliqué que dans certaines régions, ce sont des fusions de 10 communes qui s'opèrent, et proposé à l'assemblée – sans suite – de se positionner sur une politique de regroupement de communes dans le canton de La Chambre (lire ci-contre).

► SUBVENTIONS. La 4C a attribué une subvention de fonctionnement de 50 000 euros à la maison cantonale d'information pour l'année 2017 (dont le budget sera de 59 500 euros dont 6 500 euros de cotisations des membres), un acompte de 30 000 euros (sur 35 000 euros) à l'office de tourisme des Villards (la promotion touristique relevant désormais de sa compétence), et 15 000 euros (un acompte de 50 % de la somme demandée) au collège de Saint-Étienne-de-Cuines. La 4C a également alloué 7 500 euros à Maurienne Expansion et sollicité, à

POINT DE VUE

Fusion de communes : faut-il ouvrir la boîte de Pandore ?

Presque à la fin de la cérémonie de vœux de la municipalité de Saint-Colomban (le 28 janvier dernier), le sous-préfet de Saint-Jean-de-Maurienne lança avec un vrai sourire : « Mais... vous faites plein de choses ensemble, les deux Villards..., pourquoi pas une commune nouvelle ? ». Je ne pus alors m'empêcher d'enfreindre la tradition, qui veut que le représentant de l'État parle en dernier, en demandant un droit de réponse que le sous-préfet (comme Pierre-Yves Bonnivard, ordonnateur de la cérémonie) m'accorda bien volontiers.

En substance, mon intervention porta sur quelques points :

• Voilà des décennies que les deux communes des Villards travaillent ensemble ; elles n'ont pas besoin de fusionner pour cela. Leur coopération vient de leur proximité géographique et humaine, qui bien sûr n'est pas un élément nouveau.

• Nos communes, petites par le nombre d'habitants, sont grandes en superficie, complexes en composition (11 hameaux à Saint-Colomban, 6 à Saint-Alban). Du Pied des Voûtes au sommet des aiguilles de l'Argentière, une seule commune ? Non...

• Fusionner des communes, c'est supprimer des élus municipaux. Actuellement nous sommes 17 élus sur les deux Villards (18 réglementairement) ; si nous fusionnons, après 2020, il restera 11 conseillers. On veut faire des économies ? En fait on supprime des bénévoles travaillant gratuitement pour leurs communes.

Je voudrais aujourd'hui ajouter quelques éléments. Une seule commune sur les deux Villards, c'est aussi un seul délégué titulaire au Syndicat du pays de Maurienne, à l'association Espace Belledonne, au Sivav..., un seul élu communautaire à la 4C (au lieu de deux) et cela ne me paraît pas être gage de représentativité de la vallée des Villards, ni de démocratie.

Mais plus profondément, pourquoi ce mouvement qui s'accélère, au sein de la loi NOTRe, vers les fusions de communes, les communes nouvelles ? Pourquoi ces « carottes financières » qui, si elles sont limitées dans le temps, n'en sont pas moins actuellement réelles, donnant priorité aux communes nouvelles ? Pourquoi une histoire bicentenaire, nous venant de l'année fondatrice de 1789, balayée en une décennie ? Et avec quelle information aux populations ? Il s'agit de mutualiser nous dit-on, de faire des économies. Or on peut mutualiser et économiser sans fusionner (les groupements de commandes pour obtenir de meilleurs prix sont autorisés...). Je crains bien, tout simplement, qu'on économise en donnant moins là où il n'y a déjà pas grand-chose ; que priorité soit donnée aux zones déjà les plus peuplées et les plus attractives. L'exemple des écoles est parlant : peut-être qu'on « économiserait », aux Villards, en acceptant la disparition de l'école de notre vallée, en organisant le regroupement vers une école plus grande, en bas... et cela serait une nouvelle raison pour laquelle les familles ne s'installeraient pas chez nous.

Le maintien des deux communes de la vallée est aussi une façon d'affirmer que l'avenir des montagnes ne peut pas se jouer uniquement sur les stations de ski. Quel que soit le nombre de skieurs que connaîtront les pistes de Saint-Colomban, il est bon que le maintien et le devenir de la commune sans remontées mécaniques demeure une question à part entière. Que Saint-Alban devienne le 12^e hameau de Saint-Colomban n'aidera pas la vallée des Villards à développer des projets autres que le tourisme d'hiver qui, pour important qu'il soit, ne peut suffire. Si la vallée était une seule commune, un groupe d'élus se consacreraient-il avec la ténacité et la précision du conseil municipal de Saint-Alban (je cite quelques exemples) à la réouverture du gîte des Jouvières, à la mise en accessibilité d'une salle commune permettant de réunir les habitants de cette partie de la vallée, à la création d'aires de stationnement dans les hameaux... Cela s'appelle une gestion de proximité, et si elle a ses lacunes elle est cependant indispensable. C'est ma conviction et je crois pouvoir dire que c'est celle du conseil municipal de Saint-Alban.

Le rôle des élus locaux qui ont à cœur de travailler vraiment dans l'intérêt général de leur collectivité est rarement facile, il est pourtant nécessaire : il vaut mieux que les décisions soient prises par les gens qui vivent sur les lieux qu'ils doivent gérer, plutôt que dans des bureaux d'étude forcément plus détachés de la réalité quotidienne et pouvant se réfugier dans un certain anonymat.

Si la loi devait nous obliger à voir les communes s'agrandir, il faudrait, d'ailleurs, consulter les populations sur le périmètre des nouvelles structures. Car, quitte à faire hurler tous les Villards..., une question mérite d'être posée : le contour de la nouvelle commune devrait-il s'arrêter au torrent du Bacheux et au ruisseau du Bouchet ? Si la fusion devait avoir un sens, ce serait peut-être de mettre à la disposition des habitants de nos communes de nouveaux services : ceux qui existent dans les deux communes du bas les plus proches, Saint-Étienne et Sainte-Marie-de-Cuines, limitrophes de Saint-Alban. Alors, cessons de blaguer sur la commune nouvelle des Villards, et comprenons bien que s'il faut ouvrir la boîte de Pandore, de longues et patientes réflexions sont nécessaires.

Jacqueline Dupenloup (*)

(*) maire de Saint-Alban.

SAINT-COLOMBAN

Séance du
22 décembre 2016

Absents : Emmanuel Bellot-Mauroz (procuration à Angèle Martin-Cocher), Cédric Émieux (Philippe Martin-Cocher), Anne-Karine Favre-Bonté (Sandrine Ramos Camacho), Gilbert Pautasso.

Le conseil municipal approuve (7 voix pour, 3 abstentions : Angèle Martin-Cocher, Anne-Karine Favre-Bonté et Sandrine Ramos Camacho), le compte rendu de la réunion du 2 décembre 2016.

1 – Statuts du Sivav

Dans le cadre de la loi NOTRe, le 1^{er} janvier 2017, la communauté de communes de l'Arvan va fusionner avec celle de Cœur de Maurienne pour former la communauté de communes Cœur de Maurienne Arvan. Dans cette perspective, le 16 décembre dernier, le Sivav a modifié ses statuts de façon à intégrer les communes de l'Arvan ; apporter des modifications au contenu de l'objet de manière à supprimer toute interférence avec les nouvelles compétences de la future communauté de communes fusionnée ; organiser un fonctionnement à la carte, dans la mesure où les communes de l'Arvan et la communauté de communes de l'Arvan (et, à partir du 1^{er} janvier prochain, la nouvelle communauté fusionnée) ne pourront adhérer au titre des mêmes compétences. Le conseil municipal approuve les statuts du Sivav ainsi modifiés. Les représentants de la commune au Sivav resteront Sandrine Ramos Camacho et Pierre-Yves Bonnivard.

2 – Front de neige

Le conseil municipal est informé que le projet de construction de locaux commerciaux dans le secteur du plateau de Nantchenu, peut-être subventionné par la région Auvergne-Rhône-Alpes au titre du « Contrat ambition Région » jusqu'à un taux pouvant atteindre 40 % du montant de l'investissement. Cependant, le dossier doit d'abord être déposé pour le 4 janvier 2017 auprès de la 4C qui est chargée d'inventorier l'ensemble des projets des collectivités locales. Le conseil municipal approuve cette démarche.

3 – Club des sports des Villards

Sandrine Ramos Camacho intervient pour demander si l'ÉPIC du domaine skiable de Saint-Colomban peut subventionner les forfaits achetés par les licenciés du Club des sports des Villards. Après discussion, elle indique que la proposition du directeur

de l'ÉPIC n'est pas « entendable » : le forfait Saint-Colomban à tarif réduit à 153 euros n'offre que peu de marge de manœuvre pour les adhérents du club, et le forfait Sybelles à 382 euros, sans garantie de subvention en fin de saison, représente une charge trop importante pour eux alors qu'ils ont depuis toujours bénéficié d'un avantage tarifaire. Pierre-Yves Bonnivard indique que ce n'est pas au conseil de débattre de cette question mais à l'ÉPIC, et propose qu'une réponse soit apportée par l'ÉPIC samedi matin au plus tard (*lire page 4*). Il précise que cette question doit aussi être discutée entre exploitants du domaine skiable des Sybelles. Sandrine Ramos Camacho précise que seul l'ÉPIC n'a pas pris position sur cette question et que les autres exploitants des Sybelles y sont favorables.

4 – Questions diverses

Le conseil municipal :

- approuve l'attribution de l'intégralité de l'indemnité de conseil au comptable du Trésor pour 2016 soit 562,95 € brut ;
- est informé que l'avenant n°1 à la Convention de répartition de recettes et de partenariat Satvac, Soremet et Samso, qui a pour objet de permettre à l'ÉPIC du domaine skiable de Saint-Colomban d'intégrer le domaine relié des Sybelles, a été signé (7 décembre) et qu'une note d'observation lui a finalement été adjointe que les exploitants du domaine relié autre que l'ÉPIC n'ont pas signée (*lire Le Petit Villarin numéro 178, décembre 2016*).

• est informé que Marcel Malburet sera l'interlocuteur unique du dispositif d'information sur les conditions de circulation mis en place par la préfecture, dans le cadre de la préparation de la saison hivernale et des samedis de fort trafic. Enfin, le maire tient à démentir une rumeur affirmant que les chauffeurs de l'Entreprise Bonnivard, qui a obtenu le lot n°3 du marché de déneigement 2016-2017, n'ont pas les permis nécessaires à la bonne réalisation de leur prestation. Il rappelle que la commune « fait les choses dans les règles ». Enfin de réunion Pascal Gauthier revient sur les forfaits du club des sports et sur la subvention soumise au temps de présence des enfants. En réponse, le maire explique que la commune s'est toujours impliquée pour le soutien au club des sports avec 23 000 euros de subvention cette année, mais que le remboursement, en partie, des forfaits relève de l'exploitant, donc de l'ÉPIC, et que le club des sports, qui « demande beaucoup de choses, a aussi des devoirs ».

En fin de réunion Pascal Gauthier revient sur les forfaits du club des sports et sur la subvention soumise au temps de présence des enfants. En réponse, le maire explique que la commune s'est toujours impliquée pour le soutien au club des sports avec 23 000 euros de subvention cette année, mais que le remboursement, en partie, des forfaits relève de l'exploitant, donc de l'ÉPIC, et que le club des sports, qui « demande beaucoup de choses, a aussi des devoirs ». • Le conseil municipal autorise le maire à déposer tout dossier de

Séance du
24 février 2017

Absents : Emmanuel Bellot-Mauroz (procuration à Sandrine Ramos Camacho), Arnaud Jansen-Frasse (Philippe Martin-Cocher), Anne-Karine Favre-Bonté (Angèle Martin-Cocher), et Patrick Martin-Fardon.

Le conseil municipal approuve (2 abstentions : Cédric Émieux et Gilbert Pautasso qui étaient absents à cette réunion) le compte rendu de la réunion du 22 décembre 2016.

1 – Réseaux secs

Le conseil municipal approuve le transfert partiel de la maîtrise d'œuvre au Syndicat départemental d'électricité de la Savoie (SDES) et la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage, pour les travaux sur l'éclairage public et sur le génie civil des télécommunications pour le projet d'enfouissement des réseaux secs des hameaux de Lachenal, Valmaure et le Martinan. Dans cette opération, la commune n'aura plus à payer que son « reste à charge » au SDES qui réglera lui-même le montant des travaux. Les subventions allouées seront également déduites du solde. La commune paiera 50 % au démarrage de la mission et 50 % à son terme. Les frais de mission du SDES sont estimés entre 1 à 2 % du montant des travaux.

2 – Urbanisme et immobilier

• Dans le cadre de la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR), la 4C qui n'était pas compétente sur ce point à la date de publication de la loi (26 mars 2014) le devient le lendemain de l'expiration d'un délai de trois ans à compter de cette publication, c'est-à-dire le 27 mars 2017. Les communes peuvent s'opposer à ce transfert de compétence et si au moins 25 % des communes, représentant au moins 20 % de la population, s'y opposent, le transfert ne peut être réalisé. Le président de la 4C (Christian Rochette) propose une délibération s'y opposant effectivement. Compte tenu de la diversité des documents d'urbanisme qui existent dans la communauté de communes et compte tenu de la charge de travail qu'imposent à la 4C tous les transferts de compétences (promotion du tourisme et déchets ménagers, dès le 1^{er} janvier 2017), charge de travail que cette dernière ne peut traiter sérieusement dans des délais serrés, le conseil municipal s'oppose au transfert à la 4C de la compétence en matière de plan local d'urbanisme, de document d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale.

• Le conseil municipal autorise le maire à déposer tout dossier de

demande de subvention susceptible de consolider le montage financier du projet communal sur le front de neige (un local commercial et deux appartements), ce projet étant éligible aux subventions proposées par la région Auvergne-Rhône-Alpes et le Fonds de soutien à l'investissement local (État). Les taux de ces subventions ne sont pas connus. • Le conseil municipal décide de solliciter l'ouverture de l'enquête publique pour le projet d'aménagement de la voirie à Lachenal. • Le conseil municipal approuve la mise en vente de la maison léguée à la commune par Virginie Girard-Buttaz (1 abstention : Gilbert Pautasso qui ne sait pas comment se positionner dans cette affaire. Il dit ne pas être fondamentalement contre cette vente, mais avoue ne jamais avoir réfléchi sur ce qui pourrait être envisagé par la municipalité pour cette construction.) Angèle Martin-Cocher demande si ce bien peut être réhabilité en gîte communal plutôt que vendu, proposant ainsi des lits touristiques supplémentaires. Cédric Émieux indique que le montant d'une telle réhabilitation serait trop élevé.

3 – Finances, budget

• Compte tenu des dispositions de l'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales qui autorise le maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, jusqu'à l'adoption du budget, dans la li-

mite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, le conseil municipal autorise le mandatement de dépenses pour un montant de 900 euros (éclairage public du front de neige) et 700 euros (achat d'une tronçonneuse).

• Avance de subvention à l'ÉPIC du domaine skiable de Saint-Colomban (*lire page 18*).

• Le conseil municipal est informé des conclusions de la chambre régionale des comptes Auvergne-Rhône-Alpes du 19 janvier 2017 saisie par la Satvac pour inscrire une dépense obligatoire d'un montant de 471 900 euros au budget de la commune, suite au jugement des référés du 10 octobre 2016.

4 – Personnel communal

• Le conseil municipal approuve la mise en place de l'entretien professionnel annuel, entre l'agent et l'autorité territoriale, à la place du système de notation précédemment en vigueur. Il appartient à chaque collectivité de déterminer les critères à partir desquels la valeur professionnelle du fonctionnaire est appréciée, en tenant compte de la nature des tâches et du niveau de responsabilité. Ces critères portent notamment sur : les résultats professionnels obtenus par l'agent et la réalisation des objectifs ; les compétences professionnelles et techniques ; les qualités relationnelles ; la capa-

(*Lire la suite page 18.*)

SAINT-COLOMBAN

La commune met en vente
la maison Girard-Buttaz

Virginie Girard Buttaz était née de père colignon : Alexis Nicolas Girard-Buttaz (Girard-Butta selon les vieux registres d'état-civil) et de mère galagne : Françoise Chaboud-Jacoz, née elle-même en 1883. Nicolas et Françoise avaient émigré à Montpellier peu après leur mariage en 1906 pour s'établir comme charbonniers. Virginie eut une sœur, qui mourut hélas assez jeune. Elle se trouva donc seule héritière de la maison de son père, à La Pierre. Après une carrière dans l'administration militaire, à Nîmes, elle continua à vivre à Montpellier, toujours dans le même logement rue des Brueys, près de la place Saint-Denis, mais passait régulièrement plusieurs semaines à La Pierre. Ce, presque jusqu'à la fin de sa vie, puisqu'elle n'hésita pas, lorsque le voyage en train lui devint trop pénible, à voyager en taxi de Montpellier à Saint-Colomban, transportant avec elle son petit chat Pompon. Et ses voisins de La Pierre se souviennent bien de cette petite dame discrète, qui voyait avec désespoir... Pompon lui échappa per moment où il fallait prendre le taxi de retour !

Sa discréction cachait sans nul doute un grand cœur... et un grand amour du pays villarin, puisqu'à son décès (le 27 novembre 2012 à Saint-Clément-de-Rivière) Virginie Girard-Buttaz a fait don de sa maison à la commune de Saint-Colomban-des-Villards. Ceci mérite, pour le moins, une sincère reconnaissance.



■ La maison
Girard-Buttaz
(La Pierre).

Comptes rendus des conseils Saint-Colomban

(Suite de la page 17.)

cité d'encadrement ou d'expertise ou, le cas échéant, à exercer des fonctions d'un niveau supérieur. Le conseil municipal accepte également ces critères d'évaluation qui ont été soumis pour avis au comité technique du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie (avis favorable reçu le 14 février dernier).

- Sandrine Ramos Camacho donne lecture d'une demande d'Emmanuel Bellot-Mauroz, conseiller municipal responsable de l'association Villards station fleurie, absent à la réunion, qui propose pour le fleurissement la création d'un poste saisonnier du 15 mai au 22 septembre inclus. Le maire propose, lui, un recrutement du 22 mai au 31 août tout en précisant qu'il s'agira d'un emploi à temps complet et que les congés seront payés à l'issue du contrat et non pas pris durant cette période, contrairement à ce qui était pratiqué les années précédentes. Gilbert Pautasso déplore l'absence d'Emmanuel Bellot-Mauroz et demande si le 31 août n'est pas une date trop précoce pour mettre fin au contrat. Philippe Martin-Cocher estime que cela dépend des objectifs fixés et que la suite sera assurée par les employés techniques permanents. En fin de compte, le conseil municipal décide (1 abstention : Emmanuel Bellot-Mauroz) la création d'un emploi saisonnier à temps complet du 22 mai au 31 août 2017.

- Le maire propose la création d'un emploi saisonnier à temps complet du 2 mai au 31 août 2017 (pour assurer les travaux de débroussaillage et d'entretien des espaces verts de la commune) et précise que, là encore, les congés seront payés à l'issue du contrat et non pas pris durant cette période. Gilbert Pautasso estime insuffisant le recrutement d'un seul saisonnier compte tenu du fait que certains chemins communaux auparavant entretenus ne le sont plus maintenant. Cédric Émieux précise que l'entretien de bon nombre d'entre eux relève d'un

contrat avec le Sivav et qu'il sera d'ailleurs prochainement demandé à ce syndicat de prendre en compte l'entretien de certains chemins. Philippe Martin-Cocher suggère que l'accent soit mis sur l'entretien des espaces verts, prioritairement dans les hameaux, pour favoriser la population permanente et l'attractivité touristique.

Finalement le conseil municipal décide la création d'un emploi saisonnier à temps complet du 2 mai au 31 août 2017 (2 abstentions : Emmanuel Bellot-Mauroz et Sandrine Ramos Camacho).

5 – Questions diverses

- Le conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption (vente au Martinan entre Mme Jeanne Sallier et M. et Mme Bernard Tourancheau, parcelles section D numéros 416 et D 479, 182 m², 89 965 euros) mais conditionne la vente au démontage de l'abri bois, attenant à la maison à vendre, qui empêche sur le chemin d'accès aux propriétés environnantes. Le conseil municipal est informé que la Safer est intéressée par des parcelles agricoles (même vendeur, même acheteur).

- Le conseil est informé que des arbres seront coupés entre la chapelle du Martinan et l'entrée de Lachenal. La commune propose aux propriétaires de procéder pour leur compte à la coupe de ces arbres. La commune propose aussi de remodeler les parcelles concernées pour faciliter l'entretien des espaces. Les demandes d'autorisation auprès des propriétaires sont en cours.

- Suite à l'adoption des nouveaux statuts du Sivav, trois commissions ont été créées. S'y inscrivent : Cédric Émieux, Sandrine Ramos Camacho et Évelyne Rostaing-Troux (activités de pleine nature) ; Pierre-Yves Bonnivard et Gilbert Pautasso (hébergement touristique et commercialisation) ; Martine Paret-Dauphin (environnement, agriculture, patrimoine et réhabilitation paysagère).

- Le conseil décide d'adhérer à l'association Espace Belledonne pour l'année 2017 (35 euros).

• Des tracts ont été distribués le jour de la cérémonie des voeux de la commune. Au vu des informations « fallacieuses et polémiques » contenues dans ces tracts, le maire propose la diffusion d'une lettre d'information aux administrés. Angèle Martin-Cocher demande si cette proposition est soumise à l'approbation du conseil municipal car elle ne souhaite pas être associée à cette diffusion. Elle estime que ce n'est pas son rôle, en tant qu'élue, d'alimenter ce type d'échanges. Sandrine Ramos Camacho s'étonne que la réponse envisagée émane de la commune et non de l'ÉPIC. Elle se dit ennuyée qu'une réponse soit faite en son nom alors qu'elle ne souhaite pas y participer. Un tour de table montre que Emmanuel Bellot-Mauroz, Anne-Karine Favre-Bonté, Angèle Martin-Cocher et Sandrine Ramos Camacho sont contre la communication proposée, ce dont s'étonne le maire : que soit reproché à la commune un manque de communication et que des élus s'opposent à cette communication par la suite.

- Il est envisagé l'installation de deux bornes WI-FI d'accès gratuit sur la commune dénommées « Cigale », une à la Maison du tourisme (qui rayonnera sur environ 50 mètres) et une au bâtiment d'accueil à La Pierre (près de 300 mètres). Il est donc demandé au club des sports de retirer l'étiquette « ici pas de WI-FI, parlez-vous » apposée sur le local mis à sa disposition au bâtiment d'accueil.

- La boîte aux lettres de la mairie n'est pas réglementaire. En conséquence, un bloc de 20 boîtes aux lettres va être installé dans l'entrée du couloir conduisant à l'agence postale. Ces boîtes serviront à la distribution du courrier de la mairie, de l'agence postale et des associations communales.

- Le conseil municipal approuve la vente des véhicules communaux et les prix de vente proposés : pelle Job : 5 000 euros ; remorque : 4 000 euros ; C25 : 1 500 euros.

En fin de réunion, Martine Paret-Dauphin, demande comment elle peut s'y prendre pour inventorier le contenu de la maison Girard-Buttaz (réponse : voir avec Gilbert Pautasso), et suggère que cette maison soit vendue à un jeune couple qui s'y installe et que ce ne soit pas une maison de vacances. Elle encourage la commune à rechercher la procédure adéquate (réponse : le conseil municipal tranchera ultérieurement cette question). Enfin, elle demande si la commune peut envisager de récupérer les 471 900 euros dus à la Satvac (réponse : oui, dans le cadre de la procédure en cours sur la question de fond posée par les pénalités de retard pour lits non construits).

■ BRÈVES

► VILLARDS STATION FLEURIE. L'association pour le fleurissement tiendra son assemblée générale le vendredi 12 mai à 17 heures dans la salle de l'ex-communauté de communes au Martinan. Le marché aux fleurs, assuré par le lycée du Bocage (Chambéry), aura lieu lui le samedi 20 mai, une semaine avant Pentecôte, de 9 heures à 11 heures. Une date pas trop précoce qui permettra, sans trop craindre le gel, aux jardiniers villarins de planter fleurs et plants potagers aussitôt après les avoir achetés.

► FLEURISSEMENT. Au palmarès 2016 du concours départemental des villes, villages et maisons fleuris, la commune de Saint-Colomban a obtenu le 1^{er} prix dans la catégorie commune de montagne (moins de 300 habitants). En réunion du conseil municipal (le 22 décembre 2016), Pierre-Yves Bonnivard a remercié les membres de l'association Villards station fleurie ainsi que Chantal Bellot-Mauroz, agent communal saisonnier, en charge du fleurissement. Dans la catégorie « propriétés fleuries visibles de la voie publique, aménagement paysager », on a relevé le nom de Noëlle Darves-Blanc (l'Église).

ÉPIC DE SAINT-COLOMBAN

Les finances en débat

Le 24 février dernier, le conseil municipal a décidé (une abstention : Anne-Karine Favre-Bonté) le versement de 150 000 euros d'avance à l'ÉPIC de Saint-Colomban qui gère le domaine skiable villarin.

Le 2 septembre 2016, la commune de Saint-Colomban avait déjà versé 300 000 euros à cet organisme au moment de sa création afin qu'il puisse effectuer les achats du matériel nécessaire au fonctionnement de la station. Ces investissements ont coûté 258 000 euros TTC « pour le système de billetterie Skidata et de vente en ligne (69 000 euros), une dameuse (d'occasion, 27 000 euros ; des 3 dameuses achetées par la commune en 1998, 1 seule restait à sa disposition cet automne), les tenues et le matériel de sécurité (34 000 euros), les radios (32 000 euros), d'autres matériels de sécurité (cordes, mousquetons) (9 000 euros), le logiciel de comptabilité (87 000 euros) » (*). Tous ces équipements « qui avaient déjà été achetés par la commune ont été récupérés par la Satvac à la fin de la DSP (août 2016). Ils faisaient partie des biens dits de reprise proposés par la Satvac à l'ÉPIC pour un montant total de 600 000 euros ».

Aujourd'hui, l'ÉPIC a de nouveau besoin d'un financement communal parce qu'il n'a reçu à ce jour « que 90 000 euros sur les 200 000 euros annoncés par la Satvac, la Sorem et la Samso lors des négociations » ayant conduit au protocole signé le 7 décembre dernier. Cette avance de 150 000 euros, pris sur le budget communal 2017, viendra « épouser en partie les 258 000 euros d'investissements réalisés par l'ÉPIC à l'automne et qui n'étaient pas prévus ».

Dans la discussion qui s'est ouverte au conseil municipal à propos de cette nouvelle subvention, Gilbert Pautasso, « considérant le versement partiel des 200 000 euros promis (...) et la diffusion récurrente de tracts sur la commune », a estimé « que c'est là un nouveau désengagement de M. Maulin ». Il a souhaité « savoir ce que la municipalité comptait faire face à de tels agissements ». Le maire a proposé de reporter cette discussion au mois de mars...

À une question d'Angèle Martin-Cocher qui a demandé si la commune « a un « visuel » sur ce qu'elle devra verser cette année à l'ÉPIC », Pierre-Yves Bonnivard a répondu « qu'il [savait] combien [avait] coûté le domaine skiable jusqu'à maintenant, soit 1,3 million d'euros par an en moyenne sur les 18 dernières années », ajoutant « que le bilan sera fait en fin de la saison ».

Nul doute en effet que les mois qui vont suivre la fermeture de la station (26 mars) et la publication du bilan financier de la saison d'hiver, vont être déterminants pour l'avenir de l'ÉPIC de Saint-Colomban qui ne pourra pas survivre longtemps sans l'obtention d'une « juste » clé de répartition.

En réponse à une question de Martine Paret-Dauphin (le sous-préfet peut-il intervenir pour faire « tomber » le reliquat (110 000 euros) de la subvention des 3 sociétés ?) le maire a indiqué que la commune souhaitait « relancer directement ces sociétés avant d'alerter le sous-préfet ».

Sur ce point, Jacques Maurino est intervenu pour préciser « qu'aucune date de versement n'est précisée dans l'avenant n°1 à la convention de répartition de recettes et de partenariat signé le 7 décembre 2016 ».

Pierre-Yves Bonnivard s'est étonné de cette remarque : « D'abord, l'avenant a été discuté en conseil municipal le 2 décembre 2016. Au cours de la discussion, plusieurs élus ont déclaré « devoir faire confiance et qu'à partir du moment où l'avenant serait signé, tout découlerait normalement ». Ensuite, cet avenir a été voté par le conseil d'administration de l'ÉPIC le 5 décembre 2016. À cette occasion, une note d'observation reprenait tout ce qui avait été validé lors de la réunion avec les maires et les exploitants, sous la présidence du sous-préfet, le 29 novembre 2016 à Saint-Jean-de-Maurienne, et notamment la date limite de versement fixée au 31 janvier 2017. Au cours de cette réunion, Jacques Maurino, membre du conseil d'administration de l'ÉPIC, a refusé de prendre part au vote qui a adopté cette note. Enfin, les trois sociétés (Satvac, Sorem et Samso) ont refusé, elles, de signer et donc de prendre en compte cette note d'observation. »

Après ces précisions, Jacques Maurino a souligné, au sujet du système de billetterie Skidata, « l'incohérence selon lui de la municipalité lorsqu'elle expose, d'une part, que le matériel en question n'avait que peu de valeur vénale à l'issue du contrat de délégation commune – Satvac alors qu'elle souligne, d'autre part, que la Satvac en a finalement pris librement possession ». Sur ce point, le maire a rappelé que la valeur vénale du système Skidata ne pouvait pas être déterminée en fin de concession puisque cet équipement avait été récupéré par la Satvac, et qu'aucun justificatif de valeur n'avait été présenté par cette société.

Enfin, Jacques Maurino est revenu sur le coût annuel du domaine skiable avancé par le maire dans la discussion (1,3 million d'euro par an) pour souligner que ce montant correspondait à une moyenne sur les 15 dernières années. Ce qu'a réfuté le maire qui a réaffirmé qu'il s'agissait bien, selon lui, d'une moyenne calculée sur les 18 dernières années.

À l'occasion de ce débat, on a aussi appris que la Satvac s'était désistée (le 6 février 2017) de sa requête qui visait à demander au juge des référés une expertise des biens de reprise proposés à la commune pour 600 000 euros. L'ÉPIC ayant décidé de décliner cette offre, cette requête n'avait plus de raison d'être.

(*) Cette citation et les suivantes sont extraites du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 24 février 2017.

DISPARITION

René Mugnier, ancien maire de Saint-Colomban

Le 28 octobre dernier, il assistait à une réunion du conseil municipal, attentif, assis au fond de la salle, dans le public. Bien que n'exerçant plus aucune fonction élective depuis 2008, ce soir-là il ne put s'empêcher d'intervenir dans les discussions, obligeant le maire à lui rappeler un règlement qu'il n'aurait sans doute pas manqué de mentionner lui-même en pareille circonstance...

Cette anecdote résume tout le tempérament de René Mugnier, ancien maire de Saint-Colomban, mort le 27 janvier 2017 à Chambéry à l'âge de 74 ans.

Personnalité « complexe » pour les uns, « politique » et « polémique » pour les autres, maniant un humour redoutable et pratiquant le second degré comme une langue maternelle, René Mugnier sera resté présent dans le débat public jusqu'au bout de sa vie, rien, ni son échec aux dernières élections municipales ni sa maladie, n'ayant jamais pu l'en dissuader.

Pierre-Yves Bonnivard, maire de Saint-Colomban, a réagi à sa disparition en déclarant : « *On a pu ne pas être d'accord avec les actions qu'il a entreprises, mais il a géré les affaires dans le contexte de son époque. Il a contribué au développement de la commune et au développement touristique de la vallée. L'implication locale impose de faire parfois des sacrifices, souvent au détriment de sa famille. La communauté villarinch doit être reconnaissante du travail qu'il a effectué et pour l'engagement de la personne.* »

De son côté, Jacqueline Dupenloup, maire de Saint-Alban, a indiqué que sa disparition était « *un vrai choc et une grande émotion. Car une chose est sûre : cet homme était attaché au pays villarin. Ses prises de position et sa verve ont parfois ouvert des polémiques, mais elles n'effaçaient pas la certitude que seuls le souci de l'intérêt général, la volonté de voir vivre Saint-Colomban et la vallée des Villards les guidaient. En une période où, hélas, on a le désastreux exemple d'élus, parmi les plus grands, qui naviguent dans la vie publique... pour leurs intérêts privés, cette probité-là mérite d'être grandement saluée.* »

René Mugnier est né le 29 mars 1943 à Chambéry. Très jeune, il vient en vacances aux Moulins dans la maison de sa grand-mère, Agathe Quézel-Marche, dont le père était de Bon Mollard. Il y reviendra tous les étés, se mêler à la bande des jeunes de La-chal et Valmaure auxquels se joint parfois un adolescent de Lachenal dont le vélo possède une petite roue à l'avant...

René Mugnier c'était alors « Plotet », un surnom qui marquait son appartenance à la communauté villarinch et qui lui plaisait bien pour cela. Plus tard, quand il aura des responsabilités municipales, certains l'emploieront avec une connotation péjorative sans savoir peut-être qu'il n'a rien de bles-sant, tirant son origine du patronyme, Bel-lot-Plotet, que portait l'une de ses arrière-grand-mères maternelles.

Après des études à Chambéry et à Grenoble, René Mugnier entre dans l'enseignement comme professeur de mathématiques et de sciences à Oyonnax, Sedan, Paris et Chârrolles, puis, en 1975, à Bellegarde-sur-Valserine. En 1990, il obtient sa mutation pour Albertville afin de se rapprocher de Saint-Colomban dont il est maire depuis un an. Il y prendra sa retraite en 2003.

À Bellegarde, cet inconditionnel de l'école publique milite au Syndicat national des enseignants du technique puis au Syndicat national unitaire de l'enseignement professionnel, comme simple délégué puis

comme responsable départemental effectuant régulièrement des déplacements à Grenoble et à Paris. Jacqueline Dupenloup se souvient de « *René, souriant et détendu, dans le train qui revenait de Paris le 16 janvier 1994, ramenant en Savoie les manifestants (un million au total dans les rues de la capitale) qui étaient allés défendre l'école publique face à la loi Bayrou, visant à supprimer toute contrainte en matière de financement des écoles privées. Nous étions dans le même wagon, et nous avions parlé de la neige aux Villards...* »

Lecteur fidèle de l'*Équipe* et de *Midi Olympique*, René Mugnier était un passionné de sport qui pouvait se déplacer au Vélodrome, à Gerland, à Geoffroy-Guichard, à la Halle olympique d'Albertville pour assister à des matchs de rugby, ou de football et de handball deux disciplines qu'il avait pratiquées jeune. Il avait une préférence pour la « petite reine » qu'il connaissait comme personne, suivant les compétitions sur le parquet du palais des sports de Grenoble ou sur les routes du tour Arvan-Villards, du critérium du Dauphiné, des championnats du monde et du Tour de France. René Mugnier c'était aussi les boules, la lyonnaise et la pétanque, la plupart du temps en polo et en short, tennis et socquettes blanches, sur la place du Chef-Lieu notamment.

Mais quand on le rencontrait, ou qu'on l'appelait au téléphone, il n'y avait pas une conversation commencée avec lui, quel qu'en soit le sujet, même sportif, qui ne glisse aussitôt sur des questions de politique municipale, tant la situation de Saint-Colomban le préoccupait jusqu'à l'obsession.

Durant ce long parcours qui l'a maintenu quelque 30 années en situation d'agir, dont deux fois comme maire, René Mugnier, connaisseur subtil de la société villarinch, toujours remarquablement informé, a constamment inscrit son action dans la ligne politique amorcée, dès la fin des années 50, par quelques initiatives privées et mise en œuvre par la commune de Saint-Colomban depuis 1971, d'un développement raisonnable du pays par le tourisme.

Est-ce pour souligner cette « filiation » qu'en 1993 et 2001 il avait proposé « une journée des maires » ? Sans doute, et Jacques Paret-Dodon, Francis Martin-Fardon et Alfred Bozon avaient répondu à ses invitations, occasions d'échanges informels et constructifs. Critiques aussi, car cette ligne, avec ses avancées (infrastructures, domaine skiable, etc.), ses retards (lits, commerces, etc.), ses points de rebroussement et ses contre-performances (difficulté à trouver une alternative au tout ski), fut loin d'être linéaire.

Habile et calculateur, privilégiant longuement la réflexion avant l'action, René Mugnier était un homme de caractère qui savait défendre ses convictions et ses engagements avec une éloquence qui laissait peu de place au doute, et une plume qui pouvait être féroce. L'on ne peut pas demeurer aussi longtemps au « pouvoir », ou y être associé, sans susciter, d'une manière ou d'une autre, des incompréhensions, des mécontentements voire des inimitiés. Qui peut prétendre y échapper ? Dans la diversité de ses facettes, chacun a « son » René Mugnier. Ses inconditionnels et ses détracteurs pourraient au moins s'accorder pour reconnaître qu'il fut un animateur inlassablement combatif de la vie publique locale, voulant toute son énergie, qui semblait inépuisable, au renouveau de sa commune, et qu'il y aura imprimé sa marque.

La politique locale comme ligne de vie

René Mugnier apparaît sur la scène publique dans la mouvance du comité des fêtes créé par Maurice Bozon après les élections municipales de mars 1971. « *Une nouvelle ambiance surgit, née d'une sorte d'enthousiasme collectif* » écrit alors Pierre Bozon qui a publié un an plus tôt un livre fondateur : *Le Pays des Villards en Maurienne*.

À cette époque, malgré les faibles ressources communales (le comité des fêtes ira jusqu'à rembourser une partie des annuités de l'emprunt contracté par la commune pour la construction de la salle des fêtes), tout semble possible à une jeunesse qui déborde d'idées, de projets, d'initiatives, et scandale : « *Non, Saint-Col ne périra pas !* » Il ne fait aucun doute, pour personne, que Saint-Colomban va retrouver une partie de sa vitalité de naissance...

René Mugnier y prend sa part. Il organise des sorties à vélo au Galibier ou à l'Iseran, des courses cyclistes au Glardon, des matchs de football, des concours de belote dans les bistrots de la vallée, chez le Bourrelier, chez Cici, chez Moreggia, et même chez Jules à Saint-Alban. Et puis il y a les bals, ceux du 15 août surtout, sous des chapiteaux de bâches tendues, au Chef-Lieu ou à La Pierre, puis, à partir de la fin des années 70, dans la salle des fêtes où il tient en binôme la billetterie des entrées, finissant la nuit der-

rière le bar, jusqu'à la fermeture parfois, avec Jeannine et Marc Martin-Garin, Marie-Christine Carrara et Yvon Favre-Bonté, et beaucoup d'autres, dans une salle des fêtes comble où l'on peut à peine circuler.

En 1974, il crée un concours de pétanque : les Six jours de Saint-Colomban, qu'il remporte en 1988 et qui est encore aujourd'hui l'une des animations de l'été villarin. La même année, il entreprend des démarches pour que le Tour de France traverse Saint-Colomban, ce qui sera le cas pour la première fois le 19 juillet 1977, et ce qui s'est fait depuis une quinzaine de fois.

De cette implication au comité des fêtes, dont il devient le vice-président en 1973, à son engagement dans les affaires municipales, il n'y a qu'un pas que René Mugnier franchit en 1977, début d'un long « règne » sous lequel il s'est passé tant de choses.

À 34 ans, il est élu adjoint de Francis Martin-Fardon, dont c'est le second mandat comme maire. Cette mandature, jalonnée de réussites comme la réalisation d'une vingtaine de gîtes communaux, l'ouverture de la boulangerie du Prin, et la construction de la salle des fêtes (1977-1979), est marquée par l'avalanche du 20 janvier 1981, un drame qui divise la communauté villarinch... Opposé à la reconstruction au même endroit des bâtiments publics en partie détruits ce jour-là (mairie, école, poste), René Mugnier démissionne du conseil municipal en 1982.

En 1983, il est réélu premier adjoint d'Alfred Bozon, nouveau maire. Deux dossiers d'importance aboutissent en 1988 : d'une part, l'aménagement du domaine skiable de l'Ormet, avec l'installation du téléski de l'Ormet et du téléski de Coin, et l'autorisation de construire 1 300 lits ; d'autre part, la création d'un district regroupant Saint-Alban et Saint-Colomban que René Mugnier entreprend avec Emmanuel Tronel-Peyroz et leur ami Jean-Pierre Terrier, alors directeur des services financiers du département, et le soutien bienveillant des deux maires, Maurice Chabrier et Alfred Bozon.

Rétrospectivement, cette création apparaît comme un tournant dans l'histoire villarinch car les avantages fiscaux de cette structure intercommunale vont doter les communes d'une capacité financière jamais atteinte jusque-là et permettre l'accomplissement de leurs ambitions. En mars 1989, c'est tout naturellement que René Mugnier devient maire pour la première fois, vice-président du district (effectif depuis le 1^{er} janvier 1989) et président de la Semcov, société d'économie mixte créée en 1988 pour gérer le domaine skiable dont la première saison (88-89) fut exceptionnellement (croyait-on...) douce et sans neige.

Sous son impulsion, un syndicat d'initiative est créé qui deviendra plus tard l'office de tourisme ; la salle des fêtes est couverte pour former une halle ; un garage est construit pour les dameuses ; une Maison du patrimoine est ouverte à La Pierre dans un ancien bâtiment rénové ; deux pistes de ski de fond sont tracées ; la taxe sur les ordures ménagères



■ René Mugnier (au centre), 28 mars 1993.

- **23 mars 1943.** Naissance à Chambéry.
- **1973-1977 et 1978-1981.** Vice-président du comité des fêtes.
- **1977.** Élu 2^e adjoint (Francis Martin-Fardon, maire).
- **1982.** Démission du conseil municipal.
- **1983.** Élu 1^{er} adjoint (Alfred Bozon, maire).
- **1989.** Élu maire de Saint-Colomban, vice-président du district, président de la Semcov.
- **1991-1992.** Élu président par intérim du syndicat d'initiative.
- **1995.** Élu conseiller municipal.
- **2001.** Élu maire de Saint-Colomban et président du district (jusqu'en 2002).
- **2002.** Transformation du district en communauté de communes (CCVG).
- **2002.** Élu vice-président de la CCGV.
- **2007.** Entrée de Sainte-Marie-de-Cuines à la CCGV.
- **27 janvier 2017.** Mort à Chambéry.

(Lire la suite page 20.)

NAISSANCES

• Le 10 février 2017 à Puycard, d'**Hanaé**, fille de Candice **Firmin** et Michael **Roux**, petite-fille de Nicole **Jamen-Firmin** et Jean-Claude **Firmin**, et arrière-petite-fille de Louise (+) et Emmanuel (+) **Jamen** (Lachal).

• Le 10 février 2017 à Chambéry, de **Léo**, fils d'Astrid **Bozon-Verduraz** et Joâo da **Silva Araujo**, petit-fils de Blandine et Gérard **Bozon-Verduraz** (Le Bessay), et arrière-petit-fils de Madeleine (+) et Robert (+) **Bozon** (Les Roches), et de Raymonde (+) et Fernand (+) **Bozon-Verduraz** (Le Bessay).

DÉCÈS

- De Mme Denise **Didelet** née **Rostaing-Écherpet** (Le Châtelet), le 25 octobre 2016 à Tarascon (88 ans).
- De M. Emmanuel Zacharie **Favre-Trosson** (Valmaure), le 25 décembre 2016 à Meylan (95 ans).
- De Mme Catherine **Guillard** née **Françou**, le 1^{er} janvier 2017 à Paris (68 ans). Catherine **Guillard** était la fille d'Aline et

La disparition de René Mugnier**La politique locale comme ligne de vie**

(Suite de la page 19.)

et le paiement de l'eau est supprimée ; des propriétés privées (à Lachenal et au Martinan) sont acquises qui seront transformées ultérieurement en lotissement et en gîtes ; une association est créée pour inciter financièrement les propriétaires à fleurir leur bien... Et ce n'est pas tout encore. Dans le même temps, palliant la défaillance de plusieurs promoteurs, le district construit 315 lits touristiques sur les deux communes dont 200 à La Perrière (1994) qui resteront près de vingt ans les seuls jamais bâties aux Villards.

Mais, pour un mélange variable de bonnes raisons et de mauvais prétextes, son équipe se désunit. La fin du mandat est conflictuelle, et si René Mugnier est réélu en 1995 c'est comme conseiller municipal d'opposition.

La nouvelle majorité, conduite par son successeur, Maurice Bozon, lance l'extension du domaine skiable dans la combe de Bellard qui sera achevée en février 1999. Dans le débat ouvert par ce projet, conçu d'emblée comme la première étape de l'interconnexion des domaines skiables de l'Arvan et des Villards et de ce qui allait devenir le domaine des Sybelles, René Mugnier défendra l'idée d'une participation financière des stations de l'Arvan dans le financement des équipements nécessaires à cette liaison sur le territoire de Saint-Colomban. Il ne sera pas suivi. En novembre 1998, il refusera l'attribution d'une délégation de service public (DSP) à la Satvac pour la gestion et l'exploitation du domaine skiable villarin. Deux positions alors largement incomprises sur lesquelles le recul historique permet semble-t-il de porter un jugement serein.

En raison du retard pris par l'instruction du dossier de l'équipement de l'Ouillon (finalemment accepté en décembre 2000), l'accès au col de Bellard, point de jonction Arvan-Villards, est réalisé en 2002 (pose d'un télésiège) alors que René Mugnier est de nouveau maire depuis un an. La liaison sera effective en 2003.

Durant ce mandat 2001-2008, qui sera son dernier (en 2008, il ne se représentera pas), René Mugnier, avec son conseil municipal, modernise le domaine skiable (cannons à neige, dameuse, système « mains libres », remodelage de pistes, déplace-

Jean (+) **Francou** (La Pierre), et la petite-fille de Vadgine (+) **Girard-Tardy** (Nantchenu) et Benoît (+) **Tardy** (La Pierre).

- De M. Roland **Bozon** (Le Châtelet), le 4 janvier 2017 à Chambéry (80 ans).
- De Mme Andrée **Imbert** née **Bozon** (Le Prin), le 9 janvier 2017 à Saussat-les-Pins (88 ans).

• De M. René **Mugnier** (La Pierre), ancien maire de Saint-Colomban, le 27 janvier 2017 à Chambéry (74 ans) (*lire page 19*).

• De M. Philippe **Bouchard**, le 15 février 2017 à Genève (74 ans). M. **Bouchard** était l'époux de Marie-Thérèse **Bouchard** née **Lelong** (Les Roches).

• De M. Aimé **Bozon-Vialle** (Valmaure), le 24 février 2017 à Saint-Sorlin-d'Arves (88 ans).

• De Mme Josette **Bellot-Champignon** née **Veyrat** (Lachal), le 27 février 2017 à Rouen (80 ans).

• De M. Robert **Garcia**, le 12 mars 2017 à Boyer (Saône-et-Loire) (75 ans). Robert **Garcia** était le fils d'Emma (+) **Garcia-Hernandez** née **Frasse-Mathon** (Premier-Villard).

14/18 LE CARNET DU CENTENAIRE

Pour rendre hommage aux 116 Villarins qui ne sont pas revenus de la Grande Guerre, chaque trimestre, nous publions leur disparition dans « le carnet du centenaire ».

• Jacques Emmanuel Benoît **Favre-Tay-laz** (La Chambre, 2^e classe, skieur au 28^e bataillon de chasseurs, 2^e compagnie), le 29 janvier 1917 à l'hôpital mobile alsacien de Saint-Amarin (Haut-Rhin) (21 ans).

• Osmino Maria **Davoli** (né en Italie), le 17 mars 1917 à Saint-Colomban (35 ans).

• Jacques Joseph **Frasson-Queno** (Premier-Villard, 2^e classe au 133^e régiment d'infanterie), le 19 mars 1917 au nord de Reims (Marne) (25 ans).

PROFIL PERDU**Lily du Tépey**

C'est un orage qui nous a fait connaître Lily Rostaing-Troux.

Notre jeune fils, Jacky, et l'un d'entre nous, nous pêchions dans le haut du Tépey, et les truites mordaient ! Mais un orage est arrivé et il a fallu descendre rapidement vers les chalets. Sur le chemin, à l'abri de son parapluie, une dame nous a interpellés : « *Venez vite vous abriter dans la cuisine.* » C'était Lily. Là, nous nous sommes séchés et, après avoir bu un bon café, nous avons pris la descente vers Valmaure protégés par un imperméable qu'elle nous avait prêté en nous recommandant : « *À Valmaure, posez-le sur le Ferrari d'Albert...* »

Depuis, chaque année, en été, nous sommes montés au Tépey, avec une tarte aux pommes que nous mangions ensemble. Un jour, elle nous dit : « *Prêtez-moi un moment votre étui de jumelle.* » Quelques minutes plus tard elle nous le rapporta rempli de girolles. Avant de redescendre nous allions à la source, au bord du torrent, pour remplir notre gourde d'eau fraîche.

En 1992, Lily a laissé l'alpage. Alors nous la retrouvions dans sa maison de Valmaure. En buvant un café, nous parlions... du Tépey qui lui manquait beaucoup. Elle y montait parfois, même en hiver. Nous évoquions les promeneurs qui, autrefois, s'arrêtaient là-haut, au Tépey, et qui maintenant ignoraient le chemin de sa maison.

Lily avait toujours un mot pour rire, un dicton local... Sa bonne humeur était contagieuse. Aujourd'hui, Lily n'est plus. Nous pensons toujours à elle. Lily nous manque.

Paulette et Yves Larouère



P. LAROUÈRE

LE PETIT VILLARIN

PUBLICATION TRIMESTRIELLE

Numéro CPPAP : 0720 G 79863

Numéro ISSN : 1140-5473

SIÈGE :

Maison des associations

73130 – Saint-Colomban-des-Villards

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :

Emmanuel Tronel-Peyroz

COMITÉ DE RÉDACTION :

Roger Darves (04-79-59-46-13),

Christophe Mayoux

(Courriel : c.mayoux@laposte.net),

Ginette Paret

Emmanuel Tronel-Peyroz

(04-67-29-45-43 ; 04-79-56-35-55).

ABONNEMENTS ET DIFFUSION :

Jean-Pierre Tronel-Peyroz

19, rue Yves-Chapuis, 13004 – Marseille

(09-51-40-38-39)

COMPTABILITÉ ET ADMINISTRATION :

Emmanuel Tronel-Peyroz

21, rue Albert-Dubout, 34130 – Mauguio

Courriel : lepetitvillarin@wanadoo.fr

CCP : Le Petit Villarin

n° 1357-38 M Montpellier

MAQUETTE ET IMPRIMERIE :

Francis Duval (04-67-57-39-30)

JF impression, Montpellier

(04-67-27-34-11)

ABONNEMENT ANNUEL : 10 euros.

SOMMAIRE

NUMÉRO 179
MARS 2017

PAGE 2 :

• La saison hivernale.

PAGE 3 :

• Inauguration : espace de randonnée.

PAGE 4 :

• Ski : grand prix de Saint-Colomban ; Coralie Frasse-Sombet : une championne villarinche.

PAGE 5 :

• Vallée propre. • Anciens combattants. • Les activités du Sou des écoles.

PAGE 6 :

• Patrimoine : charte du costume, châles, et boîte de Sainte-Reine.

PAGE 7 :

• Vallée propre. • Pêche. • Numérique. • Document : Mémoires d'Etienne Bellot-Mauroz (I).

PAGES 12 ET 13 :

• élevage : Adrien Maurino, une passion précoce ; Nicolas Arpin, meilleur berger de France ; le Sivav soutient les agriculteurs.

PAGE 14 :

• Rencontres.

PAGES 15 À 18 :

• Comptes rendus des séances des conseils municipaux.

PAGE 18 :

• Les finances de l'ÉPIC en débat.

PAGE 19 :

• Disparition : René Mugnier, ancien maire de Saint-Colomban.

PAGE 20 :

Carnet. • Carnet du centenaire. • Profil perdu.

Pour publication dans *Le Petit Villarin* les textes, les documents, les avis de naissances, de mariages, et de décès peuvent être transmis :

• par voie postale :

Le Petit Villarin

21, rue Albert-Dubout

34130 – Mauguio

Tél. : 04-67-29-45-43

• par courriel :

lepetitvillarin@wanadoo.fr

Dans tous les cas, nom, adresse et numéro de téléphone des auteurs doivent accompagner ces envois.